

au sommaire

■ La mission des trois sages à Ottawa aura été un échec, croit Léon Dion —page 2

■ Les employés des cabarets attendent encore leur carte d'identité —page 3

■ Le prochain remaniement à Ottawa: un éditorial de Claude Ryan

■ La "solution" Choquette: un bloc-notes de Michel Roy —page 4

■ Sargent Shriver sur les rangs pour 1976 —page 7

■ Indignation en Europe après la onzième peine capitale en Espagne —page 9

■ Les Canadiens souffriront davantage de la prochaine récession (André Raynauld) —page 14

Faux espoir pour les Montréalais

Le front commun juge farfelue l'offre surprise de la CTCUM

par Louis-Gilles Francoeur

Les dirigeants du front commun des grévistes de la CTCUM ont jugé hier "tout à fait farfelue" la proposition surprise faite samedi par le président de cet organisme, M. Lawrence Hanigan. Les leaders syndicaux de la CSN ont néanmoins l'intention de soumettre les contre-propositions de la CTCUM à leurs membres ce matin, sans même les assortir d'une recommandation de rejet ou d'acceptation tant ils sont sûrs de l'issue du débat.

"C'est du pareil au même", a commenté avec ironie le porte-parole des grévistes, M. Jacques Beaudoin, en se référant à l'offre d'augmentation de 12% rétroactive au mois de juillet. M. Hanigan avait de plus demandé aux grévistes de retourner au travail dès ce matin, quitte à

soumettre le règlement du litige aux mécanismes de l'arbitrage obligatoire.

"Cette soi-disant nouvelle proposition nous paraît inacceptable dès le départ pour la simple raison qu'elle est essentiellement de même nature que celle refusée unanimement le 20 août dernier au cours d'une assemblée conjointe des trois syndicats" du front commun, ont déclaré les porte-parole des grévistes.

"Elle est inacceptable, ont-ils poursuivi, d'autant plus qu'elle est maintenant assortie d'une offre d'arbitrage obligatoire, une fois le retour au travail effectué."

"Nous n'insisterons pas longtemps sur la méfiance que provoque chez les travailleurs ce mécanisme de l'arbitrage obligatoire, notamment après la mauvaise expérience vécue par les pompiers de Montréal qui s'étaient vus accorder une augmentation de 4,3% par le juge J.P. Lalanette, et celle plus récente des débardeurs du port de Montréal qui ont vu leurs droits acquis, leur sécurité d'emploi et leurs horaires de travail irrémédiablement détériorés à la suite de la décision du juge Allan B. Gold", a commenté M. Jacques Beaudoin.

Les dirigeants de la CSN ont ensuite reproché au président de la CTCUM de les avoir informés de sa contre-proposition par les médias d'information plutôt qu'à la table des négociations. "Passant par dessus la tête des négociateurs syndicaux, de ses propres négociateurs et du médiateur gouvernemental, ont-ils dit, M. Hanigan a donné un autre exemple de sa conception autoritaire des relations de travail quand il a proposé à la presse une proposition qui n'en est pas une tout en nous enjoignant de retourner au travail lundi matin."

Si la stratégie de la CTCUM ne semble pas inquiéter outre mesure les dirigeants du front commun des employés de soutien, de bureaux et des caissiers, il en est autrement de la menace de retour au travail des chauffeurs d'autobus, qui ont fait connaître samedi leur volonté de franchir au besoin les piquets de grève demain.

Les comités de grève de la CSN se sont penchés fébrilement hier sur ce problème qui pourrait constituer le détonateur de la violence dans un conflit demeure calme jusqu'ici.

Devant cette menace d'attaque au flanc, les responsables du front commun ont choisi pour l'instant de faire patte douce en appuyant carrément la demande des chauffeurs d'autobus qui veulent être payés en dépit de leur mise-à-pied temporaire par la CTCUM.

Le front commun, qui impute à M. Hanigan les difficultés vécues par les chauffeurs, a toutefois demandé à ces derniers de ne pas "poser de gestes regrettables".

Le ressentiment des chauffeurs est présentement tel qu'ils ont demandé à leur exécutif de sursoir à la signature de leur contrat de travail.

"Les chauffeurs ne demandent pas mieux que de travailler et ils sont prêts à faire n'importe quoi pour toucher leur salaire", a expliqué leur président, M. Normand Hamelin. Ce dernier a de plus répondu à M. Hanigan que les syndicats ne pourront bénéficier des prestations de

Voir page 6: La CTCUM

Le PQ risque de répéter l'erreur de 1973 (Morin)

En prenant la précaution d'affirmer qu'il ne remet pas en question le programme de son Parti, M. Claude Morin a déclaré au cours du week-end, d'abord au quotidien Le Soleil, puis à la télévision de Radio-Canada, que le PQ doit tout mettre en oeuvre pour remplacer le gouvernement actuel et, ensuite, faire l'indépendance si les citoyens le veulent bien, et non pas l'inverse.

Membre de l'exécutif national du Parti québécois, M. Morin craint que celui-ci ne soit en voie de répéter l'erreur qu'il a commise au cours de la campagne de 1973: vouloir changer le régime fédéral en même temps que le gouvernement. Il se demande si les militants du Parti ont bien compris le message issu du congrès général de novembre 1974, c'est-à-dire la résolution modifiant le programme au sujet des modalités d'accession à la souveraineté et introduisant un référendum sur l'indépendance après la crise du pouvoir.

M. Morin s'est d'autre part dit convaincu que la position de M. Pierre Bourgault sur la langue ne sera pas acceptée par le Parti. "Chaque parti a son Springate", a-t-il lancé au sujet de M. Bourgault qui déclarait le mois dernier dans une entrevue au Droit d'Ottawa que le PQ doit radicaliser son programme au chapitre de la langue, même si M. René Lévesque devait partir.

De tels propos, a dit M. Morin, sont tombés à plat. C'est une question réglée à l'intérieur du Parti.



Claude Morin

Invité à se prononcer sur l'état du leadership du Parti, M. Morin a déclaré qu'il ne voit là aucun problème et qu'il est faux de prétendre que M. Lévesque cherche à s'effacer depuis quelques mois.

Le PQ, a-t-il dit, est moralement obligé de tout mettre en oeuvre pour remplacer le gouvernement actuel et montrer ce qu'il peut accomplir.

Le Parti Québécois ne doit pas être responsable de la réélection du gouvernement Bourassa par sa propre faute. De

Voir page 6: Le PQ

Une bombe explose dans le palais où se reposait l'amiral Azevedo

LISBONNE (d'après Reuter et AP) — Une bombe a fait explosion hier à l'aube devant l'imposant palais de Seixas, à Cascais, station balnéaire proche de Lisbonne, où le premier ministre, l'amiral Jose Pinheiro de Azevedo, prenait quelque repos au terme de trois semaines de consultations laborieuses et épuisantes pour former un gouvernement.

L'engin de faible puissance, apparemment jeté par des terroristes à bord d'une vedette rapide, n'a fait aucune victime mais a détruit l'entrée principale du palais, où le chef du gouvernement dormait à un étage supérieur au moment de l'explosion. Celle-ci a été perçue dans un rayon de plus de deux kilomètres.

Selon la police, l'amiral, réveillé en sursaut, a été quelque peu secoué mais il est indemne. Le palais de Cascais, qui a été investi par la police aidée d'artilleurs, comprend un mess et plusieurs appartements à la disposition d'officiers supérieurs de la marine. Les vitres de plusieurs de ses fenêtres ont été soufflées.

Un membre de l'entourage du premier ministre, dont les propos ont été rapportés sur les ondes de la radio nationale, estime que l'attentat est probablement l'oeuvre d'une organisation "terroriste" d'extrême-droite. Néanmoins, le bruit circule que des éléments d'extrême-gauche, qui voient dans le nouveau gouvernement une tentative pour revenir sur les acquis

de la révolution portugaise, pourraient bien en avoir été à l'origine.

En effet, selon la police, la bombe était de construction similaire à celles qui ont récemment endommagé l'hôtel Sheraton et les bureaux de la compagnie aérienne espagnole Iberia à Lisbonne. Et ces attentats avaient été revendiqués par des mouvements de l'extrême-gauche.

A peine constituée, l'équipe de l'amiral Azevedo est en effet en butte à de nombreuses critiques de la part de l'extrême-gauche, y compris du parti communiste qui dispose pourtant d'un portefeuille ministériel.

Un communiqué publié samedi par le

Voir page 6: Une bombe



Jérôme Choquette devant les Italo-Québécois

(Photo Alain Renaud)

Le conflit de Saint-Léonard réglé par un nouveau calcul?

par Gilles Provost

Des vérifications d'effectifs qui doivent se faire aujourd'hui à la commission scolaire Jérôme LeRoyer permettront-elles d'admettre à l'école anglaise tous les enfants d'origine italienne de Saint-Léonard qui ont passé avec succès les tests d'aptitude linguistique?

Tel semblait être hier soir le principal espoir des quelque 300 parents italo-québécois auxquels le ministre de l'Éducation, M. Jérôme Choquette, avait accepté de venir exposer sa solution "dure mais juste". Surtout, il était très difficile d'évaluer à quel point les explications et les invitations à la réflexion lancées par M. Choquette ont pu influencer cette assemblée qui avait voté unanimement contre la "solution Choquette" en début d'après-midi.

Tous les observateurs ont été fortement impressionnés par le calme et l'attention quasi religieuse avec lesquels cette assemblée pourtant lasse a écouté les explications de M. Choquette à la suite des questions du président du conseil exécutif italo-canadien, M. Angelo Montini.

Ce qui frappe, chez cette population, c'est moins son agressivité contre la loi 22 que sa conviction que tous les problèmes proviennent de la mauvaise foi des autorités scolaires locales qui ont joué avec les chiffres et avec les procédures pour priver la communauté italienne de ses droits légitimes.

En outre, ces parents veulent par-dessus tout que leurs enfants acquièrent une excellente connaissance de l'anglais et ils sont convaincus que seule la fréquentation de l'école anglaise permettra d'atteindre cet objectif.

M. Choquette, pour sa part, a affirmé et promis avec toute la conviction dont il était capable que, quoi qu'il arrive, toutes

les classes de première année de toutes les écoles francophones de la commission scolaire LeRoyer bénéficieront de trois quarts d'heure d'anglais par jour dès cette année.

"Nous engagerons les spécialistes qu'il faut et nous paierons le prix qu'il faut, a dit M. Choquette, mais soyez assurés que cela se fera. Bien plus, je vous donne ma parole que cela se poursuivra de la même façon pendant les prochaines années jusqu'à inclure tout l'élémentaire."

Le ministre de l'Éducation a aussi pro-

mis que d'autres commissions scolaires feront aussi des efforts similaires dans les autres régions du Québec où les parents le demanderont. Il a toutefois souligné que ces cours ne commenceront pas nécessairement en première année à moins que le besoin soit ressenti avec une urgence particulière par les autres parents.

M. Choquette a aussi répété à quelques reprises que les francophones accepteraient beaucoup plus facilement de recevoir davantage de cours d'anglais le jour où la

Voir page 6: Saint-Léonard

En prison pour... l'amour du français

Un Franco-Ontarien risque la prison pour avoir voulu protester contre le fait que la politique de bilinguisme de l'Ontario reste encore lettre morte quatre ans après sa proclamation par le premier ministre William Davis, en mai 1971.

M. Gérard Lévesque, d'Ottawa, ex-secrétaire général de l'Association canadienne-française de l'Ontario et membre du Conseil de la vie française en Amérique, comparaitra en Cour provinciale mardi sous l'accusation d'avoir conduit une automobile sans plaque d'immatriculation, contrevenant ainsi aux dispositions contenues dans le premier alinéa de l'article 8 du Code de la route de l'Ontario.

Dans un factum qu'il a adressé au juge avant sa comparution, M. Lévesque se reconnaît coupable de l'infraction — qu'il dit avoir commise "délibérément et en pleine connaissance de cause" — et annonce qu'il acceptera volontiers la peine qui lui sera imposée, fût-ce la prison.

Il relate comme suit les circonstances de son acte de rébellion: "En m'achetant une nouvelle automobile le 21 août... le ministère des Transports de l'Ontario me demandait de remplir des formulaires unilingues anglais pour obtenir une nouvelle immatriculation."

"J'étais préparé: pour venir en aide

Voir page 6: En prison

Après un cessez-le-feu constamment violé, des combats nourris reprennent à Beyrouth

BEYROUTH (d'après AFP, AP et Reuter) — De nouveaux tirs de roquettes et de mortiers et d'armes lourdes, ainsi que de violentes explosions, ont fait remonter hier soir la tension à Beyrouth, où un fragile cessez-le-feu obtenu samedi soir par le médiateur syrien avait considérablement réduit le nombre des fusillades.

Ces combats de rue, qui avaient connu leur paroxysme vendredi et samedi,

avaient fait selon un bilan très provisoire publié samedi plus de 210 morts. Et cette liste macabre a été encore allongée hier par de nouveaux combats (plus de treize morts); et les pompiers ont découvert dans les décombres calcinés du centre ville quelque 49 cadavres.

Les nouveaux tirs se sont produits en divers points de la "ligne de démarcation" qui sépare les quartiers est de la capitale, tenus par les phalangistes de M.

Pierre Gemayel, des secteurs contrôlés par les forces progressistes, à l'ouest de la ville: Saifi, Nasra, Ain Remmaneh, Chiah.

L'atmosphère est devenue plus lourde à la tombée de la nuit, lorsque le couvre-feu est entré en vigueur dans le centre commercial moderne d'Hamra et dans le quartier des affaires. Les groupes armés ont repris position en grand nombre à l'entrée des quartiers tenus par les diffé-

rentes parties. Radio-Liban a de nouveau annoncé que les routes sont dangereuses dans un certain nombre de quartiers de Beyrouth.

À une vingtaine de kilomètres au sud de Beyrouth, le long du littoral, la route de Saïda est toujours coupée en raison des échanges de tirs autour des localités de Damour et de Neemeh. Des incidents se poursuivent depuis plusieurs jours dans

Voir page 6: Beyrouth

Les vins
ANTONIN RODET

ANTONIN RODET
PULSES D'AMOUR
BIAUJOLAIS
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE
ANTONIN RODET, RÉGIONNAT & MÉNAGEURS SAÏSIS DE LOIRE
"GRANDS VINS DE FRANCE" - 1975

sont aussi bons **\$3.85**
qu'on le dit

CHEZ VITO Ristorante
Meca gastronomica
741-735-3323
5412 Côte des Haïges
Montréal

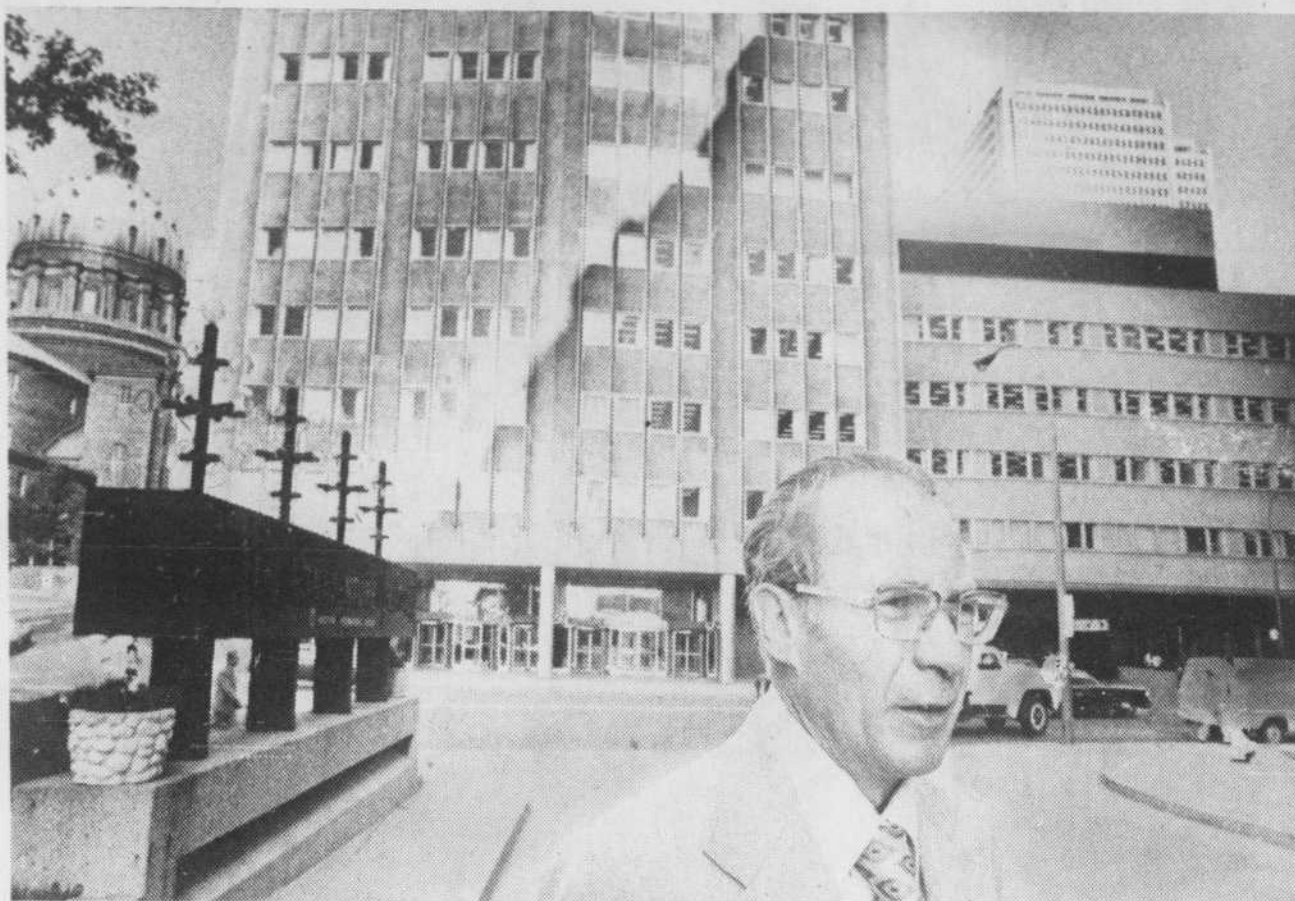
Entretien
avecLÉON
DION

Photo Alain Renaud

La mission des trois sages à Ottawa aura été un échec

Le professeur Léon Dion, au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, reconnaît ce qu'il appelle la "parfaite sincérité" de la démarche accomplie depuis 10 ans par MM. Trudeau, Pelletier et Marchand. "Mais, pour autant qu'ils sont allés à Ottawa comme missionnaires, ils ont à mon avis manqué leur coup."

"Ils ont manqué leur coup, poursuit le politologue de l'Université Laval, parce que, en 1975, le Québec n'est pas plus acquis à la fédération, il n'est pas plus démocratique, libéral et fédéraliste qu'il l'était en 1965. En 1975, la fonction publique fédérale est à peu près aussi anglaise qu'elle l'était en 1965 ou en 1963. La différence, c'est un gain de quelques points de pourcentage dans les carrières intermédiaires en faveur des francophones."

Auteur de "Nationalismes et politique au Québec", publié le mois dernier, M. Dion observe un changement, à ses yeux relatif et secondaire.

"Ce qui paraît avoir été le grand changement, c'est une différence d'attitude que vous sentez à Ottawa vis-à-vis de la

par
MICHEL ROY

langue française, parce que vous avez pour l'instant au sommet un premier ministre francophone qui s'est affirmé en français, des ministres importants qui se sont affirmés en français et qui ont été de bons ministres.

"Mais, ce n'est pas une question de relève: nous ne pouvons pas croire résoudre un problème aussi grave, aussi difficile et délicat que celui du Canada par une espèce de solution élitiste, c'est-à-dire par un mandarinat quelconque à Ottawa, en ayant des présidents de sociétés de la Couronne et des ministres de langue française à Ottawa."

Ce qui compte surtout et avant tout, estime le professeur Dion, c'est la fonction publique intermédiaire.

"Je suis contre le pantouflage, contre l'idée d'aller à l'extérieur chercher des

sous-ministres, à Laval ou ailleurs. Je suis contre cela. Il m'est égal qu'il y en ait. Mais il faut savoir qu'on ne peut résoudre le problème ainsi. Il faut que cela vienne des rangs."

Ce n'est pas 15% ou 18% de fonctionnaires francophones qu'il faut dans la fonction publique fédérale, encore que la moitié de ceux-ci sont des franco-Ontariens ou des francophones du Nouveau-Brunswick, plus à l'aise à Ottawa parce qu'ils travaillent plus naturellement dans un milieu bilingue tandis que les Québécois francophones éprouvent toujours les mêmes difficultés, déclare M. Dion qui n'observe pas de changements importants dans les milieux de travail de la capitale et dans le visage d'Ottawa.

"Aussi, pour moi, ce n'est pas 15%, 18% ou 20%, c'est 40% de francophones du Québec qu'il faudrait dans la fonction publique."

"Or, jamais, dans le contexte actuel, que ce soit sous Trudeau ou un autre, avec sa meilleure bonne volonté et tous les efforts possibles, même avec l'appui

de la plupart des ministres anglophones, jamais le pays n'est prêt à cela."

En recrutant le plus souvent les francophones au Nouveau-Brunswick et en Ontario, souligne M. Dion, "vous n'ajoutez pas beaucoup à la capacité de la fonction publique fédérale de comprendre les enjeux, ou les questions et décisions politiques telles qu'elles se présentent au Québec. Et vous ne permettez pas aux fonctionnaires du Québec d'entretenir un véritable dialogue avec les fonctionnaires fédéraux; ce sont plutôt deux discours parallèles..."

C'est pourquoi le professeur Dion conclut que rien d'essentiel n'a vraiment changé au cours de la dernière décennie sous le gouvernement libéral de M. Trudeau, "dans un contexte où les chances étaient apparemment les meilleures".

Pourtant, il dira aussitôt: "Nous avons certainement amélioré le visage francophone du Canada. Nous avons montré que les francophones peuvent diriger le pays, de grandes sociétés, et ainsi de suite. Mais nous n'avons pas changé, je crois, la défi-

nition que se font les anglophones du pays: 10 provinces et un gouvernement fédéral dans lequel il serait normal d'avoir une fonction publique qui comprendrait une fraction plus importante de francophones que celle que nous avons actuellement."

Quand il dit qu'il faut viser à 40% et même 45% de francophones du Québec dans la fonction publique fédérale, M. Dion justifie cette proportion par des arguments d'ordre culturel: il faut, dit-il, créer un "bassin critique", une "densité culturelle".

A ses yeux, M. Trudeau a fait exactement ce qu'on attendait de lui. D'une part, il a adopté une "attitude pan-canadienne" et s'est même rallié à un nationalisme canadien, "lui qui est censé être contre toutes les formes de nationalismes, en principe".

"Il s'est fait le gardien ou le paratonnerre du Québec. Plus que Louis Saint-Laurent et Wilfrid Laurier, il est allé à Ottawa en missionnaire. Il l'a dit publiquement: il faut sauver le pays. MM. Trudeau, Pelletier et Trudeau sont allés à Ottawa comme canadiens français qui sauveraient le pays..."

"Je trouve que M. Trudeau a fait le maximum de ce qu'il pouvait faire dans le contexte où il se trouvait. Il a été élu pour accomplir une tâche: tenir le Québec dans le giron de la Confédération. Il a réussi. Il a été élu pour tenter de faire ce qu'il voulait sincèrement réaliser, comme d'ailleurs Louis Saint-Laurent et, à une autre époque dans des conditions différentes, Wilfrid Laurier, c'est-à-dire indiquer à tout le pays que des Canadiens français pouvaient se faire une définition globale du Canada. Il a réussi cela, et même de façon supérieure à ce qu'avait pu faire M. Saint-Laurent."

Mais de telles réalisations, fussent-elles encore plus poussées, ne sont pas de nature à résoudre la véritable question, poursuit le politologue de Québec qui ajoute: "Tant qu'il y aura Trudeau à Ottawa, on pourrait avoir un référendum séparatiste au Québec qui serait annulé le lendemain par un référendum favorable à M. Trudeau. On pourrait avoir deux référendums se contredisant, comme cela a toujours été typique du Québec."

Et si, plutôt que Pierre Trudeau, le Canada avait eu comme premier ministre M. Jean Marchand, "beaucoup plus près de la formule des deux nations, beaucoup plus nationaliste", il n'aurait pas été davantage possible, pense M. Dion, de refaire le pays suivant une autre formule. Car dans l'ordre actuel des choses, le "modèle des deux nations", quelle qu'en soit la version, "est impensable pour un pays comme le Canada à cause de sa fabrique géographique, de sa densité économique, de sa proximité avec les États-Unis", d'autant plus impensable si elle était réalisée par des Canadiens français.

"Il serait plus facile à un grand sage anglais de refaire le pays selon une formule qui se rapprocherait probablement des deux nations, des deux sociétés (au sens où l'entendait André Laurendeau à l'époque de la Commission d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme). Ce serait une véritable confédération, deux États

Rien d'essentiel n'a vraiment changé au cours de la dernière décennie sous le gouvernement libéral de M. Trudeau, estime le professeur Dion.

associés, ce qu'au fond René Lévesque souhaitait dans sa première formule "souveraineté-association", bien que les mots soient à mon avis mal choisis."

Entre ce qui aurait pu paraître souhaitable à certaines époques ou dans certaines conditions, et ce qui est réalisé aujourd'hui, le professeur Dion établit toujours des distinctions nombreuses.

"Je ne blâme pas M. Trudeau. J'ai

beaucoup de respect pour lui. Mais une

telle formule n'était évidemment pas

conforme à ses idées et à son tempérament.

Il était inconcevable qu'il réussisse

cela. (...)

"Je ne pense pas qu'il puisse aller

beaucoup plus loin. Il n'est pas possible

de refaire le pays selon le modèle des

deux nations. Aujourd'hui encore, les

intellectuels anglophones des autres

provinces (avec lesquels M. Dion s'entretient

souvent) ne sont pas beaucoup plus

sensibles à la question québécoise qu'ils ne l'étaient

en 1965. Et même si le gouvernement

de M. Trudeau voulait aller plus loin, même

s'il voulait seulement se commettre dans

la voie d'une proportion plus élevée de

bilingues dans la fonction publique, il

aurait un rattachement de la part des

fonctionnaires anglophones."

"Quant à moi, par réalisme politique,

et si je ne retiens que la dimension

linguistique, j'estime encore qu'il faut

augmenter considérablement la participation

francophone à la fonction publique

fédérale, et déconcentrer les ministères

pour qu'ils fassent sentir leur présence

à Montréal."

(suivre)

Le placement: l'OCQ fera sûrement quelque chose (Harvey)

par Louis-Gilles Francoeur

Reconnaissant l'existence "d'un lien direct entre le degré de liberté des travailleurs au moment de voter et la question des bureaux de placement syndical", le ministre du Travail du Québec, M. Gerald Harvey, s'est dit d'avis que "l'Office fera sûrement quelque chose pour rassurer les gens qui sont inquiets à ce sujet".

Cependant, M. Harvey qui se refuse à présumer des politiques de l'Office, a dit comprendre la "prudence" des membres de cet organisme actuellement aux prises avec de trop nombreux problèmes.



Gerald Harvey

Récemment, le président de l'Office de la construction du Québec, M. Réal Mireault, déclarait qu'il entrevoyait difficilement comment l'OCQ parviendrait à énoncer ses politiques en matière de placement dans la construction avant la fin de la période de maraude, qui durera du 1er au 30 octobre. Les priorités de l'OCQ, avait précisé M. Mireault, vont d'abord à l'organisation du scrutin au cours duquel les travailleurs de la construction décideront de leur allégeance, ainsi qu'à la réforme de l'administration et du service de sécurité.

L'importance — du moins pour le recrutement de la CSN et de la CSD — d'une définition rapide de la politique de placement de l'OCQ est clairement apparue lors de la publication d'un sondage dans LE DEVOIR, selon lequel les travailleurs de la construction, en dépit de leur insatisfaction à l'endroit de la FTQ, avaient l'intention de maintenir leur allégeance à cette centrale pour ne pas perdre les emplois obtenus jusqu'ici par le truchement des

bureaux de placement syndical. Dans ce contexte, une déclaration de principe ou un énoncé politique de l'OCQ, qui a la responsabilité de réorganiser le placement dans la construction, pourrait influencer le vote d'allégeance en calmant les appréhensions de nombreux travailleurs qui se sentiraient plus libres de quitter la FTQ.

Le ministre du Travail s'est dit convaincu, quant à lui, de l'importance de la question. "Il est évident, a-t-il dit, que l'existence d'un scrutin libre est une première condition de la liberté syndicale. Cependant, la commission Cliche l'a d'ailleurs bien démontré, la question du placement est centrale. Tout le monde sait que c'est à cause du placement organisé comme on sait, qu'il y a eu du chiard dans la construction."

"L'Office, a poursuivi M. Harvey, aurait travaillé à régler ce problème en priorité si elle avait pu s'attaquer librement aux objectifs de sa loi constitutive. Mais voilà, la commission Cliche a proposé un scrutin qu'ils doivent organiser rapidement et qui accapare toutes leurs énergies."

"Cependant, a-t-il ajouté, cela m'étonnerait que l'Office ne fasse rien. Ils ont encore un bon mois pour y penser. Et s'ils ne peuvent accoucher d'ici là d'une politique complète, ils peuvent à tout le moins rassurer les inquiets — notamment la CSN — en indiquant qu'ils vont s'attaquer au problème. Comment? Là je ne sais pas car ils sont autonomes. Mais je pense qu'ils ont un éventail de solutions à leur disposition et c'est n'est pas long à régler. Ça peut aller d'un contrôle des centres existants jusqu'à la prise en charge complète du placement en passant par l'utilisation des Centres de main-d'œuvre du Québec."

"Les gars savent ce qui se passe, a conclu M. Harvey en se référant aux dirigeants de l'OCQ. Ils peuvent s'occuper de la question pendant la période de maraude. Jacques Brûlé, qui est responsable du vote, ne travaille plus pour une centrale. Il peut donc faire une déclaration."

Si la CSN se montre très préoccupée par la question du placement, qui donne un avantage marqué à la FTQ en maintenant la dépendance des travailleurs à son endroit (une situation dénoncée par la commission Cliche comme contraire au sain exercice de la liberté syndicale), la FTQ, quant à elle,

se préoccupe actuellement des critères qui serviraient à définir le pourcentage de représentativité de chaque centrale. Un puissant lobby a été mis sur pied par la FTQ en vue d'amener les membres de l'Office à faire modifier les critères actuels de la nouvelle loi 47. M. Harvey a révélé, de son côté, que l'état-major de la FTQ avait rencontré son sous-ministre, M. Gilles Laporte, en vue de faire pression en ce sens. M. Laporte aurait toutefois référé les leaders syndicaux de cette centrale à l'Office de la construction.

Les critères actuels de la loi 47 consacrent par leur simple existence la perte du monopole de la négociation, obtenu en 1972 par André Desjardins, l'ancien directeur de la FTQ-Construction. Cette loi prévoit que la représentativité de chaque centrale sera définie dorénavant par la compilation des adhésions lors du scrutin de novembre. Toutefois, le pourcentage de représentativité de chaque centrale sera défini non pas à partir du nombre de votants mais du nombre d'inscrits sur "les listes électorales" de la construction.

Actuellement, l'Office de la construction du Québec a recensé 147.000 personnes qui au sens de la loi ont le droit de participer au scrutin du début de novembre. Le pourcentage de représentativité de chaque centrale équivaudra au nombre d'adhésions obtenues par rapport à ce chiffre de 147.000. Ainsi, si la FTQ conserve ses quelque 60.000 membres, elle obtiendra un pourcentage de beaucoup inférieur au 50 pour cent qui lui permettrait de négocier seule le prochain contrat de travail dans la construction. En vertu des anciens critères, elle pouvait,

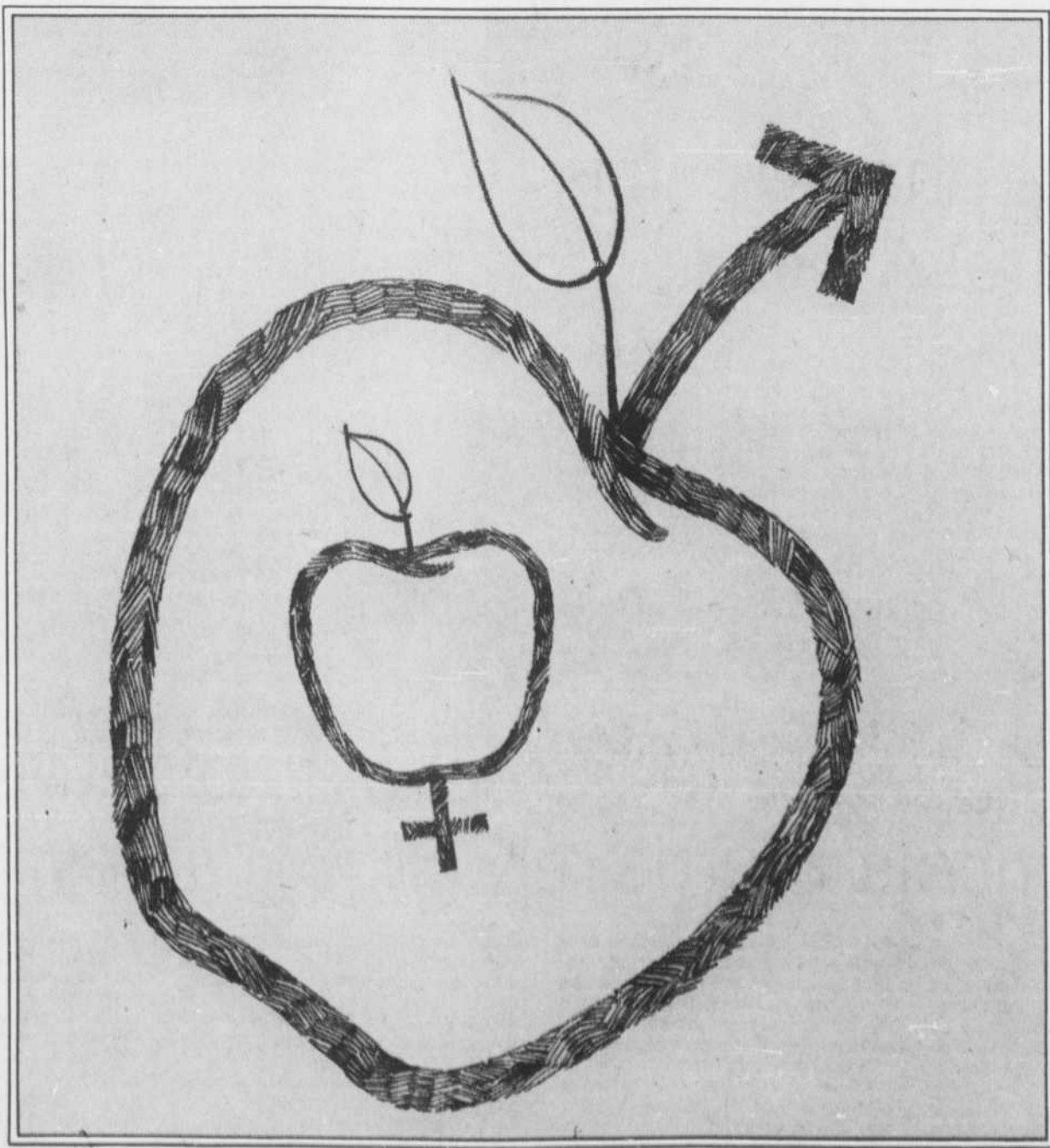
avec ses 72 pour cent de représentativité, se passer d'une alliance avec la CSN pour négocier directement avec les employeurs.

Les membres de la commission Cliche ont imaginé ce système pour obliger les deux centrales à faire front commun devant les employeurs en dépit de leurs rivalités traditionnelles. Et aussi pour donner une voix et une place importante aux minorités lors de la négociation.

Il est donc évident que le maintien du système mis en vigueur, par la loi 47 pénalise la FTQ qui perdra quasi automati-

quement son monopole de la négociation dans la construction même si elle réussit l'exploit de conserver intact le nombre de ses adhérents. Elle a donc plus à gagner par le lobby en cours que par sa campagne sur les chantiers. Il reste donc à voir si les membres de l'OCQ iront jusqu'à demander au gouvernement de changer les règles du jeu avant même qu'elles aient été utilisées une fois. Et il reste aussi à voir — comme le soulignait au cours de la même entrevue le ministre du Travail — si le gouvernement est prêt à s'engager politiquement contre

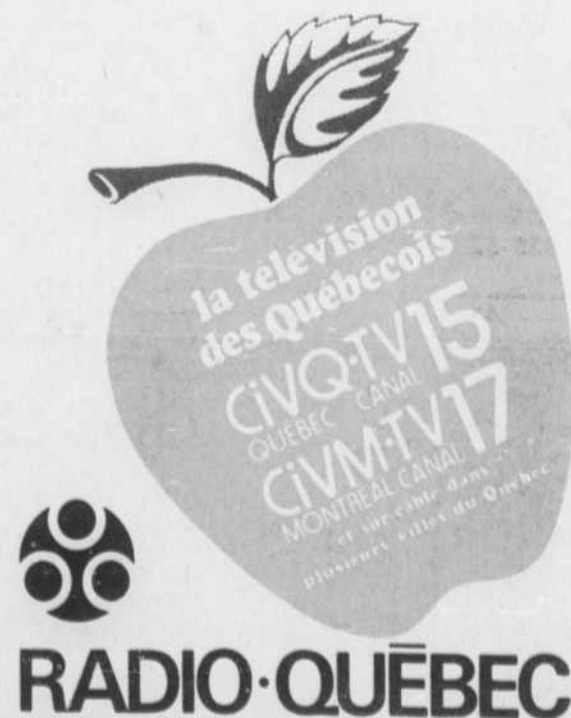
une loi qu'il a lui-même adoptée en s'inspirant du rapport de la célèbre commission. "L'Office a des fonctions précises à remplir, a dit à ce sujet M. Harvey, mais en tant que ministre du Travail, je dois assumer le leadership politique dans le secteur de la construction." Très conscient des enjeux de la prochaine campagne de maraude et des stratégies syndicales en voie d'élaboration, le ministre garde pour l'instant sa marge de manoeuvre. En somme, l'échiquier du grand jeu est en place. Il reste à voir qui avancera la première pièce.



**DANS LA TÊTE
DES HOMMES**

le lundi soir à 20h30

Cette émission se veut une tentative de faire découvrir l'homme qui sommeille en chaque femme et la femme qui sommeille en chaque homme, sans oublier la complémentarité des sexes.



Les employés de bar attendent encore leur carte d'identité

par Jean-Pierre Charbonneau

Après plus de quatre ans d'attente, l'article de la Loi de la Commission de contrôle des permis d'alcool qui permettrait d'éliminer une grande partie des individus indésirables dans les établissements licenciés du Québec, n'est toujours pas en vigueur.

En confirmant le fait il y a quelques jours, le président de la CCPAQ, le juge Jacques Trahan, a déclaré au DEVOIR que son organisme ne pouvait être blâmé pour cette situation. Il n'a cependant pas voulu préciser à qui incombait la responsabilité de mettre en vigueur l'article 82 de la loi.

Cette loi, sanctionnée le 7 juillet 1971, prévoit que "tout employé d'un détenteur de permis de bar ou de cabaret doit détenir une carte d'immatriculation délivrée par la Commission, sauf dans les cas prévus par règlement".

L'article 82 stipule en plus que "la Commission peut refuser de délivrer une carte d'immatriculation à une personne trouvée coupable d'une infraction à la présente loi d'un acte criminel, si elle estime que l'emploi de cette personne dans un bar ou un cabaret n'est pas approprié. Elle peut également suspendre ou annuler, pour les mêmes raisons, une carte d'immatriculation délivrée à une personne trouvée coupable d'une infraction à la présente loi ou d'un acte criminel."

Selon le juge Trahan, si l'article 82 était mis en application, cela permettrait à la Commission de contrôler des permis d'alcool du Québec d'exercer une meilleure surveillance sur la gérance et le fonctionnement des bars et des clubs de nuit de la province.

Il y a deux semaines, l'hebdomadaire spécialisé Allo Police publiait un dossier détaillé sur les règlements de compte dans la grande région métropolitaine depuis le début de 1974. En 20 mois, 115 personnes ont été assassinées froidement en rapport avec les activités des gens de la pègre montréalaise. En analysant de près la situation, on constate que les bars, les cabarets et les établissements licenciés ont été au cœur de 31 des 84 affaires de règlements de compte dénombrés.

Interrogé sur cette situation, le juge Trahan a dit que la CCPAQ ne pouvait sévir contre les détenteurs de permis d'alcool qu'à condition d'avoir des preuves que ceux-ci ont enfreint les dispositions de la loi.

On ne peut pénaliser un propriétaire de bar parce que des truands ont décidé de venir régler leurs comptes dans son établissement, a déclaré le président de la CCPAQ. Cependant, si la police réussit à démontrer que certains établissements licenciés ne sont autre chose que des repaires de bandits, alors la Commission de contrôle peut agir.

Le juge Trahan a donné l'exemple du Petit Ritz, une sinistre boîte de nuit située à l'angle des rues Préfontaine et Sainte-Catherine, dont le permis a été suspendu pour six mois par suite des nombreux incidents dont elle a été le théâtre. Il y a également La Grande Hermine, à Longueuil, dont le permis n'a pas été renouvelé.

Malgré ces quelques cas, la situation reste néanmoins critiquée. Il y a deux semaines par exemple, un propriétaire de bar-salon de Pointe Saint-Charles était condamné pour avoir demandé à son portier, un fier-à-bras réputé du Milieu, d'administrer une solide raclée à un client dont la figure ne lui revenait pas. Après cet incident, deux meurtres ont été commis dans cet établissement.

Il y a aussi le cas de plusieurs employés de brasseries ou de bars huppés ou mal famés qui ne sont autre chose que des revendeurs de drogue à la solde de puissants caïds.

Selon plusieurs, la mise en vigueur et l'application stricte et rigoureuse de l'article 82 de la Loi de la CCPAQ permettrait d'améliorer la situation actuelle qui, tout compte fait, est aussi dramatique qu'il y a quatre ans quand le ministre de la Justice déclarait que 30% des cabarets de Montréal étaient sous l'emprise directe ou indirecte des barons de la pègre.

aujourd'hui

Première journée des travaux de la 64e convention annuelle de l'Association américaine des autorités portuaires, à l'hôtel Bonaventure.

La Croix rouge organise deux cliniques de sang: de 14 h à 21 h, au YMHA-YWHA, 5500 avenue Westbury, et de 13 h à 21 h, au Cégep de Saint-Jean. Les deux centres permanents de la Croix rouge sont également ouverts du lundi au vendredi.

A 20 h, vin d'honneur offert par la présidente et le conseil d'administration du Service bénévole de Montréal Inc., au Piano Noble de la Place des Arts, à l'occasion de la "Semaine du Bénévolat".

A 20h, une séance publique du conseil de ville de Verdun.

Congrès des Psycho-Éducateurs du Québec

Lieu: Holiday Inn (Châteaubriand) 6500 Côte de Liesse Mtl

Date: 25-26-27 septembre 1975

Conférence d'ouverture par Léon Dion, professeur à l'Université Laval.

Séance de la Commission Batshaw.

Ateliers de la délinquance, déficience mentale, l'apprentissage, etc...

Tous les professionnels des sciences humaines sont les bienvenus.

Pour tous renseignements, communiquez avec Odette Dupont Association des Psycho-Éducateurs du Québec 935-5281 poste 264.



Le quartier chinois de Montréal était l'hôte, samedi et hier, du traditionnel Festival de la Lune d'automne. Amateurs de kung-fu, de cuisine chinoise, de peinture, ont été copieusement servis. Et pour le plus grand plaisir de la foule et des orientalistes en herbe réunis dans ce vieux quartier en voie de disparition, quelques initiés ont exécuté la légendaire danse du dragon. (Photo Alain Renaud)

Le fédéral annoncera sous peu un vaste programme de protection contre le crime

par Pierre O'Neill

GRANBY — Le gouvernement Trudeau annoncera prochainement un vaste programme visant à l'humanisation de la justice et à une meilleure protection de la société contre les criminels.

Participant en fin de semaine à un colloque du Parti libéral du Canada à Granby, le solliciteur général, M. Warren Allmand, a confié à quelques journalistes que l'intervention du gouvernement comportera un train de mesures législatives et administratives.

Le projet de réforme que M. Allmand prépare conjointement avec son collègue de la Justice, M. Otto Lang, devrait être terminé et soumis au Cabinet vers la mi-octobre. Divers aspects de l'administration de la justice qui ont fait l'objet de débats publics, ces dernières années, y seront abordés, au premier chef la question des libérations conditionnelles. Pour chacun des problèmes les plus difficiles de l'administration de la Justice, le projet de réformes Allmand-Lang proposera plusieurs alternatives.

Au chapitre des libérations, M. Allmand a indiqué que les structures de la Commission des libérations conditionnelles seront probablement modifiées. Il sera par ailleurs suggéré d'y affecter des ressources humaines beaucoup plus considérables.

Les transformations que le solliciteur général proposera au Cabinet concernant les libérations s'inspireront de la prémisses que la majorité des détenus des prisons peuvent très bien fonctionner en société tandis que certains autres criminels, une minorité, représentent un risque certain pour la sécurité de la population et que le gouvernement doit prendre les moyens pour lui assurer une meilleure protection possible.

Ainsi, le projet de réforme proposera deux sortes d'institutions pénitenciaires, dont des prisons à sécurité maximale devant servir à l'isolement des criminels les plus dangereux, les plus récidivistes, violents ou malades. Il s'agirait des petites prisons pouvant accueillir environ 150 détenus et jamais plus de 200 résidents. Simultanément, le personnel de ces institutions sera renforcé de nombreux spécialistes nécessaires au traitement des détenus.

Les critiques virulentes des derniers temps contre le système de libérations conditionnelles n'ont pas influencé le solliciteur général parce qu'il les estime, pour la plupart, "non valables", y compris les derniers commentaires du président du Conseil de sécurité de la CUM, M. Paul-Emile L'Ecuyer. L'empressement que M. Allmand met à l'élaboration de réformes s'inscrit dans la logique qui l'amène à préconiser l'abolition de la peine capitale. Il s'agit, croit-il, de convaincre la société qu'elle est protégée contre les criminels.

Dans cette optique, le projet Allmand-Lang recommandera de nouvelles restrictions et un contrôle plus rigoureux de la possession d'armes à feu. En outre, le gouvernement sera invité à élargir la notion d'indemnisation des victimes d'actes criminels, de sorte que soit accru le nombre de cas prévus d'indemnisation ainsi que l'importance des allocations pour les victimes du crime.

C'est sous le thème général du "Citoyen et le gouvernement" que s'est tenu le colloque.

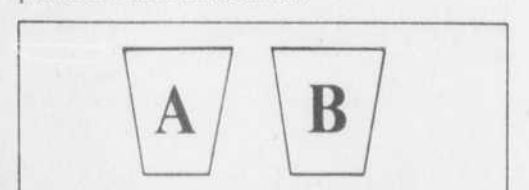
Voir page 6: Programme

Veux-tu gager... ou Comment boire du bon scotch gratuitement... pendant longtemps

Comme la plupart des grandes inventions, notre méthode fut découverte accidentellement.

Un de nos amis qui boit du Grand Macnish (\$7.90 le 25 oz) décida de s'amuser aux dépens de ses amis snob. En plus de son Grand Macnish habituel, il acheta un scotch cher, à la mode (environ \$10.00 le 25 oz).

Lors d'un party, dans sa cuisine, il organisa une séance de dégustation (contrôlée par un buveur de gin) et paria \$5.00 avec chacun de ses invités qu'ils allaient préférer Grand Macnish.



Le premier soir, il gagna \$30.00. Depuis ce temps là, il continue à empocher. A boire du bon scotch Grand Macnish.

330 25 OZ. \$7.90 330-A 40 OZ. \$12.30



Grand Macnish

Le scotch des gens entreprenants, ambitieux, etc. etc.

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER**	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse

éditorial

Le prochain remaniement à Ottawa

Tandis qu'il jongle avec les nominations, les mutations et peut-être aussi les départs qui marqueront le remaniement ministériel annoncé pour cette semaine, on a l'impression que le premier ministre Trudeau a atteint avec le départ de John Turner un stade particulièrement délicat de son expérience comme chef de gouvernement.

Dès le début de son mandat, M. Trudeau a réussi à imprimer sa marque très personnelle aux politiques gouvernementales. Il pouvait néanmoins s'appuyer sur les mettre en oeuvre sur une équipe ministérielle dont le noyau était constitué en grande partie de survivants prestigieux de l'époque Pearson. Mitchell Sharp, "Bud" Drury, John Turner, Allan MacEachen, Jean Marchand, Jean Chrétien et Bryce Mackasay dès le temps de Lester Pearson. Après le congrès de leadership de 1968, ils ont fourni au gouvernement Trudeau l'élément de continuité et de solidité dont il avait besoin. Même des ministres importants promus sous M. Trudeau se rattachent par bien des aspects à l'époque Pearson: c'est le cas notamment de MM. Marc Lalonde et Donald Macdonald.

Mais le départ de John Turner, l'éclipse prévisible de Jean Marchand et l'inévitable vieillissement de Mitchell Sharp et "Bud" Drury obligent désormais M. Trudeau à s'entourer d'un noyau de ministres qu'il aura principalement choisis et préparés lui-même. Ce test à maints égards le plus exigeant auquel il ait dû faire face. Car il fait voir qu'assez peu de nouvelles personnalités fortes ont pu, somme toute, se manifester jusqu'à maintenant sous le règne de M. Trudeau.

Pour remplacer John Turner aux Finances, M. Trudeau envisagerait de faire appel à un ministre francophone comme Jean Chrétien ou Marc Lalonde, soit à un ministre anglophone comme Otto Lang ou Donald Macdonald. Mais la seule mention de ces noms suffit à évoquer un appauvrissement insupportable du gouvernement au plan de la compétence économique.

Dans ce qu'il restera du gouvernement après le départ ou l'éclipse des Turner, des Sharp, des Marchand et des Drury, on trouve en effet un bon nombre de ministres aptes à diriger un ministère d'envergure moyenne. On en trouve peu, en revanche, qui soient qualifiés pour assumer au pied levé la direction de l'un des quatre ou cinq grands ministères à vocation économique ou financière.

Le fait qu'on parle de MM. Chrétien, Lang et Macdonald pour succéder à John Turner aux Finances est à cet égard significatif. Le premier accomplit présentement une excellente besogne à la tête du Conseil du Trésor: il serait d'ailleurs souhaitable qu'il y demeure, ce rôle de "joueur de défense" semblant mieux correspondre à sa formation et à sa personnalité. Quant aux deux autres, M. Trudeau sait très bien qu'ils ne jouissent pas en ma-

tière de politique financière du crédit moral sur lequel le gouvernement aurait besoin de s'appuyer à l'heure présente.

Il a aussi été question de M. Marc Lalonde. Mais on voit mal celui-ci concilier son rôle de leader politique de l'aile québécoise du Parti libéral avec la direction des finances fédérales. M. Lalonde devenant ministre des Finances, il serait en outre délicat de garder un autre francophone à la direction du Conseil du Trésor. Outre les risques politiques considérables que pareille mutation ferait courir prématurément à M. Lalonde, le gain qu'y trouveraient les francophones serait pratiquement annulé si, pour faire cette nomination, M. Trudeau se sentait obligé de muter M. Chrétien.

A part ces quatre noms, on discerne mal les ministres ou les députés qui seraient en même temps assez proches de M. Trudeau et assez compétents pour que leur nomination à la succession de M. Turner s'impose. Cette disette de candidats révèle une faille importante dans l'équipe gouvernementale au plan économique.

En plus de remplacer M. Turner, M. Trudeau doit viser, lors du remaniement, au moins trois objectifs complémentaires. Il faut injecter du sang neuf à la tête de plusieurs ministères. Il faut renouveler l'équipe de confiance qui entoure plus immédiatement le chef du gouvernement. Il faut enfin faire place à quelques éléments nouveaux.

Parmi les ministères où des changements seraient souhaitables, mentionnons les Transports et le Travail. Aux Transports, M. Marchand n'a plus l'autorité et la force voulues pour répondre aux exigences très fortes de la fonction: il serait cruel de le y laisser plus longtemps. Il en va de même, pour d'autres raisons, de M. Munro au Travail: autant M. Trudeau a fait preuve de force en refusant de laisser tomber M. Munro alors que des difficultés sérieuses l'assaillaient, autant il doit aujourd'hui conclure que le député de Hamilton-Est n'a rien fait qui vaille dans son ministère actuel. Des ministres comme James Richardson, Donald Macdonald, James Gillespie, Eugene Whelan, Don Jamieson, Robert Andras et Marc Lalonde comptent tous maintenant trois années ou presque de service, quand ce n'est pas davantage, à leur poste actuel. Dans plusieurs de ces cas, des mutations judicieuses contribueraient à renouveler l'engagement des intéressés et à rafraîchir l'élan passablement ralenti du gouvernement.

D'ores et déjà, le noyau de ministres qui formeront au cours des mois à venir — si l'on peut parler ainsi dans le cas d'un premier ministre solitaire comme M. Trudeau — l'entourage politique plus immédiat du chef du gouvernement, est facile à identifier. Il sera formé d'hommes qui, à l'image de M. Trudeau, ont le coeur volontiers incliné vers la gauche mais dont la tête revient spontanément à droite ou au centre. Du côté anglo-

phone, il y aura Allan MacEachen, vieux routier politique remarquablement discret, efficace et durable, Otto Lang, homme proche par sa formation juridique et ses idées politiques du premier ministre, Donald Macdonald, erratique à l'occasion mais politique droit et dévoué aux intérêts du pays, dont on souhaite qu'il ne donne pas suite à son dessein d'abandonner bientôt la politique, avec peut-être en arrière-plan Mitchell Sharp, qui paraît facilement capable d'une ou deux années de plus dans la carrière ministérielle. Du côté francophone, il y aura Jean Chrétien, dont la solidité n'a cessé de s'affirmer, Marc Lalonde et Pierre Juneau, auxquels devrait s'ajouter un autre ministre issu des rangs, à l'image de Jean Chrétien.

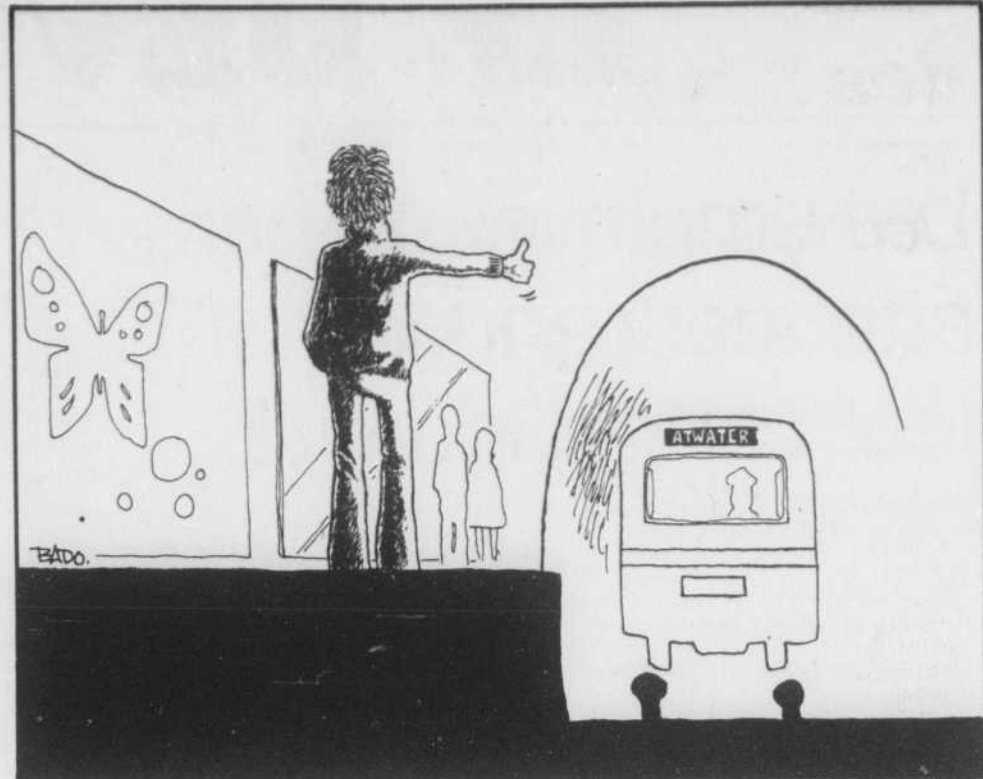
Cette équipe sera solide certes mais n'aura rien d'extraordinaire. M. Trudeau ne devrait pas hésiter à faire entrer dès maintenant dans son cabinet des hommes nouveaux qui pourront le renforcer et le renouveler. Tant du côté anglophone que du côté francophone, les candidatures intéressantes ne manquent pas. On espère seulement que M. Trudeau fera montre de plus d'audace cette fois-ci qu'à l'occasion des remaniements antérieurs.

Les circonstances qui ont entouré le départ de John Turner continuent de faire planer un climat d'incertitude autour du gouvernement Trudeau. On avait déjà l'impression depuis quelques mois que le gouvernement était quelque peu assoupi et que le leadership du premier ministre se faisait plus distant. D'un ministre à l'autre — voire entre M. Turner et Trudeau — on percevait à l'occasion des attitudes sinon contraires, du moins fortement différentes.

La démission inexpliquée de M. Turner n'a rien fait pour dissiper ces impressions, bien au contraire. La manière dont elle s'est faite laisse même soupçonner qu'au sein du gouvernement fédéral, les rapports entre ministres sont plutôt froids, impersonnels et distants. Faudrait-il expliquer par là l'absence de chaleur qui caractérise le gouvernement actuel et la rareté inquiétante des réunions du cabinet au cours des deux derniers mois?

Le remaniement prévu pour cette semaine fournit à M. Trudeau l'occasion de corriger des impressions fâcheuses qui sont largement répandues à travers le pays. Si le gouvernement actuel veut fournir une performance économique plus solide que celle de la dernière année, il doit se donner des orientations plus nettes et plus fermes que celles des derniers mois. M. Trudeau doit profiter en somme du remaniement pour faire mentir ceux qui soutiennent que John Turner serait parti parce que le leadership du gouvernement au plan économique aurait été en-deçà des exigences de la conjoncture présente. Avec les effectifs dont il dispose, ce ne sera pas chose facile.

Claude RYAN



lettres au DEVOIR

Un problème d'esprit avant tout

Depuis trois ans, je fréquente la faculté de théologie de l'Université de Montréal en vue du sacerdoce. Le problème de notre faculté me touche donc d'assez près.

Il m'est cependant venu à l'idée de mettre en doute l'esprit avec lequel les cours de certains professeurs sont donnés. Étant moi-même professeur, je sais que l'influence d'un enseignant sur ses étudiants est très grande et qu'il a le loisir de donner l'orientation qu'il veut à son enseignement. Les étudiants "embourbent" rapidement et subissent l'influence. Les étudiants sont comme du ciment encore humide; tout ce qui les touche laisse une marque. Il ne faut pas perdre de vue que les étudiants en théologie, pour

un bon nombre, sont en formation pour le sacerdoce.

J'ai certains professeurs d'une honnêteté remarquable. Ils savent laisser leurs problèmes personnels hors de leur enseignement et ne pas mélanger RECHERCHE et ENSEIGNEMENT. Ils sont assez ouverts pour donner des opinions variées en plus de leur propre vision des choses.

Pour ma part, quand des cours (certains et assez nombreux hélas!) ont pour note dominante l'agressivité, l'agresseur et qu'il y a "charriement" la haine, je me demande si c'est véritablement un enseignement valable? L'enseignement n'a pas pour but principal, à ce que je sache, de permettre au professeur de défouler!

Maintes fois, le manque de respect avec lequel certains professeurs parlent de l'Eglise (visant surtout la hiérarchie même s'ils disent ne plus être de cette ecclésiologie pyramidale) m'a fait douter de l'amour que ces professeurs peuvent éprouver pour l'Eglise du Christ. Je sais que l'amour se doit de dire la

vérité... mais cela jamais au détriment de la vérité.

Je mets en doute le "savoir vivre" de certains professeurs et compagnons. Il faut quand on parle de personnes en autorité un minimum de respect et de politesse même s'il y a divergence d'idées. J'ai entendu de mes oreilles un confrère dire après l'intervention d'un professeur éminent: "Grégoire, de quoi qui s'mêle?" Pourtant les étudiants n'ont pas la même réaction dans certains autres cours. Ne croyons pas que le problème de la faculté ne soit qu'un problème "d'acceptation des professeurs laïques". C'est beaucoup plus profond et complexe.

Je mets en doute et grandement la qualité de l'esprit avec lequel certains cours nous sont donnés. Il est facile d'exiger qu'on nous respecte. Le respect comporte deux pôles. Je TE respecte et TU me respectes. C'est si facile de l'oublier.

Fr. Jacques THEBERGE, o.s.t. étudiant au bacc. de théologie, Université de Montréal, Montréal, le 19 septembre 1975.

La pollution atteint Rosemère

MM. du conseil de ville de Rosemère

Depuis quelques semaines, il se passe à Rosemère des choses révoltantes et inadmissibles dans une société qui se dit évoluée techniquement et civilisée.

Rosemère, petite ville tranquille et belle située au Nord de Montréal, attirait jusqu'à maintenant des personnes de classe plus que moyenne, parfois aisées, qui recherchaient avec le calme et la beauté de la nature qui y régnait la salubrité de l'air qui la caractérisait, toutes choses de plus en plus rares de nos jours.

Rosemère, une sorte de cité-jardin, donnait une note de santé et on y trouvait une détente parfaite, dans la verdure et des jardins fleuris, gratifiés d'une rivière belle à regarder et à sillonner en bateaux. Toute la population était fière d'y vivre.

Et voilà qu'à cause de l'incurie administrative, à quelque niveau qu'elle se situe, Rosemère, au moins dans certains secteurs importants, est en voie de devenir une écurie. Figurez-vous qu'un des bras de la rivière qui baigne cette charmante petite ville est devenu un véritable cloaque (cloaque: définition du Petit Robert: lieu destiné à recevoir des immondices). Eh bien oui! Au sud du pont qui enjambe la rivière des Mille-Îles et qui relie l'Île Belair à la terre ferme, à un endroit où la rivière, pas assez profonde, ressemble pendant une bonne partie de l'été à un étang immense plus ou moins stagnant avec en son centre

un trou d'une vingtaine de pieds où les pêcheurs du dimanche venaient, l'hiver comme l'été, assouvir leur passion et leur soif de la nature, existe maintenant, un cloaque où les immondices se sont accumulés et flottent même le long des berges, avec les odeurs repoussantes qui se répandent dans toute la région et que je vous laisse deviner.

Les odeurs qui se dégagent de façon nauséabonde, selon la direction des vents, vont même circuler autour de centres commerciaux et pénétrer l'atmosphère de restaurants et de motels. Mais cela n'est rien. Pour les riverains, c'est exactement ce qui se passerait si on déchargeait sur le pas de leur porte des camions pleins de fumier, humain en l'occurrence. Ces propriétés qui paient des taxes et qui votent ont comme principal souci de créer autour d'eux un petit paradis dont ils sont fiers. En ce moment, ils s'embourbent dans leur maison, toutes portes et fenêtres closes. Ils en sortent le moins possible. S'ils le font c'est pour respirer l'air ailleurs (quand ils ne songent pas tout simplement à démissionner) pour fuir cette puanteur.

J'ai visité, à plusieurs reprises, des pays soi-disant peu développés, en Afrique, dans les Antilles et ailleurs. Je n'ai jamais eu à subir des odeurs pareilles. Et encore ces pays auraient eu pour excuse la pauvreté de leur infrastructure. Ce qui n'est pas le cas de Rosemère, jusqu'à plus ample information. Alors comment expliquer que pareille calamité se produise dans une ville comme la nôtre? Bien sûr, des formules et des solutions sont apparues venant, paraît-il, de personnes compétentes. On nous a dit que les pluies automnales allaient corriger la situation. Nous y croyions si des pluies torrentielles récentes n'avaient pas aggravé cette situation, ne faisant qu'agiter doucement cette boue fécale et accentuer leurs odeurs pestilentielles.

Comment expliquer que les administrations concernées ne manifestent aucune sympathie pour les personnes soumises à cette pollution imposée et aucun intérêt dans les mesures susceptibles de nettoyer cette fosse septique à ciel ouvert et qui risque de demeurer si rien ne se fait maintenant?

Suite à une pétition, me faisant le porte-parole de toutes les personnes victimes de cet état de choses, je considère cette pourriture comme scandaleuse et indigne de Rosemère et je souhaite que nos édiles municipaux et nos gouvernants apportent le remède approprié que peut offrir la technique moderne, à défaut de quoi il faudra mettre en doute le caractère humanitaire de nos dirigeants et par voie de conséquence de la société entière qu'ils représentent.

Dans l'espoir que l'air redevenne pur rapidement à Rosemère, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Charles LEFEBRE, médecin, Montréal le 9 septembre 1975

La prochaine "revanche des berceaux"

M. Claude Ryan

Laissez-moi vous entretenir de la "revanche des berceaux" dans une toute nouvelle optique! Vous connaissez sans doute l'histoire de la revanche des berceaux avec tous ces bébés canadiens-français survivant (à cause du merveilleux climat, peut-être) et tenant ainsi à bonne distance la population d'origine anglaise, irlandaise et écossaise. Nous vivons maintenant une expérience similaire avec la venue d'une population noire, brune et métisse qui fait des enfants et submergera à son tour la population canadienne-française.

Vous voudrez peut-être vous promener dans certaines parties de notre ville afin de voir si cette observation semble réaliste. Ces nouveaux arrivants ne mettent pas d'avis de naissances dans les journaux mais je suis certaine qu'une petite enquête superficielle révélerait qu'une proportion importante des naissances dans nos départements de maternité est formée de nouveaux Canadiens originaires des Caraïbes, d'Asie et d'Extrême-Orient, des Philippines, etc. Ajoutez 15 ou 20 ans à l'âge de chacun et voyez quelle sorte de population nous aurons: un pourcentage élevé de jeunes gens de race non blanche et une population canadienne-française âgée et allanant, dans une certaine mesure, s'ame-

ront! Les jeunes Juifs énergiques et d'avant-garde ne resteront pas dans un Québec où ils ne sont même pas au deuxième rang mais au 53e ou pire. Nous perdrons leur énergie, leur ingéniosité, leur respect pour la loi et l'ordre et même leur honnêteté. Je crois que l'honnêteté vis-à-vis les uns des autres, une certaine distance — la familiarité engendre le mépris. Si l'inspecteur du gouvernement est votre beau-frère, vous pourriez être tenté de le soudoyer plus facilement que s'il est Canadien d'origine grecque ou autre. Les grands milieux d'affaires connaissent ce principe fort bien, ce qui explique pourquoi ils déplacent constamment leurs gerants. C'est le principe de la mobilité nord-américaine.

Certains blancs non francophones ne s'expatrièrent pas. Ce sont les moins éduqués ou les moins énergiques ou encore ceux qui reçoivent des allocations du bien-être social etc. Un cheque est un cheque et qui se soude de la langue dans laquelle il est fait! Les gens âgés non plus ne démentiront pas. Un cheque de pension, ça isole d'une certaine façon.

Notre jeune population noire et particulièrement les jeunes garçons m'inquiètent énormément. C'est à mon avis une menace à notre tissu social comme c'est le cas pour la ville de New York. (Le chef du R.C.M. part étudier la ville de Grenoble pendant 10 mois — 10 mois à l'étranger seraient plus profitables). Ces jeunes gens ont peu de diplômes, peu de support familial — sou-

vent des familles uniparentales — pas de gouvernement fédéral qui les supporte comme c'est le cas depuis des décennies à Washington D.C. (c'est ce qui explique qu'il y ait tant de postiers noirs aux États-Unis) et pas d'encouragement de Québec.

J'ai eu à ce sujet des entretiens téléphoniques avec des dirigeants scolaires. Très peu de jeunes noirs ont obtenu des diplômes de niveau secondaire à l'école où mon fils étudie. Effectivement, aucune jeune noire n'en a reçu à la cérémonie à laquelle j'ai assisté. Ils sont déjà exclus des études qui pourraient les conduire à certaines professions. Ils ne peuvent pas plus travailler à certains services — avez-vous vu plusieurs conducteurs d'autobus anglophones de race noire récemment?

Nous allons bientôt nous retrouver avec un grand nombre de jeunes frustrés et nous allons tous devoir en assumer le fardeau. Ma mère qui demeure dans la ville de New York pourrait vous en dire davantage. Elle vit derrière des "barreaux" — barreaux qui protègent les fenêtres contre les effractions!

Tout ces faits que je viens de vous exposer dans un style plus ou moins direct pourraient certainement faire l'objet de longues études et dissertations. Mais je crois que d'exposer la vérité toute nue épargne souvent de l'énergie. Un casse-croûte à portée de la main est souvent plus profitable qu'un grand dîner de cinq services que l'on ne pourrait prendre que demain.

Marie BROWER, Montréal, le 11 septembre 1975.

bloc-notes

La "solution" Choquette

Rendue publique à Rimouski avant même d'avoir été communiquée aux parents de Saint-Léonard, la formule proposée par M. Choquette n'est pas une solution au problème concret que le Cabinet est invité à résoudre d'urgence à la commission scolaire Jérôme LeRoyer. C'est plutôt une manière ingénieuse d'échapper à la question véritable et d'épargner au gouvernement l'obligation de modifier un règlement, tout au moins ses modalités d'application.

Il s'agit en somme d'offrir aux écoliers inscrits à l'école française contre le gré de leurs parents une période d'apprentissage de l'anglais de 45 minutes par jour, dès la première année. Ce projet-pilote, tiré tout droit du Plan de développement de l'enseignement des langues, conçu naguère par M. François Cloutier, présente des avantages dans la mesure où il tend à résoudre l'éternel problème de l'acquisition de la langue seconde. Facultatif partout au Québec, contesté par des pédagogues, tenu pour insatisfaisant à la CECM, ce plan deviendrait subitement obligatoire à Saint-Léonard. Déjà victimes de la règle du contingentement, les quelque 200 enfants qui n'ont pu trouver place dans les classes anglaises seraient au surplus les sujets d'expérience pédagogique que le reste de la province juge imprudent d'adopter maintenant.

Les parents d'ascendance italienne veulent que leurs enfants apprennent l'anglais; alors, c'est ce qu'ils pourront faire grâce à ce compromis, déclarait samedi M. Bourassa dans Mercier.

Pour corriger une injustice engendrée par l'application de deux règlements, dans la pratique contradictoires, on lance une expérience discuta-

ble dont les résultats indiqueront au ministère s'il y a lieu d'en étendre l'application à l'ensemble du Québec. D'un cas d'exception qu'il fallait régler, on fait un laboratoire.

Les intentions du ministre de l'Éducation sont généreuses, n'en doutons pas, et sa sincérité est totale. Si seulement il était avant tout question de répondre aux demandes pressantes d'un enseignement de la langue seconde à Saint-Léonard, la formule de M. Choquette serait sûrement bien accueillie. Mais là n'est pas la question primordiale pour l'heure. Il sera toujours temps de mettre à l'épreuve des projets-pilote d'apprentissage de la langue seconde lorsqu'une communauté en exprimera le désir. Aujourd'hui, il s'agit d'autre chose. M. Choquette propose des vitamines à ceux qui réclament un panier de fruits.

Il n'est pas certain du reste que cette "solution" ait fait l'unanimité au conseil des ministres. On aura peut-être voulu accorder à M. Choquette l'occasion de faire une tentative utile avant d'envisager d'autres voies possibles, étant entendu que le nouveau ministre de l'Éducation s'accroche d'autant plus à la règle du contingentement qu'il en est l'inventeur. Divers indices autorisent à croire que le gouvernement songeait et songe encore à d'autres moyens: la presse anglaise, informée par des ministres anglophones, a fait référence à un assouplissement des modalités d'application du règlement; et M. Bourassa lui-même a laissé entendre que le Cabinet avait une solution dont la mise en oeuvre suscitait toutefois des difficultés d'ordre confessionnel.

C'est donc que le gouvernement n'é-

carte pas la possibilité de confier ces enfants catholiques au Protestant School Board of Greater Montréal, sous réserve d'accords possibles au sujet des cours de religion. A moins que la Commission LeRoyer ne soit parvenue entretemps à trouver pour eux des places hier introuvables dans ses classes anglaises. Le cas échéant, c'est l'application de la règle du contingentement qui aurait été assouplie: solution plus équitable et plus réaliste dans l'immédiat que l'adoption de la formule proposée par M. Choquette.

Dans l'immédiat, en effet, puisque, à plus long terme, c'est la Loi 22 elle-même que le gouvernement devra se résigner à revoir et à modifier et, par voie de conséquence, ses règlements d'application au secteur scolaire. Il vaut mieux faire directement et franchement ce que le législateur tente d'accomplir indirectement, ne pas laisser croire surtout aux anglophones et aux Québécois d'ascendance européenne que leur liberté de choix sera respectée quand, en réalité, elle ne l'est déjà plus; donc renoncer aux tests d'aptitudes linguistiques dont l'application a déjà suffisamment révélé le caractère factice; renoncer aussi au contingentement, dont la règle sera toujours discriminatoire à l'endroit de ceux qui auront réussi l'examen d'aptitude; adopter plutôt une position claire, libérée des équivoques actuelles: tous les enfants du Québec seront inscrits à l'école francophone, la seule exception s'appliquant aux anglophones.

Michel ROY

Heureux naufrage

Le Vaisseau d'or avait sombré dans l'abîme du rêve: le France vient de couler au large du bon sens québécois. De l'opéra gastronomique de l'hôtel Windsor au casino flottant du quai Victoria, seul le prix de la facture diffère; si Jean Drapeau dut payer la première, les contribuables de Montréal n'auront pas à éponger la seconde. Voilà qui confirme, à l'heure du déficit olympique accru qu'il s'annonce, l'émouvante utilité du débat public dans les affaires qui ne sont pas privées. Si le maire de Montréal peut rescaper de ce naufrage quelque leçon de démocratie et de réalisme financier, grand bien nous fasse.

Rien n'est gratis en ce monde de loterie et de béton; ce n'est pas parce que les autres la paient plutôt que nous qu'une folie ne coûte rien. Le France allait coûter plus que ce qu'il

ne semblait; il aurait rapporté moins que ce qu'on y faisait miroiter. Les choses étaient pourtant en bonne voie d'aboutir à Paris quand il fallut consentir à examiner le projet plutôt que d'en préparer l'emballage et le fait accompli. Le résultat parle par lui-même. Le Concorde poura venir à Mirabel; le France ne remontera pas le Saint-Laurent.

L'entourage du maire Drapeau et celui du ministre du Tourisme qu'il avait enveloppé dans la manœuvre tentèrent désespérément de renflouer le France en faisant plutôt qu'un casino aux moeurs et aux revenus douteux un rentable centre des congrès. C'était compter sans les intérêts du centre-ville, peu rassurés par l'arrivée du triple hôtel flottant, sans aussi les appétits de ceux à qui l'on avait sans doute déjà promis les alléchants contrats de \$54 millions que doit coûter le projet de centre neuf retenu par le premier ministre!

Au paquebot qui allait redorer le prestige du maire, le premier ministre aura préféré, pour les chômeurs de l'après-Olympique, un chantier fort opportun.

Mais les contribuables et les autorités gouvernementales ne doivent pas se croire quittes pour autant. Si le maire a dû renoncer au France, rien ne nous assure qu'il a abandonné son projet plus dispendieux encore d'une liaison ultra-rapide entre Montréal et New-York, rail chimérique pour ou il veut drainer jusqu'à Mirabel, à Terre des hommes, et au stade Taillibert, les voyageurs fortunés de la Nouvelle-Angleterre. Son entreprise ayant échoué dans le golfe Saint-Laurent, il peut encore revenir par la route des invasions, le long du Richelieu.

Comme il est plus facile d'expulser un conseiller d'opposition que de trouver les \$100 millions supplémentaires qui vont être requis pour terminer la cité olympique, l'administration municipale doit être impitoyablement ramenée à ses responsabilités essentielles. Le non de Québec au France ne corrige hélas pas le oui au demi-milliard de déficit olympique qui s'annonce. Mais c'est quand même une bonne décision.

Le maire a déclaré au conseil qu'entre dans la vie publique il y a 21 ans, il n'a pas l'intention d'en sortir par le sursourcil. Qu'il en sorte par où il voudra, mais qu'il laisse à ses successeurs la chance de bâtir des pyramides, s'il reste alors quelques deniers dans le trésor public. Entre-temps, les Montréalais sauront apprécier les rêves qui ne coûtent rien.

Jean-Claude LECLERC

"L'attitude autonomiste constante du Québec dans la Confédération canadienne a reposé et repose toujours sur une condition

Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications, devant l'Association canadienne des entreprises de télécommunications, le 17 juin 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT. Édition quotidienne: \$45 par année; six mois: \$25; À l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Deux objectifs qui vont de pair

L'aide financière aux entreprises et la promotion du français dans les politiques de la SDI

par LUCIEN SAULNIER

On m'a invité à parler de ce que la Société de développement industriel a fait pour promouvoir l'usage de la langue française dans les entreprises et assurer une présence plus significative aux francophones dans l'activité économique.

Cela se résume brièvement. La Société a, en quelque sorte, précédé l'action législative. Son seul mérite, si mérite il y a, est d'avoir tenté de donner un sens plus profond à la mission qui lui était donnée par la loi de l'aide au développement industriel.

La Société de développement industriel du Québec, comme on le sait, est autorisée à recommander diverses formes d'aide financière aux investisseurs. Cette assistance peut être fournie sous la forme d'une prise en charge des coûts des emprunts requis pour la mise en oeuvre d'un projet de construction, d'expansion, ou de regroupement d'entreprises à des fins manufacturières.

Comme ce type de subventions est la forme d'aide la plus souvent offerte aux manufacturiers par la S.D.I., je m'en tiendrai à cet aspect du rôle de la S.D.I. afin d'illustrer plus clairement la politique de cette société de la Couronne.

Pour qu'un projet de construction, d'expansion ou de regroupement soit admissible à des subventions, il doit d'abord répondre à des critères économiques que définit la loi. Ces critères s'inspirent de l'objectif général suivant: il faut soutenir les investissements susceptibles d'accroître la production manufacturière de biens qui ne sont pas présentement produits au Québec ou dont la production n'est pas suffisante pour répondre aux attentes des marchés dynamiques présentant des possibilités intéressantes en matière d'exportation. Avec cet objectif, on vise à créer des emplois pour les diplômés des écoles secondaires et des universités.

L'ère des subventions-cadeaux

Jusqu'en 1973, le montant de l'aide était mesuré en application stricte de ces critères d'or-

dre économique. Aucune importance n'était accordée aux éléments d'intégration des entreprises à la société québécoise.

Le plus souvent, l'aide offerte aux investisseurs se chiffrait à un montant équivalent à 10% environ de celui de l'investissement. Elle n'était pas significative et sûrement pas déterminante pour les décisions d'investir.

L'expression de cadeau était une expression courante chez nos professionnels. Dans la plupart des cas nous étions persuadés que cadeau ou pas cadeau, l'investissement eut été fait de toute façon.

De plus, j'avais constaté que les investisseurs anglophones le plus souvent, francophones parfois, montraient peu de souci à l'égard d'une situation sociale et économique que tous les analystes économiques, sociaux et politiques dénoncent depuis des décennies au Québec.

Cette situation malsaine à tous les égards et porteur de désordre se résume ainsi.

La majorité de la population du Québec est francophone — à 80%.

Sa présence dans l'activité manufacturière au Québec se mesure comme suit:

22% seulement de tous les travailleurs des entreprises manufacturières sont à l'emploi de sociétés dont le contrôle est détenu par des québécois francophones. L'activité de ces entreprises n'étant elle-même représentée que par 22% des expéditions du secteur manufacturier.

De plus, ces entreprises se retrouvent généralement dans les secteurs de l'alimentation, du bois, du textile et de l'impression. En économie, ces secteurs ne sont pas réputés pour leur productivité, en termes de valeur ajoutée par heure/homme payé, ni pour leur technologie.

D'autre part, les entreprises manufacturières non francophones ne représentent que 35% du nombre d'entreprises manufacturières employant 78% de la main-d'œuvre et assurent 78% du total des expéditions.

La majorité des employés de ces entreprises, bien sûr, est composée de francophones.

Mais dans les postes de direction, dans les conseils d'administration, on en retrouve à peine 20%.

Nous constatons de plus que l'aide accordée, fondée exclusivement sur les critères économiques et technologiques, même si elle n'était pas significative, était le plus souvent plus généreuse pour les entreprises non autochtones que pour les petites et moyennes entreprises du Québec.

On aurait pu en venir à nous démontrer, si nous ne nous étions pas interrogés, que l'aide financière provenant des impôts d'une population francophone à 80% profitait à des entreprises qui ne partageaient aucune des préoccupations d'ordre économique et social de la population du Québec et de son gouvernement.

J'estime qu'aucun pays évolue ne peut tolérer qu'un tel déséquilibre économique se perpétue. J'estime qu'aucun gouvernement — conscient de ses responsabilités, ne peut rester indifférent devant un tel état de choses.

La nouvelle politique de la SDI

La Société de développement industriel en est donc venue à expérimenter et à définir des formes d'aide mesurées à partir de la qualité structurelle des projets, et de leur degré d'intégration à la société québécoise et à l'activité économique existante au Québec.

Pour exercer une action que nous croyons féconde, il importait d'être plus exigeants à l'égard des entreprises dont nous subventionnions les investissements.

Pour justifier une politique plus ferme et plus exigeante il s'ensuivait qu'il fallait d'abord être plus généreux.

Ainsi, la subvention moyenne, de 10% du montant d'un investissement est passée à 20%. Elle peut pour les petites et moyennes entreprises, atteindre théoriquement 35%.

Les exigences de la Société de développement industriel à l'égard d'un investissement dans le secteur manufacturier sont

de deux ordres: contribution à l'évolution de la structure industrielle et intégration des entreprises aux réalités québécoises; le partage du montant de l'aide ou de la subvention étant divisé à peu près également sur les deux éléments.

L'élément intégration porte

■ *Conférencier invité, le 18 septembre, devant les membres du Centre Linguistique de l'Entreprise de Montréal, M. Lucien Saulnier a profité de l'occasion pour entretenir ses auditeurs de la manière dont l'on associe, à la Société de développement industriel qu'il présidait jusqu'à ces temps derniers, l'aide financière aux entreprises et la promotion du français dans la vie économique. Voici des extraits substantiels de cette remarquable causerie de M. Saulnier. Celui-ci est maintenant président de la Société d'Habitation du Québec. L'allocution de M. Saulnier comprenait quelques passages en langue anglaise: la version française en a été établie par Le Devoir.*

sur les achats de biens et de services de sociétés dont le siège social et la principale place d'affaires sont situés au Québec. Cela regroupe les services loués de bureaux d'études, de professionnels, les primes d'assurance, l'achat de matières premières, de machinerie d'équipement, les contrats de construction, les budgets de recherches, l'embauche de diplômés des collèges et universités du Québec.

Il porte également sur la présence de francophones aux conseils d'administration, parmi les cadres, le personnel de direction des entreprises.

Des objectifs sont fixés — en accord — avec les chefs d'entreprises au regard de chacun de ces éléments et seront réalisés graduellement, le plus souvent, sur une période de 5 ans. Le déboursement annuel d'une partie de la subvention est conditionnel à ce que preuve soit faite à la Société que la part d'un objectif à être réalisée au cours d'une année l'a été.

Je ne crois pas que nous ayons rencontré une seule personne aux yeux de qui ces objectifs n'étaient pas parfaitement raisonnables. Toutes les personnes que nous avons rencontrées se sont montrées satisfaites des arguments clairs qui souten-

dent ce que je pense être une politique valable. En fait, on accepte ces objectifs tout simplement parce qu'ils sont fondés sur de solides et élémentaires arguments d'affaires. N'est-il pas beaucoup plus sain et profitable pour n'importe quelle entreprise dans n'importe quel

vont lui fournir les éléments essentiels à une action plus poussée, plus féconde.

Cette politique économique que la S.D.I. a expérimentée est, depuis août 1974, définie dans sa loi. C'est dire qu'elle est devenue une politique officielle du Québec.

souvent les bilingues parleront naturellement leur langue maternelle avec leurs collègues de travail si cette langue est présente dans leur milieu de travail.

Certains esprits chagrins seront prompts à conclure que cela signifie la fin de la langue anglaise dans le monde manufacturier au Québec. C'est là une conclusion ridicule. Nous disons simplement que la langue française doit être employée à tous les niveaux. Nous ne disons pas que la langue anglaise ne doit pas être employée. La S.D.I. s'attend à ce que les entreprises prennent les moyens voulus pour atteindre cet objectif qui n'est pas du tout contradictoire, même s'il peut sembler l'être.

Il faudra un certain temps pour atteindre cet objectif. Les entreprises devraient profiter des mises à la retraite au sein de leur personnel afin d'améliorer l'équilibre, surtout au niveau de la gerance. Des francophones plus nombreux accéderont à des fonctions de gerance. Il y aura aussi des gérants anglophones. Mais les gérants francophones assureront tout naturellement une position respectable à la langue anglaise au sein de l'établissement et dans les affaires courantes de la compagnie, avec un souci particulier pour les employés et clients francophones de l'entreprise. Les gérants anglophones continueront d'agir d'une manière similaire. Les positions seront discutées soit en français, soit en anglais. Les francophones pourront parler le français si les anglophones comprennent le français et vice versa, les anglophones pourront s'exprimer en anglais si les francophones comprennent l'anglais. Voilà une forme authentique de bilinguisme. Cette forme de bilinguisme est de beaucoup supérieure à celle dont le Parlement canadien donne l'exemple avec son système mécanique de traduction simultanée qui ne promeut ni l'usage de l'anglais par les francophones, ni l'usage du français par les anglophones. J'ai fait l'expérience de cette

Le français et l'anglais dans l'entreprise

Il est au Québec une réalité fondamentale, ethnique, sociale et économique qui soutient et domine tout le reste: c'est évidemment la langue de la majorité de la population, le français, et la place qu'elle occupe dans la vie quotidienne des citoyens québécois. La plupart d'entre eux travaillent cinq jours sur sept. Ils ne sauraient accepter, car c'est tout simplement inacceptable, de passer les cinq septièmes de leur vie adulte dans un environnement à 100% anglophone. En conséquence, et en songeant au degré d'intégration requis, la S.D.I. fait de l'usage du français à tous les niveaux d'emploi une condition obligatoire des subventions offertes aux entreprises. Pour certaines entreprises, voire même la plupart, cela ne saurait être l'oeuvre d'un jour: nous en sommes conscients. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur l'augmentation des francophones au niveau de la gestion: nous estimons que si cet objectif est atteint, l'autre deviendra aussi éventuellement une réalité. C'est pour cette raison très simple que même ces gérants que peuvent être et que sont

En pratiquant résolument cette politique, la Société de développement industriel est destinée à jouer un rôle important dans l'économie du Québec.

Elle sera la première informée des biens et services qui ne peuvent être achetés ou loués d'entreprises ayant leur siège social et leur principale place d'affaires au Québec.

Ainsi informée, elle pourra en collaboration avec les services du ministère de l'Industrie et du Commerce identifier les entreprises du Québec qui, si elles s'outillaient et s'organisaient pour répondre à ces demandes pourraient les satisfaire. A ces entreprises la Société offrira l'aide financière utile. L'intégration des investissements à la société économique prendra tout son sens et deviendra profitable.

Déjà, la S.D.I. a pu dans une couple de cas, jouer le rôle que j'estime être le sien. Les conditions qu'elle pose à son aide

la parole du jour

"Ne savez-vous pas quel est le jeûne qui me plaît? Dénoncer les emprisonnements injustes, faire tomber les liens de l'oppression, renvoyer libres les opprimés et briser tous les jougs, partager le pain avec un affamé, héberger les pauvres sans maison, couvrir celui qu'on voit nu et ne pas se dérober devant un frère." — Isaïe 58:6-7 (texte du cinquième siècle avant JC)

"Ne t'élève pas toi-même de peur de tomber et te couvrir de honte." — Ecclésiastique 1,30 (deuxième siècle avant JC)

NETTOYEUR

P.M.

Service d'une heure

au comptoir

Service de chimies

8309 ST-DENIS

381-1322

Cahiers du Québec

Édouard-

Raymond Fabre

Libraire,

patriote canadien

Jean-Louis Roy

Collection Histoire

éditions

hurbtubise hmh

380 ouest

rue Craig

montréal

Affichage et étiquetage: les nouveaux règlements n'ont rien de sorcier

■ Dans sa causerie au Centre de Linguistique de l'Entreprise, M. Lucien Saulnier a aussi traité brièvement du règlement projeté en matière d'affichage et d'étiquetage. Ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant de son allocution, il n'y voit rien de particulièrement troublant.

Les règlements sur l'affichage public et la langue de l'étiquetage et les mesures qu'a expérimentées et les politiques qu'applique la Société de développement industriel du Québec, ne posent pas de difficulté. Nous en avons fait la preuve à la SDI.

L'étiquetage ne soulève, pour les entreprises, que des problèmes mineurs de mise en place.

L'ensemble des dispositions réglementaires du bill 22 trouverait sa place dans n'importe quel bon manuel de conseils de mise en marché (marketing, comme disent les Parisiens). Le législateur indique au manufacturier un moyen sûr de plaire à une large clientèle au Québec. Que l'étiquetage comporte une version française "aussi avantageuse..." etc. ne peut effaroucher que les extrémistes. Déjà en 1968, Fiat et Philips publiaient des brochures publicitaires en... Esperanto!

Les dispositions relatives à l'affichage public et les annonces publicitaires sont celles qui, appliquées avec soin et rigueur vont nous donner à la fois beaucoup de plaisir — vont faire éclore autant chez les francophones que chez les anglophones un sens de l'humour dont nous avons grand besoin et vont aviver chez tous un souci plus grand pour le bon goût généralisé dont doit témoigner la réclame commerciale visible des voies publiques. Présentement, c'est à la fois et proprement une affliction visuelle et une barbarie intellectuelle. On en viendra, je l'espère, à bannir les affiches posées en saillie sur les immeubles ou tout au moins à contenir leurs superficies bisornues dans des limites plus discrètes. La ville de Montréal, à une grande époque (!) avait tracé la voie. Et qui sait? le bon goût reprenant sa place sur le domaine public, peut-être inspirera-t-il des vues plus élevées au CRT?

Quant à la langue des affiches — les francophones ont un défi aussi grand à relever que les anglophones.

Que deviendra "Monsieur Muffler" Monsieur Pot d'Échappement? Peu probable — Il faudra trouver mieux, inventer et faire preuve de meilleur goût. Et "Mr. Donut" qui est devenu Monsieur Donut dans un éreintement de francisation ne pourra pas devenir "Monsieur Beignet". Le syndicat des employés protestera avec raison. Il faudra chercher et trouver une inspiration de meilleur goût.

Soyons donc confiants et optimistes. Le Roi du Chien Chaud est disparu, je pense. Nous pouvons donc espérer la disparition de toute l'aristocratie gastronomique de Sa Cour.

St. Timothée Tire Shop Lavigneur Auto Body et autres monstruosités sont condamnées. Dieu merci.

On peut même entrevoir les heures d'un jour où les banques ne nous prendront plus pour des simples d'esprits et cesseront de se croire obligées de bilinguisme leur nom en écrivant Banque Bank. Tout mot français qui se comprend instantanément en anglais finira bien par ne pas être traduit par simple respect de l'intelligence. Pensez aux touristes qui souhaitent voir et entendre des choses différentes lorsqu'ils voyagent.

A tous égards, le rayonnement accru du français au Québec est profitable à tous. Culturellement il place le Québec parmi les hauts lieux civilisés au monde parce qu'on y parle aussi l'anglais. Le tourisme étant le plus grand générateur de devises étrangères, l'identité française visible devient un levier économique. La paix sociale est un autre puissant levier de l'économie.

COURS D'ASTRONOMIE

LA SOCIÉTÉ D'ASTRONOMIE DE MONTRÉAL

en collaboration avec le Planetarium Dow présente une série de cours d'Astronomie du 29 septembre au 15 décembre 1975.

Coopération académique:

Docteur Gilles Beaudet

Docteur Gilles Fontaine

Docteur Jean-Louis Tassoul

Faculté de Physique

Université de Montréal

INSCRIPTIONS: lundi 22 septembre de 7 à 10 PM

Planetarium Dow, 1000 Ouest St-Jacques

Tél.: 872-4530

Adultes \$40.00

Étudiants \$20.00

NOUVELLES IMPORTATIONS D'ITALIE

Robes chemisiers finies jersey de laine

Régulier \$90.00

Prix spécial Carla \$59⁹⁵

DERNIER CRI

Robes tuniques ceinturées

Régulier \$80.00

Prix spécial Carla \$39⁹⁵

Superbes jupes de gabardine de laine entièrement doublées, aussi jupes de velours ou de corde de velours

Régulier \$65.00

Prix spécial Carla \$29⁹⁵

Pantalons, tricot double, ou gabardine ou velours

Régulier \$65.00

Prix spécial Carla \$29⁹⁵

Cardigan ou pull, laine ou Alpaca

Régulier \$50.00

Prix spécial Carla \$24⁹⁵

Gants souples en peau d'agneau, doublé fourrure, ou doublés laine

Régulier \$18.00

Spécial \$13.95

Régulier \$16.00

Spécial \$10.95

non doublés - Régulier \$15.00

Spécial \$6.95

Nous avons aussi la toute nouvelle collection de

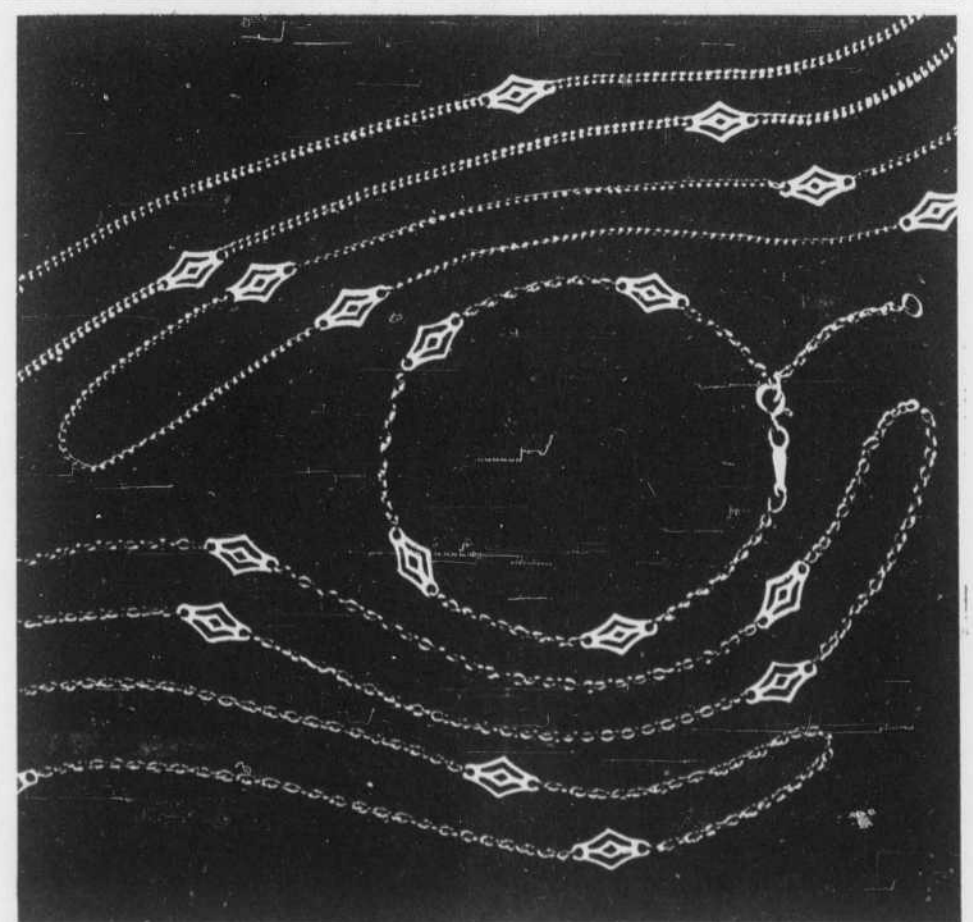
ELSA MARTINELLI

tricotés - robes - manteaux

Haute Couture Carla Inc.

521 rue Bélanger - sortie sud - métro Jean-Talton

Tél.: 270-1182



Chaînes et bracelets en or à prix exceptionnels

Chaînes et bracelets de conception très délicate, en or 10 carats, à 25% de rabais sur le prix régulier et ce jusqu'à épuisement du stock. Vous avez le choix dans les 4 modèles ci-illustrés; chacun est disponible dans une longueur de 15" et 18". Voici de haut en bas:

Longueur	Prix régulier	Prix de vente
15"	\$50.00	\$37.50
18"	60.00	45.00
15"	20.00	15.00
18"	24.00	18.00
15"	21.50	16.12
18"	26.00	19.50
15"	28.50	21.37
18"	35.00	26.25
Bracelet du centre	17.00	12.75

BIRKS

JOAILLIERS

suites
de la première
page

LE PQ

puis le congrès de 1974, "il est sûr et entendu, clair, normal et décidé pour le PQ, qu'il n'est pas question de faire l'indépendance si les citoyens ne la veulent pas".

Ces propos de M. Morin risquent d'accroître l'impression que le Parti québécois s'apprête à infléchir de nouveau sa politique au sujet de l'indépendance. Après la résolution sur le référendum (qui prévoit qu'un gouvernement du PQ amorcerait des négociations sur l'indépendance avec Ottawa et consulterait la population si ces négociations tournent court), une tendance à l'intérieur du Parti se manifeste de plus en plus qui consiste à soutenir dans l'opinion publique que le premier devoir du PQ est de prendre le pouvoir, l'indépendance venant en deuxième place et seulement si les Québécois expriment majoritairement leur accord.

Par ces propos, se dessinent déjà la prochaine stratégie électorale du Parti. Le fait que M. Morin les ait tenus publiquement indique que cette tendance est forte jusqu'à l'intérieur du Conseil exécutif.

BEYROUTH

ce secteur où le parti national libéral (PNL) de M. Camille Chamoun, ministre de l'Intérieur, et les druzes sont les plus influents.

Sur le plan politique, M. Abdel Halim Khaddam, vice-premier ministre syrien, a eu de nouveaux entretiens avec M. Rachid Karamé, premier ministre, M. Kamal Joublatt, chef du parti socialiste progressiste, et M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine.

A l'issue des entretiens de la journée, M. Karamé a déclaré que l'objectif actuel était de "définir les principes qui permettront de parvenir à la réconciliation nationale". Les efforts de M. Khaddam, apprend-on dans les milieux politiques, visent en premier lieu à consolider la cessez-le-feu, condition indispensable pour passer à l'étape de la réconciliation nationale.

On apprend d'autre part, que Mgr Antonio Boutros Khoreiche, patriarche maronite, présidera ce matin au patriarchat de Bkerke, une réunion des personnalités maronites afin de définir une position commune à l'égard de la crise.

Les tireurs embusqués actifs dans les banlieues sud-est de Beyrouth et dans le

centre ont obligé les Libanais à passer leur journée dominicale chez eux. Les coups de feu avaient diminué d'intensité après l'aube.

Les détonations et les explosions ne sont pas aussi fréquentes que dans la capitale. Des hommes en armes patrouillaient ouvertement dans leur quartiers. Tous les Libanais craignent de sortir dans la rue et de servir de cible aux tireurs isolés.

Des scènes de pillage ont été signalées. Dans un quartier de la capitale, les habitants ont pénétré dans une pharmacie pour prendre les médicaments dont ils avaient besoin. Dans une rue bondée d'automobiles d'ordinaire et aujourd'hui déserte, deux petites filles en vêtements traditionnels ont pris dans un magasin deux chaises, des hommes se sont emparés de tables et de bureaux qu'ils portèrent sur les dos sous le regard indifférent d'hommes en armes.

A quelques centaines de mètres du palais du gouvernement, des incendies étaient toujours visibles dans le quartier du vieux "souk" de la ville. D'autres magasins ont été dynamités pendant la nuit et pillés malgré le couvre-feu. Des pompiers syriens continuent de débayer les dégâts sur instruction du gouvernement libanais.

Tous les immeubles d'une rue menant à la grande place vers le vieux marché sont noirs ou presque complètement détruits. Les cadavres noirs d'au moins deux personnes sont toujours dans les débris d'un hôtel de quatre étages qui s'est effondré il y a trois jours.

Par ailleurs, M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe, présidera le mois prochain à New York, conjointement avec le chef de la diplomatie libanaise, M. Philippe Takla, une réunion des ministres arabes des affaires étrangères, afin d'examiner l'évolution de la situation au Liban, indiquant-on au siège de la Ligue arabe au Caire.

La Ligue arabe a publié en fin de matinée un communiqué dans lequel elle demande aux parties en conflit au Liban de mettre un terme aux combats "qui dépassent en horreur tout ce que l'on pouvait imaginer".

UNE BOMBE

comité central du PCP affirme que ce sixième gouvernement provisoire est "loin de correspondre, dans sa composition, aux forces intéressées à assurer le processus révolutionnaire". Le PCP justifie sa participation par la crainte de voir le pays dirigé par une équipe encore plus hostile aux thèses qu'il défend.

Les réserves, voire les distances, du PCP à l'égard du gouvernement tiennent pour une large part à son profond antagonisme avec le parti populaire-démocrate (PPD), qui y dispose de deux portefeuilles.

Les communistes et leurs alliés d'extrême-gauche jugent que la formation centrée est le cheval de Troie de la contre-révolution et la soupçonnent ouvertement de vouloir mettre un frein aux nationalisations et à la réforme agraire. La direction du PCP a assuré ses militants qu'elle veillerait avec fermeté à la préservation de ces deux acquis de la période gongalviste.

Proche compagnon de route des communistes, le mouvement démocratique portugal (MDP), qui n'est plus représenté au sein du gouvernement, a donné le signal de la lutte contre celui-ci, en lui promettant "une période d'agitation sociale". D'ores et déjà, le syndicat des travailleurs de la sidérurgie, dominé par le PCP, a appelé ses 250.000 adhérents à se mettre en grève mercredi.

Mais la première épreuve de force, pour le gouvernement, pourrait intervenir encore plus tôt, dès aujourd'hui.

En effet, le nouveau ministre — socialiste — de l'Agriculture, M. Lopes Car-

doso, doit effectuer une tournée dans l'Alentejo, la région méridionale du pays, où l'influence du parti communiste sur la paysannerie est puissante.

Le gouvernement s'est, en principe, engagé à poursuivre la réforme agraire mais on s'attend à ce qu'il mette, en fait, un frein aux occupations sauvages des terres par les paysans, de nombreux incidents se sont produits ces dernières semaines entre paysans favorables au parti communiste et paysans fidèles aux propriétaires terriens.

A l'agitation qui se déroule dans la région et menace de bouleverser la production, vient s'ajouter la situation économique préoccupante qui règne dans le pays.

La balance des paiements portugaise a enregistré au cours des huit premiers mois de l'année un déficit de 12,5 milliards d'escudos: c'est ce qui vient de révéler à l'hebdomadaire Expresso le nouveau ministre de l'Éducation, le commandant Victor Alves, un des neuf officiers modérés du groupe Melo Antunes. Il estime que le produit national brut diminuera de 10 à 15 pour cent en 1975 par rapport à l'année précédente.

Brossant un tableau très sombre de la situation, il indique encore que les investissements seront probablement trois fois inférieurs à ce qui avait été prévu dans le budget. Celui-ci, précise-t-il, accusera un déficit de 22,5 milliards d'escudos, soit 6,5 milliards de plus que prévu initialement. "Nous touchons le fond", a-t-il conclu. "On peut se demander combien de temps durera ce sixième gouvernement et si il sera moins provisoire que les autres", s'interroge l'hebdomadaire Domingo.

SAINT-LÉONARD

primauté du français sera clairement affirmée dans les lois et dans la réalité. De cette façon, les francophones n'auront pas l'impression de travailler à leur assimilation en apprenant l'anglais.

Le ministre de l'Éducation a aussi semblé un peu dérouter d'apprendre, au cours de la journée d'hier, qu'il sera peut-être possible de régler le problème à l'aide de "révisions de chiffres" qui permettraient d'admettre à l'école anglaise tous les jeunes qui ont réussi les tests linguistiques.

En effet, le président de la commission scolaire Le Royer, M. Raffaele Iadelluca, a déclaré hier au DEVOIR qu'environ 300 élèves du secteur anglophone ont quitté les rangs de la commission scolaire à la suite de déménagements ou d'autres considérations.

M. Iadelluca a précisé qu'il ignore le nombre exact des arrivées imprévues provoquées par d'autres déménagements mais il a précisé qu'il est possible que ces mouvements de population aient libéré un bon nombre de places qui seraient alors disponibles pour les jeunes Italo-Québécois tout en respectant le contingentement imposé en vertu de la loi.

Nous vérifierons nos chiffres lundi et nous les rendrons publics mardi au cours d'une conférence de presse, a aussi dit M. Iadelluca au DEVOIR.

Pour sa part, M. Choquette a dit tout ignorer de ces révisions quantitatives et il a aussi semblé surpris quand M. Donat Taddeo, commissaire à la CECM et membre du comité chargé de surveiller l'application de la loi 22, a déclaré publiquement que le nombre des places anglophones de l'an dernier, sur lequel on s'est basé pour établir le contingentement, a été établi d'une façon qui frise l'arbitraire.

La encore, une vérification stricte de cet argument, vérification que M. Choquette a promis de faire aujourd'hui, pourrait éventuellement modifier considérablement la situation qui règne à Saint-Léonard.

Quoi qu'il en soit, M. Choquette a affirmé qu'il y aura des cours d'anglais dans les classes de première année dès la présente année, même si les cas litigieux se règlent autrement.

M. Choquette doit aussi rencontrer cet après-midi six porte-parole des parents ainsi que des représentants de la commission scolaire pour faire la lumière sur toutes les "mesquineries" qui auraient entaché ce dossier et qui auraient grandement contribué à la colère des parents impliqués.

On a cité notamment le fait que plusieurs enfants ont été privés du droit de se présenter aux tests linguistiques à cause d'un règlement adopté en juin par la commission scolaire. Par la suite, certains auraient été quand même convoqués et ils auraient été déclarés inaptes. On est aussi irrité de constater que les chiffres "officiels" de la commission scolaire changent pratiquement chaque jour.

Les parents ont finalement tellement peu confiance dans leurs autorités scolaires locales qu'ils ont refusé de croire que la commission scolaire appliquerait réellement la solution proposée par M. Choquette, si bien que ce dernier a dû promettre à plusieurs reprises qu'il y verrait personnellement si la commission scolaire leur faisait faux bond.

Avant de rencontrer les parents directement impliqués, le ministre de l'Éducation a aussi discuté avec les membres de la fédération des Italo-Canadiens, un mouvement qui regroupe surtout des associations italiennes.

Même si leur représentativité est contestée par l'assemblée des parents, ces leaders de la communauté italienne ont formulé deux demandes majeures: d'une part, ils ont demandé que l'on admette à l'école anglaise tous les enfants qui ont réussi les tests linguistiques; d'autre part, ils ont réclamé que l'on tienne compte davantage des scissions familiales que peut provoquer la loi 22 quand certains enfants sont inscrits à l'école anglaise et que d'autres doivent étudier en français.

M. Choquette a promis d'étudier cette réclamation avec la plus grande attention avant d'y apporter une réponse qui le lierait définitivement.

Dans la même veine mais plus vague, le ministre de l'Éducation a aussi indiqué que lui-même et le conseil des ministres étudient avec attention les modalités d'application de la loi 22 dans le domaine scolaire et qu'on continuait à réfléchir. "Il est difficile de préciser la date où ces réflexions aboutiront, a-t-il dit, parce que le problème est extrêmement complexe."

D'ailleurs pendant toute la journée d'hier, M. Choquette a défendu vigoureusement les objectifs de la loi 22 mais il a répété en même temps qu'il écoutait avec "énormément de sympathie" les arguments qu'on lui présentait et qu'il se réservait encore la possibilité de changer d'idée à la suite de toutes ces consultations.

LA CTCUM

l'assurance-chômage qu'à l'expiration du délai habituel de 15 jours. Les chauffeurs, qui n'ont rien à voir avec le conflit en cours, n'accepteront pas d'être pénalisés, a conclu le président de la Fraternité.

Les dirigeants du front commun ont par ailleurs réaffirmé qu'ils seront présents à Québec, demain matin, lors de la reprise des travaux de la commission parlementaire chargée de faire des recommandations au gouvernement en vue de solutionner le conflit. Toutefois, ils se sont déclarés insatisfaits de l'allure des travaux de la commission ainsi que de la médiation de M. Roger Pilote, dont le mandat expire aussi demain.

Les travaux de la commission parlementaire n'ont servi qu'à mieux illustrer le manque de bonne volonté de la CTCUM, a expliqué M. Beaudoin. Sur 31 clauses réglées, 18 consistaient en un réajustement de la demande syndicale, onze maintenaient le statu quo et une seule proposition patronale était modifiée. Quant à la reprise des négociations devant le médiateur, elle n'a abouti qu'à un règlement mineur sur des clauses normatives d'importance secondaire.

Les syndiqués s'en sont pris ensuite à ceux qui jugent leurs demandes trop ambitieuses. "Nous n'avons fait qu'ajouter à notre situation le même mécanisme qui a conduit les députés à justifier les augmentations qu'ils se sont accordées en décembre dernier. Depuis 1967, l'augmentation moyenne des salaires au Canada a évolué de 93,7%. Durant cette même période, les nôtres ont augmenté de 51,7%. Nous avons donc perdu durant cette période 42 pour cent de l'augmentation moyenne dont a bénéficié la population."

Les dirigeants du front commun ont rappelé ensuite que plusieurs syndiqués de la CTCUM ne gagnaient "même pas \$100 par semaine actuellement". A deux reprises, ont-ils dit, "nous avons dû faire des pressions sur la CTCUM pour qu'elle rajuste les salaires en raison du relèvement du taux du salaire minimum."

Enfin, les représentants syndicaux ont insisté sur la lutte menée pour l'amélioration de la sécurité au travail. Ils ont donné copie aux journalistes de 28 rapports gouvernementaux prouvant le laisser-aller et le manque évident d'installations sécuritaires à la CTCUM, en particulier dans les garages des autobus. Les rapports en question sont signés par l'inspecteur Benoît Carrier, du ministère du Travail. Ils concernent tous la période écoulée depuis le début de l'année.

EN PRISON

aux fonctionnaires du ministère, j'avais fait traduire ces formulaires. Les représentants régionaux du ministère des Transports refuseront toutefois d'accepter ce nouveau formulaire bilingue. C'est alors que j'ai envoyé au ministre John Rhodes ledit formulaire ainsi qu'un mandat personnel pour acquitter les frais de mes nouvelles plaques matricules.

"Etant à ce moment-là propriétaire de mon auto et ayant en fait payé les frais de mes plaques matricules, je n'ai eu aucun scrupule à utiliser mon automobile. Quelques jours plus tard, je recevais la citation de comparaître en Cour provinciale."

"C'est le 8 septembre que je recevais, du bureau du ministre des Transports de l'Ontario, mes plaques matricules. Comme aucune lettre n'accompagnait ces plaques, plusieurs questions surgirent alors dans mon esprit. Pour obtenir ses droits, un francophone de l'Ontario doit-il passer par le bureau du ministre plutôt que par un employé de la fonction publique de l'Ontario? Cette démarche, pour être fructueuse, doit-elle coïncider avec une campagne électorale? Le citoyen qui désire recevoir un service bilingue plutôt qu'unilingue doit-il patienter 19 jours?"

Pour comble, on a adressé à M. Lévesque une sommation en anglais. Le ministère de la Justice et celui des Transports, dit M. Lévesque, administrent la politique de bilinguisme au compte-gouttes. "Des rumeurs persistantes laissent entendre que nous pourrions bénéficier prochainement de 14 formulaires bilingues... Ironie du sort, le fait de recevoir une citation unilingue anglaise de la part d'un policier municipal contrevient à la politique de bilinguisme de la municipalité d'Ottawa."

M. Lévesque dit qu'il a voulu "sensibiliser le législateur" par son geste de désobéissance. "Il est évident qu'il en a besoin, dit-il. Le temps des rencontres, des

22 septembre

par la Presse Canadienne

Il y a 199 ans aujourd'hui — le 22 septembre 1776 — Nathan Hale était pendu à New York par les Anglais qui l'avaient arrêté comme espion durant la révolution américaine. Agissant sous les ordres du général George Washington, Hale s'était déguisé en instituteur hollandais pour se rendre à New York où il fut capturé. Ses derniers mots furent: "Mon seul regret est de n'avoir qu'une vie à offrir pour mon pays."

1792 — Proclamation de la première République française.

1862 — Le président Lincoln publie une proclamation préliminaire au sujet de l'abolition de l'esclavage et l'émancipation des esclaves.

1940 — Les Japonais occupent l'Indochine française.

la météo

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue et de Chibougamau: pluie nuageuse et possibilité de faibles averses; maximum 14 à 16. Aperçu pour demain: pluie nuageuse.

Régions de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean et des Laurentides: pluie nuageuse et possibilité de faibles averses; maximum: 16 à 18. Aperçu pour demain: pluie nuageuse.

Régions des Cantons de l'Est, de Montréal, de l'Outaouais, de Québec et de Trois-Rivières: pluie nuageuse et possibilité de faibles averses; maximum: 18 à 20. Aperçu pour demain: peu de changement.

Régions de Rimouski, de la Gaspésie et de Baie-Comeau: passages nuageux; maximum: 16 à 18. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Région de Sept-Îles: passages nuageux; maximum: 14 à 16. Aperçu pour demain: passages nuageux.

A Québec d'intervenir
sans délai (le CPQ)

"S'il est dans les intentions du gouvernement provincial de légiférer pour rétablir le service de transport à Montréal, il doit le faire immédiatement. Inutile d'attendre trois semaines."

Tel est le commentaire émis hier par le Conseil du patronat du Québec qui considère essentiel le service de transport à Montréal, notamment aux heures de pointe, et qui considère irraisonnables les demandes salariales syndicales actuelles.

Selon le vice-président exécutif du CPQ, M. Ghislain Dufour, qui commentait la plus récente offre patronale de 12% assortie de l'arbitrage obligatoire et refusée par le syndicat, "aussi bien imposer immédiatement un règlement raisonnable de la convention que d'attendre pour imposer ce même règlement dans trois semaines, et priver ainsi la population pour lequel elle paie le fort prix."

Lake Asbestos n'avait
rien de plus à offrir

QUEBEC (PC) — Contre toute attente, la compagnie Lake Asbestos of Quebec Ltd., n'a pas déposé de nouvelles offres salariales au cours d'une séance de négociations avec les représentants de ses 500 métallos rétribibles à l'heure, vendredi.

Cette réunion aura permis au syndicat de justifier, une autre fois, ses demandes pécuniaires, augmentations globales de \$2,63 l'heure en sus de l'indexation des revenus, un rajustement horaire de \$1,15 dans l'échelle des salaires pour compenser pour la perte du pouvoir d'achat au cours des trois dernières années, et à partir des taux majorés, une augmentation de 15 pour 100 (\$0,37) à la base pour 1976, et un supplément de \$0,95 pour 1976.

colloques, des recherches, des études, des mémoires, des audiences... sur le bilinguisme devrait tirer à sa fin. Il est grandement temps de passer résolument à l'action."

S'il se reconnaît coupable de l'infraction qu'on lui reproche, M. Lévesque prétend avoir un complice qu'il s'empresse de dénoncer à la cour de manière qu'il soit également puni. "Il s'agit de la personne qui, le 3 mai 1971, proclamait la politique de bilinguisme. Des besoins et des droits ont été reconnus, des attentes ont été créées, des espoirs ont été entretenus..."

Le factum est signé: "Un citoyen coupable d'être francophone en Ontario."

MOTARDS Suite de la page 3

protection aux adeptes de la moto.

Regroupant 1.250 membres à travers la province, l'Association pour la protection des motocyclistes a demandé l'établissement d'un régime d'assurances sans égard à la faute ainsi que des examens de conduite obligatoires et des limitations de puissance des engins pour la première année d'expérience.

On a également fait valoir au ministre que des épreuves de courses en circuits fermés inciteraient les motocyclistes à ne pas utiliser les voies publiques pour exécuter leurs prouesses. A cela, on a ajouté l'état lamentable des routes de la belle province, cause dit-on de nombreux accidents de moto, et le peu de sympathie et de courtoisie des automobilistes en général.

Pour sa part, Mme Bacon a déclaré lors de sa rencontre avec les motards que le gouvernement apporterait une attention spéciale au dossier qu'elle qualifie de positif.

Elle a ajouté que déjà des ententes étaient intervenues avec certaines compagnies d'assurances afin qu'elles acceptent comme assurés, les motocyclistes. D'autres démarches a-t-elle précisé seront entreprises à plus ou moins longue échéance avec les compagnies d'assurances afin d'essayer d'en arriver à une entente raisonnable sur les taux des primes d'assurance.

Selon Mme Bacon la réticence des compagnies d'assurance peut se justifier par le trop grand nombre de motocyclistes qui désirent être assurés, et qui sont souvent âgés de moins de 20 ans. Le taux élevé d'accidents chez ceux-ci, serait une autre des raisons qui empêcheraient les compagnies d'assurances de vouloir les protéger.

PROGRAMME Suite de la page 3

loque des libéraux à la polyvalente Sacré-Coeur de Granby où s'étaient réunis quelque 350 délégués des comités de Brome-Missisquoi, Compton, Drummond, Richelieu, Richmond, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et Sherbrooke. Outre le solliciteur général, les ministres Marc Lalonde (Santé nationale et Bien-être social) et André Ouellet (Consommation et Corporations) ont participé aux travaux en ateliers. Le Parti libéral du Canada avait invité les députés libéraux provinciaux mais seul le député de Mégantic-Compton à l'Assemblée nationale, M. J.-Omer Dionne, s'est joint à ses frères fédéraux. Comparée aux congrès régionaux du Parti libéral du Québec, l'organisation du "colloque" des fédéraux à Granby est apparue nettement déficiente.

Après s'être offerts quelques sarcasmes partisans aux dépens des députés conservateurs Claude Wagner et Howard Graftey, le ministre de la Consommation et des Corporations a révélé les intentions de son gouvernement en vue de protéger les consommateurs canadiens.

A la reprise de la session parlementaire, M. André Ouellet déposera des amendements législatifs assurant une meilleure protection aux emprunteurs. Ainsi, les banques, institutions financières et individus prêteurs devront obtenir un permis d'opération et faire rapport de leurs activités. De plus, les taux excessifs seront qualifiés d'offenses criminelles. Enfin, les contrats d'emprunts devront être faits de sorte que les consommateurs sachent précisément le coût de leur emprunt. Plus encore, le taux d'emprunt pourra dorénavant faire l'objet de contestation devant les tribunaux. Simultanément, une autre loi viendra régir les distributions de cartes de crédit.

Le CPQ rappelle que le 45% d'augmentation pour un contrat d'un an demandé par le syndicat tient du plus pur irréalisme, et se compare fort mal au 14,7% d'augmentation dont se sont accommodés de façon plus réaliste, les travailleurs du secteur privé au cours des six premiers mois de l'année.

"Ce sont pourtant ces travailleurs du secteur privé, rappelle le CPQ, qui en large majorité subventionnent de leurs impôts les salaires payés dans le secteur public."

M. Dufour a terminé le communiqué en soulignant que même si la confédération patronale n'a jamais demandé le retrait pur et simple du droit de grève dans les secteurs publics, les récentes expériences de mauvaise utilisation de l'exercice de ce droit, amèneront probablement le CPQ à revoir toute sa position sur la question.

La dernière offre patronale étant une hausse globale de \$1,38 l'heure, en plus de l'indexation, soit un rattrapage de \$0,70, 10 pour 100 \$0,44 cette année, et \$0,26 l'an prochain. Un large fossé de \$1,45 l'heure sépare les parties.

DÉCÈS

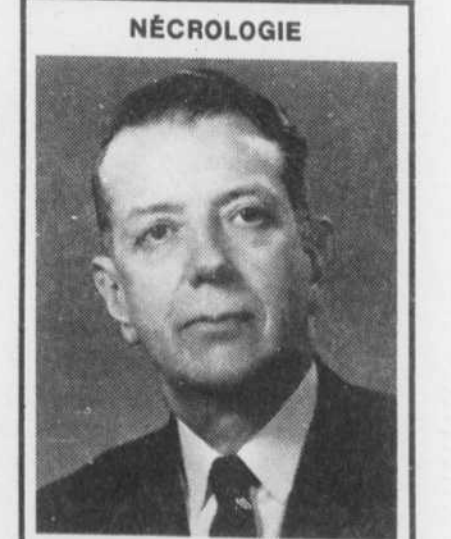
BOURGOIN. A Montréal, le 20 septembre 1975 à l'âge de 82 ans, est décédée Madame Louis Bourgoïn (épouse de Louis Bourgoïn, ancien professeur à l'École Polytechnique de Montréal), née Delphine Guay. Elle laisse dans le deuil ses frères Jean, Victor, Alfred et Jules, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mardi le 23 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. Deslauriers Ltee et Urgel Bourgie Ltee, 5650 Chemin de la Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église Saint-Pascal-Baylon où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRASSET, Corinne. A Percé, le 19 septembre 1975, est décédée Madame Maurice Brasset, née Corinne Garneau. Elle laisse dans le deuil sa sœur Marie (Madame Guy Baillargeon), son frère Me Gustave Garneau, de Québec, ses neveux, Jacques et Marc, Baillargeon, de Montréal, Yves Baillargeon, de Toronto, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles et l'inhumation auront lieu à Percé mardi le 23 septembre. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDIS. A Montréal, le 20 septembre 1975 à l'âge de 92 ans, est décédé, M. Uric Desjardis, époux de feu Zodia Seguin. Il laisse dans le deuil ses enfants: Gérard, c.a. (époux de Pauline Côté), Marguerite (Sœur Saint-Uric, c.n.d.), Pauline (Sœur A.M.J. de l'Hôtel-Dieu de Québec), Paul (jésuite missionnaire au Vietnam), René (major dans les Forces armées canadiennes, époux de Renée Lalonde), ses petits-enfants, Madeleine (épouse de Me André Morin), Jean, Thérèse, Marie (Me Joseph Léves), Lucie, Jacques, Michel et Paule (épouse de Jacques Cloutier). Les funérailles auront lieu mardi le 23 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence de son fils au 5307 rue Decelles, pour se rendre à l'église Saint-Antoine où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE. A Ville Mont-Royal, le 21 septembre 1975, à l'âge de 80 ans, est décédée Madame veuve Arthur Lafortune, née Eugénie Caron. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gertrude, épouse de Mario Gaulin, Lucien, époux de Jeannine Mongeau, Roger, époux de Joan Dowd, Angéline Choquette; son frère, J.N. Wilfrid Caron, époux de Jeanne Dufresne, ainsi que plusieurs petits-enfants et neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 24 septembre. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallee Ltee, 1111 rue Laurier ouest. Outremont à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Saint-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE



Frère Bruno BRIÈRE, O.C. (Martin-Omer)

Le 20 septembre 1975 est décédé à la résidence du Lac La Salle, Val-Morin, le Frère Bruno BRIÈRE, O.C. (Martin-Omer), âgé de 61 ans et 9 mois.

Né le 31 décembre 1913 à St-Stanislas de Kotska (Beauharnois), fils d'Omer BRIÈRE et d'Anita COLLINS, il entra chez les Frères des Écoles chrétiennes le 14 décembre 1933 et fit ensuite profession perpétuelle le 10 août 1940.

Après avoir rendu service au Scolasticat de Laval-des-Rapides pendant plus de 10 ans, il devint commis aux ventes à la Procure des F.E.C., rue Côté, Montréal puis remplit la même fonction à Lidec quand celle-ci s'installa chez Van Horne et Québec. Lorsque Lidec ferma son comptoir, le Frère Bruno fut installé comme téléphoniste au Foyer De-La-Salle, à Laval.

La mort le surprit le 20 septembre au Lac La Salle de Val-Morin, où il passait régulièrement ses fins de semaine. Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil, son frère, Philippe, de Beauharnois; ses sœurs, Mme M. MAHEU, de St-Stanislas, SS. Rita et Ange-Emma BRIÈRE, snjm.

La dépouille mortelle est exposée au #300, Bord-de-l'eau, où les funérailles auront lieu à 10h00, mardi le 23 septembre. Inhumation au lot #1, section G, au cimetière de la Côte-des-Neiges, Montréal.

au fil des mots
La langue du rock (1)

par Louis-Paul Béguin

Le rock est d'inspiration afro-américaine. Appel à la sensualité collective, héritier des "blues" et des "spirituals", il dépend fortement de l'utilisation sensuelle et passionnelle des moyens électroniques. Depuis 1960, les innovations techniques se sont succédées: le rock est violent, souvent vulgaire, franc, contestataire, mais aussi un exemple de la dépendance de l'homme à la machine.

La langue populaire, voire dialectale, fut celle du jazz comme elle fut celle de la chanson des rues. Elvis Presley chantait: I'm all shook up, ce qui n'est pas de l'anglais d'Oxford. Autres titres célèbres: Ain't got no home; You bug me, baby (Sonny and Cher). La technique électronique allait permettre d'ajouter à cette expression affective de la musique, des supports électroniques, vibrations, percussions, tétraphonie, amplis, micros ultrasensibles. Le rock était né: musique des "tripes", musique instinctive. La culture marginale s'en empara, la jeunesse du monde entier en bloc, l'adopta.

La langue internationale du rock est l'anglais. Comme les mots ont peu d'importance, tout au moins quant à leur sens, on ne se soucie guère de ne point comprendre. Le "son des mots" l'emporte sur leur sens. Anglais populaire, truffé d'américanismes, et de "jive talk", dialecte afro-américain, ce nouveau langage donna à la langue anglaise des termes devenus universels: soul (musique des instincts profonds) to flip (flipper en français) jerk (danse où les mouvements sont saccadés, brusques et répétés).

Le son électronique est le prolongement du musicien. Le mélange des sons et de la voix amplifiés, conditionnés électriquement lance vers l'auditeur une charge forte d'émotions "crues", comme un projectile sonore, menaçant parfois, et étrangement déshumanisé. La répétition du thème rythmique, des mêmes mots, du cri strident, conduit, durant un concert rock, musiciens et spectateurs jusqu'à la transe collective. Il semble qu'on veuille repousser dans l'inconscient la pensée rationnelle dans l'homme d'instinctif.

nelle et libérer ce qui reste dans l'homme d'instinctif.

Le spectacle rock est aussi violemment visuel: déguisements, lumières mobiles, accessoires, trucs et gadgets: les paillettes d'Elton John, le travesti d'Alice Cooper, le cuir de Lucien Francoeur (Aut'Chose). Depuis le déhanchement d'Elvis, que de chemin parcouru.

Pour tenter d'analyser la langue rock, il faudrait d'abord relever les mots les plus fréquemment employés. Ce dépouillement permettrait d'établir une nomenclature du lexique. On peut toutefois, à prime abord, émettre certaines évidences: la langue du rock a surtout un contenu affectif. Le "feeling" y est essentiel: sentiments, amour, haine, etc. En plus de sa non-intellectualisation, le rock tend à rejeter les valeurs imposées par la société. Le langage est instinctif, de niveau populaire, emploie des mots simples, ou monosyllabiques, et porte essentiellement sur le manque d'assouvissement des appétits de l'homme prisonnier d'une société de consommation rigide: d'où sous-entendus sexuels ou politiques. Le besoin d'évasion ajoute au lexique rock les termes de la culture marginale surtout ceux se rapportant à la drogue.

L'analyse phonologique des syllabes donnerait certainement une idée de l'encodage du message rock conditionné par l'amplification électronique des moyens spécifiques de la langue: syllabes courtes, ligne mélodique subitement poussée au cri (dans le soul). La courbe d'intonation classique de la chanson: montée et descendante, est, dans le rock, à angle droit: le son musical devient souvent un bruit, le rythme vaic, par son tempo, la musicalité recherchée dans la phrase mélodique classique.

Estafette pour la candidature de Ted Kennedy ?

Sargent Shriver sur les rangs pour 1976

WASHINGTON (AFP) — "Candidat du peuple", c'est ainsi que Sargent Shriver, ancien ambassadeur des Etats-Unis en France, et beau-frère de John, Robert et Edward Kennedy, a lancé sa candidature à la présidence, samedi, à Washington.

Ancien candidat à la vice-présidence en 1972, aux côtés du sénateur George McGovern — qui fut écrasé par M. Richard Nixon — Sargent Shriver brigue cette fois, à 59 ans, l'investiture du Parti démocrate à la candidature suprême.

M. Shriver est probablement mieux connu faubourg Saint-Honoré à Paris qu'il ne l'est dans Main Street, USA. Mais il a pour lui le reflet de la renommée et de la fortune des Kennedy. C'est aussi un obstacle, car il est souvent soupçonné de n'être que l'estafette du sénateur Edward Kennedy, en atten-

dant que celui-ci ne finisse par céder à la pression de ses amis, ou de la convention démocrate, et accepter d'être candidat.

M. Shriver est la dixième ou onzième personnalité démocrate à annoncer jusqu'ici son intention de briger la présidence. Il est impossible de faire un compte exact, car il ne se passe pas de semaine qu'un nouveau candidat "se déclare".

Vendredi, c'était l'ancien sénateur Fred Harris, de l'Oklahoma, qui ouvrait boutique sur le côté du quartier général du représentant Morris Udall, de l'Arizona, autre candidat. L'ancien gouverneur de la Caroline du Nord, M. Terry Stanford, est depuis quelques semaines sur le point de se déclarer lui aussi, tout comme le sénateur Birch Bay, de l'Indiana.

La liste à cette heure com-

prend notamment le gouverneur Jimmy Carter, de la Georgie, le gouverneur Milton Sharp, de la Pennsylvanie, le sénateur Lloyd Bentsen, du Texas, et bien entendu, le sénateur Henry Jackson, de l'Etat de Washington. Le gouverneur George Wallace, de l'Alabama, hésite encore à se déclarer comme démocrate ou indépendant.

Aucune femme ne s'est portée candidate jusqu'ici, mais il ne faut pas désespérer. La plupart de ces candidatures sont

d'ailleurs plutôt destinées à bloquer les voix de l'Etat auquel appartient le "candidat" afin de pouvoir les échanger contre une faveur immédiate ou future avec l'homme qui sera le candidat du parti, et peut-être le président.

Dans cette liste ne figure pas le sénateur Hubert Humphrey, du Minnesota, ancien vice-président sous Lyndon Johnson, et battu de peu pour la présidence par Richard Nixon, en 1968. M. Humphrey, vieux poli-

ticien rusé et expérimenté il a 65 ans, attend son heure. Il compte sur les divisions au sein de la convention démocrate entre ce flot de candidats, dont aucun ne s'impose ni au parti ni au public.

Et il compte que, pour mettre tout le monde d'accord, la convention démocrate finira par se tourner vers un non-candidat, comme M. Humphrey lui-même, ou Edward Kennedy, pour qui M. Shriver n'est peut-être qu'un prête nom.

Hunt avait été chargé en 1971 d'assassiner Jack Anderson

WASHINGTON (AFP) — L'un des cambrioleurs espions de l'affaire Watergate, Howard Hunt, aurait été chargé d'assassiner le célèbre colonniste américain Jack Anderson, rapporte le Washington Post.

Bob Woodward, l'un des deux rédacteurs du journal à l'origine des révélations les plus sensationnelles de l'affaire Watergate, écrit que vers la fin de 1971 ou le début de 1972, Hunt avait reçu l'ordre d'un haut fonctionnaire de la Maison-Blanche de tuer Anderson. L'administration du président Nixon reprochait à ce dernier de publier des informations mettant en danger la sécurité nationale.

Selon la source qualifiée de "sûre" de Woodward, Hunt devait "utiliser un poison fourni par un ancien médecin travaillant pour la CIA" et qui ne pouvait pas être décelé lors d'une autopsie. Le projet aurait été annulé à la dernière minute.

Le journal indique que Hunt, lui-même ancien agent de la CIA, avait révélé ces plans à des amis après son arrestation en juin 1972 lors du cambriolage du siège du parti démocrate à Washington dans l'immeuble Watergate. Il purge actuellement une peine de prison en Floride pour son rôle dans l'affaire.

Le GOP au plus bas et 35% d'indépendants

WASHINGTON (AFP) — La popularité du parti républicain n'a jamais été aussi basse depuis trente-cinq ans et le nombre d'Américains se disant indépendants de toutes formations politiques n'a jamais été aussi élevé, révèle un sondage Gallup réalisé au cours des trois derniers mois.

Vingt-et-un pour cent seulement des personnes interrogées ont affirmé être favorables aux thèses du parti du président Gerald Ford. Quarante-quatre pour cent se sont classées parmi les démocrates et trente-cinq pour cent — un record — se sont dits indépendants.

La popularité du parti républicain, le GOP (Grand Old Party) a été sérieusement affectée par l'affaire du Watergate, le président Ford, malgré d'incessantes tournées dans le pays et une certaine reprise économique aux Etats-Unis ne semble pas parvenir à regonfler les rangs du parti républicain. La récente élection sénatoriale partielle dans le New Hampshire a été remportée avec une marge éloquent par le candidat démocrate dans ce fief républicain.

Les stratégies du GOP ne sont cependant pas découragées à quelques mois des élections présidentielles. A la veille du scrutin de 1972, un sondage avait indiqué que 28 pour cent de l'électorat était enclin à voter républicain. M. Nixon n'en avait pas moins devancé son concurrent démocrate, M. George McGovern, dans quarante-neuf Etats.

Pas un cent d'aide fédérale à New York

SAN FRANCISCO (Reuter) — Le président Gerald Ford a catégoriquement écarté toute possibilité d'aide fédérale à la municipalité de New York confrontée à de sérieux problèmes de trésorerie.

La Gestion de la municipalité a été irresponsable au cours des dix à quinze dernières années. Son effondrement ne sera pas catastrophique, déclare-t-il au Los Angeles Times.

L'aider financièrement ne ferait qu'inciter les autres municipalités en difficulté à demander à être à leur tour secourues, a-t-il ajouté.

Trois morts dans un centre sur la guerre biologique de l'armée à Fort Detrick

WASHINGTON (AFP) — Trois employés civils de l'armée américaine sont décédés entre 1951 et 1964 à la suite de maladies contractées dans un centre de recherches et de culture de germes pouvant être utilisés comme arme biologique au cours d'un conflit, a révélé la Commission des forces armées de la Chambre des représentants.

Ces trois hommes n'ont pas servi de cobayes humains à des expériences ont souligné les autorités militaires. Ils auraient été accidentellement contaminés, alors qu'ils travaillaient à Fort Detrick (Maryland), à environ cinquante kilomètres de Washington où est situé un "laboratoire de recherches sur la guerre biologique".

Le premier décès, celui d'un microbiologiste est survenu le 25 novembre 1951. Le Dr Wil-

liam Boyles est mort d'une tumeur inflammatoire au poumon, selon les archives du Pentagone. A l'époque, son décès avait été attribué officiellement à une pneumonie aiguë. Un second employé du laboratoire de recherches sur la guerre biologique, un électricien est mort le 5 juillet 1958 également d'un an-thrax. Un troisième membre du personnel de Fort Detrick, un préposé aux soins des animaux, est décédé le 10 février 1964 après avoir contracté une fièvre à l'état endémique en Bolivie.

Ces informations sont contenues dans un dossier du Pentagone exigé il y a une semaine par la Commission des forces armées de la Chambre qui cherche à établir si l'armée américaine, comme la CIA n'a pas passé outre à une consigne présidentielle de 1969, stipulant la destruction de tous les stocks d'armes biologiques américains.

La CIA a enregistré deux conversations de Oswald à Mexico en 1963

WASHINGTON (AFP) — La CIA surveillait les lignes de téléphone des ambassades soviétique et cubaine à Mexico et a ainsi enregistré en 1963 deux conversations impliquant Lee Harvey Oswald, l'assassin présumé de l'ancien président John Kennedy, a-t-on appris de source sûre.

Selon cette source, la mise sur table d'écoutes des deux ambassades était régulière. Un enregistrement de l'Agence centrale de renseignement réalisé le 27 septembre 1963, deux mois avant l'assassinat de Kennedy à Dallas (Texas) fait apparaître un entretien entre des membres des deux missions à propos d'une demande de visa pour Cuba faite par Oswald. Ce dernier, qui avait fait un séjour en Union soviétique où il s'était marié, cherchait apparemment à se rendre à nouveau à Moscou via La Havane.

La deuxième conversation, le 28 septembre, commence également entre des membres des deux ambassades. Puis Oswald, alors dans les locaux de la mission cubaine, prend lui-même le téléphone pour s'expliquer. Le contenu exact des deux enregistrements n'a pas été divulgué.

Le BAC propose au gouvernement un nouveau régime d'assurance automobile:

AUTOBAC

Pourquoi un nouveau régime?

Les inconvénients du système actuel d'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation sont bien connus: lenteur des règlements, surtout en cas de litige, difficulté, sinon impossibilité, quant à l'établissement des responsabilités ou des dommages, énormité des frais d'enquête et de cour, etc.

Qu'est-ce que l'AUTOBAC?

L'AUTOBAC est une formule inédite d'assurance automobile permettant l'indemnisation sans égard à la responsabilité. Au lieu de faire de chaque accident un cas d'espèce, elle offre une solution globale facilitant l'indemnisation automatique des victimes.

Quel est le but de ce système?

Ce système a pour but d'accélérer le règlement des accidents d'automobile et de fournir sans délai une aide matérielle à tous ceux qui ont subi un préjudice pécuniaire, et non pas seulement à ceux qui sont en mesure de prouver que l'autre partie est en tort.

L'assurance automobile sera-t-elle obligatoire?

L'AUTOBAC est un régime d'assurance obligatoire. C'est un excellent moyen de mettre fin aux difficultés et aux injustices que connaissent aujourd'hui un trop grand nombre de victimes.

L'AUTOBAC entraînera-t-il une diminution des primes?

Le BAC est en mesure d'affirmer que pour l'ensemble des automobilistes, l'AUTOBAC coûterait sensiblement moins que le système actuel. D'abord, parce que tout le monde devra s'assurer, ce qui augmentera les sommes disponibles pour les indemnités et équilibrera davantage le niveau des primes. Ensuite, parce qu'aujourd'hui, chaque accident exige une, deux ou trois enquêtes, et parfois davantage. Et tout cela coûte énormément cher. L'indemnisation sans égard à la responsabilité réduira sensiblement les frais d'enquête, de cour et d'avocats ce qui permettra aux victimes de recevoir en indemnités une plus grande proportion des primes.

Qui paiera les dommages?

C'est votre assureur. Il vous indemnisera des dommages subis par vous, votre famille, vos passagers et les piétons heurtés par votre voiture. De plus, si vous mourez du fait de l'accident, il paiera les frais d'obsèques et versera une indemnité à votre famille. Il paiera également les dommages à votre voiture. Et l'assureur de l'autre véhicule fera de même pour son assuré sans égard à la responsabilité de l'un ou de l'autre des conducteurs.

Comment l'AUTOBAC est-il né?

Il a été conçu à la suite d'une enquête menée par le BAC et portant sur plus de 22 000 accidents pour lesquels 32 compagnies d'assurances ont rempli plus de 90 000 formulaires.

En résumé, l'AUTOBAC est économique, efficace et équitable. Pour de plus amples renseignements, remplissez et postez le coupon ci-dessous.

BAC
Bureau d'assurance du Canada

Veuillez m'envoyer tous les renseignements relatifs à l'AUTOBAC. Il est entendu que ceci est sans obligation de ma part et qu'aucun démarcheur ne m'approchera.

Adressez à: BAC
Boîte postale 8800, succursale A
Montréal (Québec)

Nom _____ Adresse _____
Ville _____ Province _____ Code postal _____

Pour y voir clair

COURS
DE
LECTURE
RAPIDE

Prix étudiant.
1 soir par sem.
Au choix. Près de
l'Uni. de Montréal.

681-4545

— Centre de lecture rapide —

MBFR: une initiative de l'OTAN pour tester l'esprit de Helsinki

VIENNE (AFP) — Les entretiens de Vienne sur une réduction des forces en Europe centrale reprendront cette semaine après la suspension pendant l'été.

Cette négociation qui réunit dans la capitale autrichienne depuis janvier 1973, des représentants de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, a jusqu'à présent, piétiné. Son évolution était liée à celle des rapports Est-Ouest et des relations entre l'URSS et les États-Unis et elle était suspendue à l'aboutissement des pourparlers qui se déroulaient dans d'autres enceintes — à commencer par ceux de Genève sur la sécurité et la coopération en Europe.

Depuis près de trois ans, sur le problème même de la réduction des forces, deux conceptions se sont affrontées sans que l'une concède quoi que ce soit à l'autre.

Pour les pays socialistes, la réduction doit être d'un pourcentage égal pour les deux camps. Elle ne doit pas s'appliquer seulement aux forces terrestres et aux armées classiques mais s'étendre à l'aviation et aux armées nucléaires tactiques.

Pour l'OTAN en revanche, la négociation doit effacer l'écart qui alterne l'équilibre des forces au bénéfice du Pacte de Varsovie et définir un plafond commun aux forces des deux parties.

Le Pacte de Varsovie dispose,

en effet, dans l'Europe du Nord et du centre, selon les dernières évaluations de l'Institut international d'études stratégiques de Londres, de 895.000 hommes contre 625.000 à l'OTAN et de 19.000 blindés contre 7.000 pour l'OTAN. Jusqu'à présent, les pays de l'Ouest ont refusé d'inclure dans les mesures de réduction, les armées atomiques tactiques et l'aviation.

Des rumeurs en provenance de certaines capitales occidentales qui circulent à Vienne, à la veille de la reprise de la négociation, donnent à penser qu'une initiative de l'OTAN pourrait intervenir qui serait de nature à faire sortir les pourparlers de l'impasse.

L'objectif d'un plafond commun restant fixé, les États-Unis accepteraient de réduire de 7.000 à 6.000 le nombre de vecteurs atomiques tactiques qu'ils ont dans le secteur considéré. D'aucuns ajoutent même que la proposition pourrait aussi prévoir le repli, sur le territoire américain, d'un nombre réduit de chasseurs-bombardiers de l'USAF basés en RFA.

Aucune confirmation n'est recueillie, de source autorisée, à propos de ces rumeurs considérées néanmoins comme pouvant correspondre à un "schéma" fort plausible.

Le retrait d'Europe d'un millier de charges atomiques tactiques — à supposer même qu'il n'ait pas été inconditionnel-

ment décidé par le Pentagone — n'aurait sur le plan militaire, qu'une importance relative, étant donnée la capacité du dispositif en place.

Outre ses incidences sur le plan intérieur aux États-Unis, il peut avoir des prolongements dans la négociation américano-soviétique fort complexe des "SALT" sur les armes nucléaires stratégiques.

Mais surtout, notent les analystes, l'initiative s'inscrirait logiquement dans la suite de l'accord de Helsinki. Elle serait une preuve donnée à l'autre camp que, pour l'Occident, les déclarations solennelles sur la "détente" ne sont pas des clauses de styles. Elle permettrait parallèlement de tester, dans la même perspective, les résolutions réelles du camp soviétique.

L'indication serait d'autant plus précieuse que certains milieux occidentaux sont aujourd'hui enclins à mettre en cause la façon dont l'URSS "tourne" les dispositions de l'accord de Helsinki en organisant, sans avoir à les déclarer, des manœuvres fractionnées pour des unités d'un effectif global inférieur au seuil de 25.000 hommes prévu par l'accord.

N'est-il pas temps de remonter autre chose que votre montre?



En forme... la seule vraie façon de vivre.

La Suède est favorable à un boycottage du Chili

STOCKHOLM (AFP) — Le ministre suédois du Commerce, M. Kjell-Olof Feldt, a déclaré hier, à la suite des remous occasionnés par la rencontre de tennis Suède-Chili à Baastad, qu'il était en faveur d'un boycottage international total du Chili.

Dans une déclaration au quotidien Aftonbladet, le ministre du Commerce a précisé que le gouvernement suédois est partisan depuis longtemps de cette forme de boycottage, mais qu'il ne servirait à rien qu'un pays isolé applique des mesures de boycottage à l'égard du Chili et qu'en ce qui concerne la Suède, une telle initiative entraînerait des pertes pour certaines sociétés suédoises.

Avis légaux - Avis publics

PRENEZ avis que Denis Gagnard, 369 rue Elaine, à Frelville, P. Qué., demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial haulway, afin de pouvoir tirer les remorques de la Compagnie Magny Transport Inc., permis 4724-V, selon toutes les clauses du permis qui détiennent cette compagnie, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à ladite Commission au 505 est rue Sherbrooke, à Montréal, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE, avocats,
1ère parution: 22 septembre 1975
2e parution: 23 septembre 1975
3e parution: 24 septembre 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
No 500-02-021573-758
RAYMOND LANDRY

Partie Demanderesse
C. Partie Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse Serge Thifault, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour, Montréal, ce 15 septembre 1975.

CLAUDE DUFOUR
Prototaire, C.S.M.

Me Legault, avocat
380 Notre-Dame St-E 2000
Lachine, Tél.: 634-5811

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 500-12-05404-755
DAME LUCIENNE BELISLE,

-vs- Requérante

GERALD SPLUDE,

-vs- Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé GERALD SPLUDE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 18 septembre 1975

(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
DIVISION DES DIVORCES

No 500-12-053528-752
DAME THERÈSE VOISARD-LAPIERRE, domiciliée et résidant au 1612 rue Panet, dans la ville et district de Montréal.

-vs- REQUÉRANTE

M. JEAN-PAUL LAPIERRE, adresse inconnue.

-vs- INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JEAN-PAUL LAPIERRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 13e jour de septembre, 1975

A. BEAULIEU
REGISTRARE-ADJOINT C.S.M.

MES MALO, WILHELMY,
BOYER & ASS., AVOCATS
2197 rue Sherbrooke, est,
Montréal, P. Qué.

PRENEZ AVIS que RADUL MILETTTE pour le bénéfice des ENTREPRISES M.T.V. ENRG, 987 Chénail, app. 6, à Valcourt, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la Compagnie Magny Transport Inc., permis 4724-V, selon toutes les clauses du permis qui détiennent cette compagnie, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est rue Sherbrooke, à Montréal, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE, avocats,
1ère parution: 22 septembre 1975
2e parution: 23 septembre 1975
3e parution: 24 septembre 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
No 500-02-028484-751
MAURICIO DIAS,

-vs- demandeur

DAN GENEAU,

-vs- défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur DAN GENEAU, de comparaître dans un délai de trente jours. Une copie des Brefs et Déclaration a été déposée à la Cour à son intention.

MONTRÉAL, le 5 septembre 1975.

(S) BUCHANAN, McALLISTER,
BLAKELY & TURCOTE
Procureurs de demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No 500-12-054396-753
DAME GISELLE JEAN, résidant et domiciliée au 4290 rue Brébeuf, Montréal,

-vs- Requérante

GERALD LAVOIE, adresse inconnue.

-vs- Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé GERALD LAVOIE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 septembre 1975

CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE, (S)

Mes Poirier, St-Pierre & Prescott
4444 de la Roche
Montréal, P. Qué.
Tél.: 523-1163

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No 500-12-054396-753
DAME HUGUETTE RUELL, résidant et domiciliée au 837 rue Gifford, dans les cité et district de Montréal,

-vs- Requérante

JACQUES LABELLE, adresse inconnue.

-vs- Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JACQUES LABELLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 septembre 1975

REGISTRARE, CLAUDE DUFOUR

Mes DANGEROUS DAoust DUCEPPE & ASS.,
1595 rue St-Hubert
Montréal, P. Qué.
Tél.: 523-1163

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 septembre 1975 par lequel Centre Graphique Métropolitain Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré dans le Bureau d'Enregistrement de Montréal le 15ème jour de septembre sous le No. 253423. Banque de Montréal, le 16 septembre 1975."

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
No 500-02-028484-751
MAURICIO DIAS,

-vs- demandeur

DAN GENEAU,

-vs- défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur DAN GENEAU, de comparaître dans un délai de trente jours. Une copie des Brefs et Déclaration a été déposée à la Cour à son intention.

MONTRÉAL, le 5 septembre 1975.

(S) BUCHANAN, McALLISTER,
BLAKELY & TURCOTE
Procureurs de demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No 500-12-054396-753
DAME GISELLE JEAN, résidant et domiciliée au 4290 rue Brébeuf, Montréal,

-vs- Requérante

GERALD LAVOIE, adresse inconnue.

-vs- Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé GERALD LAVOIE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 septembre 1975

CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE, (S)

Mes Poirier, St-Pierre & Prescott
4444 de la Roche
Montréal, P. Qué.
Tél.: 523-1163

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No 500-12-054396-753
DAME HUGUETTE RUELL, résidant et domiciliée au 837 rue Gifford, dans les cité et district de Montréal,

-vs- Requérante

JACQUES LABELLE, adresse inconnue.

-vs- Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JACQUES LABELLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 septembre 1975

REGISTRARE, CLAUDE DUFOUR

Mes Poirier, St-Pierre & Prescott
4444 de la Roche
Montréal, P. Qué.
Tél.: 523-1163

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce.
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain.
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être corrigée immédiatement.
S.V.P. Téléphonez à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots.
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun.
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

CHERCHE PERSONNE fiable pour travaux domestiques. 5 après-midis par semaine, de midi à 5 heures. Doit savoir bien cuisiner, près Université de Montréal. Tél.: 342-3285 24-9-75

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MOBILIER DE CHAMBRE à coucher, style provincial Français, 8 morceaux, \$1,000, ou meilleure offre. Tél.: 672-7330 26-9-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.

ARTICLES À VENDRE

MARCHÉ DE LIVRES
Nouveaux, rares et usagés
TOUS LES LUNDIS
10 a.m. à 18 h.
Marché 7 jours
Gare Windsor
Tél.: 866-9729
23-9-75

AUTOS À VENDRE

VOLVO 244 DL. 1975, excellente condition. \$5,500. Particulier Tél.: 667-2954 23-9-75

BUREAUX À LOUER

BUREAUX MODERNES — climatisés, près de la Place d'Armes, 3,000 pieds carrés, stationnement à proximité, \$3.50 le pied. Tél.: 849-8141 27-9-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

• Travail près de la Place Victoria
• Bon salaire et avantages sociaux appréciables
Téléphoner à M. Ballard
288-9111
25-9-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉES

POSTES VACANTS

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

• Pour directeur général;
• Dactylo, steno française (anglaise de préférence);
• Maîtrise parfaite du français;
• Connaissance de la langue anglaise;
• Expérience dans la rédaction de procès-verbaux.

PRÉPOSÉ (E) À L'EMBAUCHE

• Expérience dans entrevues et sélection du personnel;
• Dactylo;
• Maîtrise de la langue française;
• De préférence, connaissance du secteur hospitalier.

Les personnes intéressées devront s'adresser à:

L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL
5,000 est, rue Bélanger,
Tél.: 376-3330, poste 267.
23-9-75

HOMMES DEMANDÉS

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

UN TECHNICIEN DE TRAVAUX PRATIQUES

(placine)

AFFECTATION PRÉVUE:
École Polyvalente Grande-Rivière

NATURE DU TRAVAIL:
Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe consiste à assister le personnel enseignant dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des travaux de laboratoires et de stage.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
Le technicien de travaux pratiques exerce des fonctions de démonstrateur, de moniteur, d'instructeur et de répétiteur; il assiste le personnel enseignant dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des travaux de laboratoires et de stage.

Le technicien de travaux pratiques peut participer au choix d'appareils et instruments en usage dans son secteur et il en assure le fonctionnement ainsi qu'une utilisation rationnelle; il monte les appareils et les instruments de laboratoire et prépare le matériel didactique exigé pour les séances de laboratoire; il étudie le fonctionnement et l'utilisation des appareils afin d'en améliorer le rendement et afin de les adapter à des besoins spécifiques; il en fait également la calibration; il est également chargé de l'entretien et des réparations à effectuer sur tels appareils ainsi que, au besoin, sur certains instruments et outils électro-mécaniques de laboratoire; il voit, au besoin, à la tenue de l'inventaire du matériel et à la préparation des réquisitions.

Le technicien de travaux pratiques dans l'exercice de ses fonctions, peut être appelé à initier et à diriger un personnel subalterne, notamment les apprentis.

Le technicien de travaux pratiques accompli, au besoin, toute autre fonction connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Scolarité et expérience:
Posséder un diplôme d'études collégiales, professionnelle, avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

SALAIRE: \$7,197.00 à \$11,766.00

Toute demande d'emploi et curriculum vitae doivent parvenir le ou avant le 26 septembre 1975 à:

Concours: S-504

Directeur des services
du personnel
225, rue St-Rédempteur
Hull
24-9-75

BUREAUX À LOUER

DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.

• Bureaux très éclairés
• Dans petit édifice paisible et central.

211 DU ST-SACREMENT

Tél.: 844-3361
poste 238

J.N.O.

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, flanc montagne, 5½, cheminée pierre, meubles Thibault, toit cathédrale. Location: semaines (aussi saison-ski) Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-10-75

COMMERCES À VENDRE

RESTAURANT VIETNAMIEN situé coin Beaubien-St-Dominique, clientèle établie, équipement — vaisselle, etc. inclus, pour \$8,000. Comptant: \$4,000. Tél.: 279-0179 27-9-75

COLLECTIONS À VENDRE

COLLECTION: Pays et continents — 9 volumes: Mille et une Nuits — 8 volumes: Trésors inconnus — 8 volumes. Aussi tableaux. Tél.: 381-7755 23-9-75

COURS PRIVÉS

COURS DE PIANO par pianiste diplômé de Moscou M. Parent 845-0648 (centre-ville, Peel) 23-9-75

COURS

yoga

• Technique Eva Ruchpaul

"Ce n'est pas la posture qui est importante, c'est ce qui, par le moyen de

Indignation et protestations dans toute l'Europe après la onzième condamnation à mort en Espagne

MADRID (d'après AFP et Reuter) — Une onzième condamnation à mort prononcée samedi matin à Barcelone, l'annonce de treize arrestations ces jours derniers dans la ville industrielle de Tarrasa en Catalogne, et une quarantaine d'autres arrestations samedi à Valence ont marqué

une nouvelle escalade dans la répression "anti-terroriste" en Espagne en vertu de la loi du 25 août dernier. Dans le monde entier monte parallèlement une vague d'indignation et de protestations qui ont pris ces dernières heures une ampleur particulière. Appels à la

clémence, manifestations, menaces de boycottage et de représailles contre l'Espagne, occupation d'ambassade ou d'église, grève de la faim — telles sont les formes aussi nombreuses que variées prises en Europe par la protestation.

La condamnation samedi matin du militant de l'ETA Juan Paredes Manot, 21 ans, a porté à onze le nombre de condamnations au garrot depuis moins d'un mois et qui visent déjà cinq militants du FRA — dont deux femmes enceintes — jugés près de Madrid et les condamnés de Burgos.

On ne connaît peut-être que vendredi, lors du conseil hebdomadaire des ministres espagnols le sort réservé aux onze militants révolutionnaires antifranquistes condamnés ces jours derniers en Espagne à la peine capitale, estimait-on hier dans les milieux informés de Madrid.

Le sort des onze condamnés qui attendent, pour les uns, jugés en vertu de la législation pénale de droit commun, l'issue de leur appel, pour les autres, jugés aux termes du récent décret "anti-terroriste", la décision des capitaines-généraux des régions militaires de Madrid et Barcelone, se trouve en dernier ressort entre les mains du général Franco.

Si les peines des uns et des autres sont confirmées, il reviendra en effet au caudillo d'exercer éventuellement son droit de grâce dans les douze heures qui suivront la réception par le gouvernement de la notification des sentences.

Certains croient voir un indice de la détermination des autorités espagnoles à percer l'abcès extrémiste dans les nombreuses arrestation — 75 au moins — opérées ces derniers jours dans les milieux anti-franquistes et séparatistes. Depuis que le général Franco a signé, il y a un mois, le décret "anti-terroriste", environ 200 personnes, ont au total, été arrêtées.

Si le chef de l'Etat renonce à la clémence, les condamnés, parmi lesquels figurent deux jeunes femmes enceintes si l'on en croit leurs avocats, seront soit passés par les armes, soit exécutés au garrot — tradition espagnole remontant au Moyen-Age, consistant à exécuter à une personne en resserrant autour de son cou un collier, de façon à briser la colonne vertébrale.

Le dilemme qui se pose au caudillo pourrait, selon certains milieux politiques, entraîner une scission au sein du cabinet espagnol entre les tenants de la ligne intransigeante face aux activités des extrémistes antifranquistes et ceux qui préchent la modération de crainte de voir s'accroître l'hostilité de l'étranger à un moment où l'Espagne cherche à resserrer ses liens avec l'Europe occidentale.

Les appels à la clémence affluent en effet du monde entier tandis que se multiplient attentats et menaces d'attentats contre les fonctionnaires et biens espagnols à l'étranger.

Le pape Paul VI a personnellement invité les autorités espagnoles à épargner la vie des condamnés. S'adressant aux pèlerins rassemblés sur la place Saint-Pierre de Rome, le souverain pontife a déclaré: "Nous déplorons les gestes criminels mais nous aimerions qu'ils soient rachetés par une justice qui sache être magnanime dans la clémence".

L'épiscopat espagnol avait déjà demandé la grâce des condamnés à mort, tout en soulignant qu'il n'était inspiré dans sa démarche que par la charité chrétienne et non pas par une justification du terrorisme. Deux gouvernements, l'italien et le néerlandais, ont eux aussi fait des démarches officielles auprès du gouvernement espagnol tandis que le chef du parti libéral britannique, M. Jeremy Thorpe, adressait un télégramme au chef de l'Etat espagnol.

Les évêques suisses ont eux aussi demandé la grâce des condamnés. Le cardinal-archevêque de Paris, Mgr Marty au nom de la conférence épiscopale française a déclaré: "On n'exécute pas sans appel, on ne condamne pas sans preuve suffisante, on ne juge pas sans dé-

fenseur, on ne donne pas de sentence collective, on ne supprime pas un homme malade ou une femme enceinte".

De Prague et de Bruxelles, les centrales syndicales internationales, la fédération syndicale mondiale FSM et la confédération internationale des syndicats libres (CISL), ont envoyé à Madrid des télégrammes de protestation. La CISL demande "un nouveau jugement qui donnerait toutes les garanties légitimes". D'innombrables partis politiques, mouvements et organisations féministes notamment ont de Paris exprimé leur indignation devant les procédés de la justice franquiste. Samedi après-midi, une dizaine d'organisations de gauche avaient appelé à manifester à Paris et en province et ont

envoyé à Paris des délégations à l'ambassade d'Espagne et auprès du premier ministre.

A Francfort, deux policiers allemands qui protégeaient le consulat d'Espagne ont été blessés et des cocktails Molotov ont été lancés contre l'immeuble consulaire. A Berne, dix personnes ont réussi à occuper pendant deux heures l'ambassade d'Espagne. Des manifestants suisses, espagnols et italiens ont symboliquement occupé les cathédrales de Berne et de Genève et une église de Lausanne mais sans incidents. A Lausanne, une soixantaine de manifestants parmi lesquels des Espagnols, leurs femmes et leurs enfants ont entrepris une grève de la faim de 24 heures dans une église.

En Italie, les trois grands syndicats ont décidé de boycotter tous les navires espagnols jetant l'ancre dans les ports italiens du 20 au 27 septembre. Une lettre émanant des "cellules armées prolétariennes italiennes" a menacé de représailles les ambassades espagnoles auprès du Saint-Siège et du Quirinal.

En France, à Toulouse où des manifestants ont occupé plusieurs heures la basilique Saint-Sernin, le conseil général de la Haute-Garonne a demandé à l'unanimité au chef de l'Etat français d'intervenir auprès du général Franco pour solliciter sa clémence. M. Alain Savary a associé le conseil régional Midi-Pyrénées à cette démarche du conseil général.

Les peintres moscovites non-orthodoxes exposent

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — La deuxième exposition moscovite des peintres non-officiels, qui avait été fermée samedi une heure après son ouverture, a rouvert ses portes hier sans incidents.

Le peintre Edouard Zelenine, dont la détention était notamment à l'origine des incidents qui avaient entraîné la fermeture de l'exposition et qui avait été libéré samedi soir, a souligné qu'il avait été détenu "sans jugement, pendant 10 jours, de façon illégale". Le peintre a attribué sa libération "au bruit fait par la presse et aux initiatives des peintres".

D'autre part, les autorités soviétiques ont décidé d'autoriser la participation à l'exposition de 18 des 36 tableaux qui avaient été interdits. Les auteurs des toiles ont cependant décidé de les retirer volontairement de l'exposition.

Contrairement à la veille, de nombreux policiers se trouvent à l'intérieur du pavillon d'exposition où l'on peut notamment admirer des tableaux "d'art vivant": près de l'entrée, trois peintres, au grand étonnement du public nombreux, sont en train de couvrir des oeufs dans un grand nid.

Non loin de là, un groupe de hippies est installé à la place de son oeuvre retirée de l'exposition, un grand drapeau où sont collés des préservatifs fait l'apologie de l'amour libre. "Bien sûr, je ne considère pas tout ce qui est exposé ici comme de l'art, mais il y a des oeuvres fort intéressantes qui, je pense, méritent l'attention", a déclaré le responsable officiel de l'exposition, M. Mikhail Shkodin. "Nous n'aimons guère être contraints à des compromis, mais que pouvons-nous faire?", a déclaré pour sa part M. Oskar Rabin, auteur de trois des oeuvres contestées par les autorités et l'un des exposants d'une exposition en plein air interdite et rasée

au bulldozer dans la banlieue moscovite en septembre 1974.

Rares sont les oeuvres à se rapprocher même de loin, de la doctrine du réalisme socialiste dont l'objet est de dépeindre la marche triomphante de l'homme vers le communisme.

Les styles des oeuvres exposées varient de l'impressionnisme au surréalisme, en passant par le pop-art et l'art primitif. "Ce qui compte, c'est que le peuple puisse apprécier par lui-même l'art d'avant-garde, même si tout ce qu'il produit ne tient pas du chef d'oeuvre", a déclaré un artiste exposant.

Parmi les peintures retirées pour "propagande anti-soviétique ou pro-ioniste", figuraient notamment "Le jardin des lamentations" de Yossif Kibitski, qui se référait clairement à la condition des Juifs en URSS. D'autres oeuvres ont été censurées parce qu'elles abordaient des thèmes politiques. Ainsi un portrait de Mao Tse-Toung, et un autre où figuraient Lénine et Staline ont dû être décrochés.

Les thèmes religieux sont évoqués par plusieurs tableaux, dont l'un d'Alexandre Rabine intitulé "Vierge à l'enfant déchirée", figurent également des oeuvres au réalisme peu socialiste comme celle d'Alexei Paoustovski représentant des groupes d'hommes devant un magasin de vin.

Le "Tate art" est aussi représenté avec des objets dépareillés comme des plaques de rues, ou des manteaux qui ont étonné les visiteurs. L'ensemble constitue un contraste important avec une autre exposition qui se déroule à Moscou dans le cadre de la "rencontre" du 25ème congrès du parti communiste. Cette exposition, fidèle au "réalisme socialiste" durera plusieurs mois. Celle des peintres non-officiels devait se tenir une semaine seulement.

Les progrès de la Chine pas assez rapides (Mao)

PEKIN (AFP) — Le président Mao Tse-toung n'est "pas satisfait" des progrès réalisés par la Chine depuis l'avènement du régime communiste en 1949.

Cette révélation a été faite hier à Pékin par M. Edward Heath, ancien premier ministre britannique, après qu'il ait eu une entrevue d'une heure avec le président du parti communiste chinois.

M. Heath, qui parlait à des journalistes avant de prendre l'avion pour Tokyo, a indiqué que Mao Tse-toung se référait aux progrès "en général" de la Chine qu'il a déclaré ne pas trouver assez "rapides".

M. Edward Heath, qui avait rencontré une première fois Mao Tse-toung il y a seize mois lors d'une visite qu'il avait faite en Chine en tant que leader de l'opposition conservatrice en Grande-Bretagne, a déclaré qu'il avait trouvé le président du parti communiste chinois en "bonne" condition physique par comparaison avec son entrevue de l'année dernière.

"Tout l'éventail des affaires internationales" a été couvert au cours de cette con-

versation d'une heure, a ajouté M. Heath, et le président Mao était "parfaitement au fait de tout ce qui se passe". L'ancien premier ministre britannique a souligné que le président Mao avait des "opinions très marquées" sur tous les sujets abordés pour la discussion. "Quand il aborde les problèmes contemporains, le président Mao Tse-toung les considère toujours dans une perspective historique et établit des comparaisons avec des événements passés", a ajouté M. Heath.

Il a indiqué que la situation en Europe ainsi que les relations sino-américaines avaient notamment été évoquées.

Cette conversation, a poursuivi M. Heath, a été pour moi "très utile".

M. Edward Heath n'a pas été reçu cette fois par le premier ministre Chou En-lai qui, a-t-il indiqué, aurait désiré le rencontrer mais en a été empêché par ses médecins en raison de son mauvais état de santé. Il a passé samedi un total de cinq heures environ avec M. Teng Hsiao-Ping, vice-premier ministre chinois.

La commission économique de l'OPEP se prononcera pour une hausse de prix

VIENNE (d'après l'AFP) — Réunis à Vienne pour formuler des recommandations sur les futurs prix pétroliers, les experts de la commission économique de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) approchent de la fin de leurs travaux, dont on s'attend qu'ils s'achèveront aujourd'hui.

Rien ne permet d'affirmer dans quel sens iront leurs recommandations mais certains indices laissent penser que les experts de l'OPEP recommanderont de substantielles majorations de prix aux ministres du pétrole de l'organisation, qui se réuniront mercredi à Vienne, en réunion extraordinaire.

Les appels à la hausse se multiplient dans le monde pétrolier de la part du chah d'Iran notamment qui, dans une interview à la radio danoise, préconisait, vendredi, une augmentation de 15% des prix du brut. Le cofondateur de l'OPEP, le vénézuélien Juan Pablo Alfonso, a lancé un appel à l'organisation pour que la hausse soit de 20%. Les consommateurs, de leur côté, et principalement les Américains mettent en garde

l'OPEP contre une hausse "excessive" qui aurait des répercussions néfastes tant sur les économies occidentales que sur les rapports entre producteurs et consommateurs de pétrole.

Car c'est le dilemme dans lequel se trouve enfermée l'OPEP, qui justifie la prochaine hausse des prix par l'érosion de ses revenus, mais qui ne peut l'appliquer comme elle le voudrait en raison de la situation économique et diplomatique internationale.

La commission économique — qui propose mais ne prend pas de décision — a été chargée de définir les nouveaux prix du pétrole souhaitables pour le quatrième trimestre de 1975, eu égard à l'inflation et à la dépréciation des devises. Mais ce sont les ministres qui prendront, mercredi ou jeudi la décision définitive qui tiendra évidemment compte de considérations politiques.

Selon l'OPEP, la dépréciation des revenus pétroliers a été en un an de 40% au minimum, la plus grosse part de ce pourcentage étant due à l'augmentation des prix des produits achetés en

Occident. Une moindre part, et qui diminue au fur et à mesure que le dollar se redresse, revient à la dépréciation de la monnaie américaine, depuis la mise en vigueur en janvier dernier des prix actuels du brut.

L'OPEP qui avait gelé les prix du brut pour les neuf premiers mois de cette année, a décidé en juin, lors de sa dernière réunion ministérielle, que les prix devraient être "réajustés" au 1er octobre prochain, pour tenir compte des pertes de revenus des pays membres. La reprise du dialogue avec les pays industrialisés, prévue pour le 13 octobre à Paris, pourrait inciter l'OPEP, dans un geste d'apaisement, à prolonger de trois mois le gel des prix du pétrole, quitte à les augmenter plus fortement en 1976, si le "dialogue" ne répond pas à son attente.

On considère pourtant généralement à Vienne, en l'absence de déclaration officielle, que l'OPEP qui affirme avoir fait preuve de beaucoup de mesure et de stoïcisme face à la dégradation de ses revenus, décidera une hausse limitée de ses prix. Cela pour bien montrer aux consommateurs qu'ils doivent poursuivre avec force leurs politiques anti-inflation et entamer sérieusement le "dialogue".

Petite querelle Schlesinger-Kissinger sur les Pershing

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Le secrétaire à la défense James Schlesinger a réaffirmé hier au cours d'une interview pour la chaîne de télévision CBS, son opposition à la fourniture à Israël de fusées Pershing d'une portée d'environ 700 km par prélèvement sur les stocks existants des forces américaines.

De ce fait, selon lui, la livraison ne pourrait en être effectuée au plus tôt avant 1978, en admettant que Washington décide de satisfaire les requêtes israéliennes pour ce type d'engin et de remettre en marche les chaînes de production des Pershing du modèle 1A, sur le point d'être stoppées.

Le chef du Pentagone, dont les réponses étaient très atten-

dues, a évité de jeter de l'huile sur le feu à propos du différend qui semble l'opposer à M. Henry Kissinger du fait qu'il n'aurait été avisé, suivant son porte-parole qu'après la conclusion de l'accord intérimaire israélo-égyptien, des engagements pris par le secrétaire d'Etat. Celui-ci a en effet accepté, dans un protocole qui n'était pas destiné à la publication, d'examiner "d'une manière positive" l'ensemble des demandes israéliennes, y compris celles portant sur les Pershing.

Samedi, M. Kissinger à l'issue d'un petit déjeuner de travail avec le ministre israélien de la Défense Shimon Perez, avait souligné que le Pentagone savait depuis 1974 que le gouvernement israélien désirait acqué-

rir des Pershing. M. Schlesinger a qualifié toute cette affaire de tempête dans un verre d'eau, affirmant qu'il avait été prévenu en temps utile. Il a insisté surtout sur le fait que l'administration américaine n'avait pris aucun engagement et que le conseil national de sécurité devrait procéder à un examen détaillé de ses requêtes.

Dans son interview, M. Schlesinger n'a cependant guère dissimulé son manque d'enthousiasme à l'idée de voir des fusées d'une telle portée et d'une telle puissance introduites au Proche-Orient. Il a insisté sur "les garanties de fer" qui devraient être imposées par les Etats-Unis pour éviter que ces missiles ou d'autres, telles sans doute les fusées Lance dont la livraison à Israël est maintenant pratiquement acquise, ne puissent être munies de charges nucléaires.

Il s'est montré de plus très réservé quant à la question de savoir si l'Etat juif disposait actuellement d'armes nucléaires. Tout en déclarant que Washington ne pouvait que faire confiance aux assurances données par Israël suivant lesquelles celui-ci ne serait pas le premier Etat à introduire des armes nucléaires dans la région, il a ajouté que le Pentagone savait que "certaines recherches" étaient en cours dans ce domaine en Israël. Il ne serait donc pas impensable, selon lui, de munir de charges nucléaires des engins fabriqués localement ou achetés ailleurs qu'aux Etats-Unis.



Vancouver

Service 747 SuperOrange.

Sans escale, tous les matins, depuis Toronto.

Correspondance quotidienne avec le vol de 8h au départ de Montréal.

Orange, la douceur de voyager

CP Air



BRUNET

DE CÔTE-DÉS-NEIGES

EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ÉCONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER. CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC.

Inscriptions, Réparations et nettoyage

J. BRUNET Ltée

4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686

Fondée en 1877

DAVID, BOULVA CLEVE

ARCHITECTES
1253 ave. McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART

842-1401
Montréal Ottawa

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'Intérieurs

336-5877

Intérieurs Vallée Inc.
1150, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

Le nouveau
Claude Lelouch

Mariage

Tres bientôt au cinéma Le Dauphin

"TROP HALLUCINANT POUR NE PAS VOUS BOULEVERSER. IL VOUS OBLIGE À RÉFLÉCHIR ET À JUGER." —Le Monde

LES FILMS PROSPER PRÉSENTE

un film de MICHEL MITRANI

d'après l'œuvre de ROGER BOUSSINOT

LES GUICHETS DU LOUVRE

AVEC CHRISTINE PASCAL • CHRISTIAN RIST

PAPINEAU : 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.50; LAVAL : SOIR DES 5.00.

SAM. & DIM. 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30

PAPINEAU 1 527-8635

CINÉMAS Laval 5

Centre Laval 688-7776

Politique/Raison d'État/Justice

section spéciale

de costagavras

Grand prix de la mise en scène festival de Cannes 75

Bientôt aux cinémas Parisien et Laval.

14 ANS

AVEC RICHARD DREYFUSS

VEDETTE DE JAWS

"UN FILM VIOLENT, PASSIONNÉ, AMUSANT!"

d'après le roman de Mordcaï Richier

UN FILM DE TED KOTCHEFF

L'APPRENTISSAGE de Duddy Kravitz

VERSION FRANÇAISE DE The Apprenticeship of Duddy Kravitz

AUSI: MICHELINE LANCTÔT RANDY QUAID

AUX 3 CINÉS

RIVOLI: 1h - 3.35 - 6.05 - 8.35

LAVAL: sur sem. dès 6.40

VERSAILLES: sur sem. dès 6.20

RIVOLI 277-3125

VERSAILLES 726-3125

CINÉMAS Laval 5

Centre Laval 688-7776

théâtre du rideau vert

Dès le 25 septembre

Comédie de Feydeau

L'HÔTEL DU LIBRE ÉCHANGE

Mise en scène et décor Robert Prévost

GUY PROVOST — LISE LASALLE — JANINE SUTTO

ANDRÉ CAILLIUX — EDGAR FRUITIER — CLAUDE PRÉFONTAINE

JACQUES LORAIN — RENE GAGNON — ROSELINE HOFFMANN

MARC HEBERT — SERGE TURGEON — LOUIS LALANDE

ARLETTE SANDERS — LOUISE PRATTE — MARTINE PRATTE

MONIQUE PRATTE — ANDRÉ BOMBARDIER — NATHALIE DEROOME

Costumes François Barbeau

Renseignements: 844-1793

Métro Laurier, sortie Gifford — 4664, rue Saint-Denis

"MARIO ESCUDERO: UN VIRTUOSE!"

Ses propres compositions font appel, comme d'ailleurs le reste du programme, à toutes les ressources de l'instrument!"

J.P. Brousseau, La Presse

MARIO ESCUDERO

GUITARISTE FLAMENCO

MARDI 30 SEPTEMBRE 20H30

Billets: \$8 \$7 \$5 \$4

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montréal

Truel P.Y.M. Sauvé Frères. Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$7: enfants, étudiants et Âge d'Or, en vente à CCA seulement.

CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE

THÉÂTRE MAISONNEUVE

musique

Une Salomé qui donne à rêver ...

par Gilles Potvin

TORONTO — Alors qu'à Montréal l'activité lyrique et symphonique est au point mort par suite de la mise en veilleuse de l'Opéra du Québec et de la grève des instrumentistes de l'OSM, la saison torontoise de la Canadian Opera Company en est à sa troisième semaine au Centre O'Keefe et dans un mois, l'Orchestre symphonique de Toronto entreprendra sa 54ème saison à Massey Hall sous la direction de son nouveau chef, le Britannique Andrew Davis. La demande de billets dans les deux cas dépasse toutes les prévisions, notamment à la COC où même l'opéra canadien "Louis Riel" sera vraisemblablement donné à bureaux fermés les 27 septembre, 3 et 9 octobre. Cette 27ème saison de la COC, du 5 septembre au 11 octobre, comprend 34 représentations d'un répertoire qui affiche "Manon Lescaut", "Madame Butterfly", "Die Fledermaus", "Salomé" et, en programme double, "Il Tabarro" et "Pagliacci". Et dire qu'il se trouve encore des Montréalais pour lever le nez sur ce qui se fait sur le plan lyrique et symphonique dans la Ville-Reine!

Samedi soir avait lieu à guichets fermés la première de quatre représentations de "Salomé" dont le rôle-titre est confié au mezzo-soprano américain Grace Melzia Bumbry qui l'a chanté au Covent Garden notamment. La voix étendue de cette chanteuse lui permet d'aborder ce rôle sans difficulté apparente même si, dans les grands forts, le volume et l'éclat ne sont pas toujours suffisants. Mais à l'interprétation vocale proprement dite s'ajoute une conception scénique et dramatique ainsi qu'une séduction phy-

sique qui font sans doute de Grace Melzia Bumbry l'une des grandes Salomés du siècle. Dès son entrée en scène, elle domine et retient l'attention, dans sa confrontation avec Joachanaan d'abord, puis dans la célèbre Danse des sept voiles, dans laquelle le déchaînement sensuel ne dépasse jamais les limites du bon goût et, enfin dans la grande scène finale alors qu'elle délire devant la tête ensanglantée du prophète. Avec ses allures félines, sa peau brune et ses pommettes saillantes, elle représente idéalement la princesse orientale de seize ans, à la fois innocente et perversité, qui exige de son beau-père Hérode une vie humaine en échange de sa danse.

Joachanaan est admirablement chanté et joué par le baryton canadien Victor Braun qui pour poursuit une brillante carrière en Europe. La voix est belle et le style est impeccable. Phil Stark, l'un des piliers de la COC, reprend le rôle difficile d'Hérode qu'il chantait au Metropolitan en 1973, justement aux côtés de Grace Melzia Bumbry. Son personnage est magnifiquement campé et consistant. On a l'impression cependant que la voix se fatigue à mesure que la représentation avance. Dans le rôle d'Hérodiade, Lyn Vernon n'a pas l'autorité et la présence d'une Mignon Dunn, par exemple, mais l'interprétation est

plus qu'acceptable. Les nombreux rôles de soutien sont tenus par des chanteurs torontois et si deux d'entre eux s'en détachent, ce sont Jerold Norman dans le rôle de Narraboth, le capitaine des gardes qui préfère se donner la mort plutôt que d'assister aux tentatives de séduction du prophète par Salomé, et Janos Tessenyi qui fait montre d'une base puissante dans la brève intervention du premier Nazareen. Mais l'ensemble, sur les plans vocal et scénique, est bon dans l'ensemble malgré une mise en scène traditionnelle et un peu rigide de Carlos Alexander.

Au pupitre, le chef allemand Heinrich Bender obtient de l'Orchestre symphonique de Toronto une exécution hautement professionnelle, dont les plans sonores sont parfois déséquilibrés, sans doute à cause de l'acoustique bizarre de cette vaste salle.

Sa direction est néanmoins plutôt terne au début mais fort heureusement, la température monte au fur et à mesure que l'action se déroule. Les décors de Brian H. Jackson sont on ne peut plus traditionnels et même banals et les costumes de Suzanne Mess offrent souvent des contrastes de couleur choquants. C'est peut-être leur façon d'illustrer un monde décadent et pervers. Mais c'est finalement la remarquable parti-



Le mezzo-soprano américain Grace Melzia Bumbry dans la célèbre Danse des sept voiles de l'opéra "Salomé" de Richard Strauss; elle s'affirme incontestablement comme l'une des grandes Salomés du siècle.

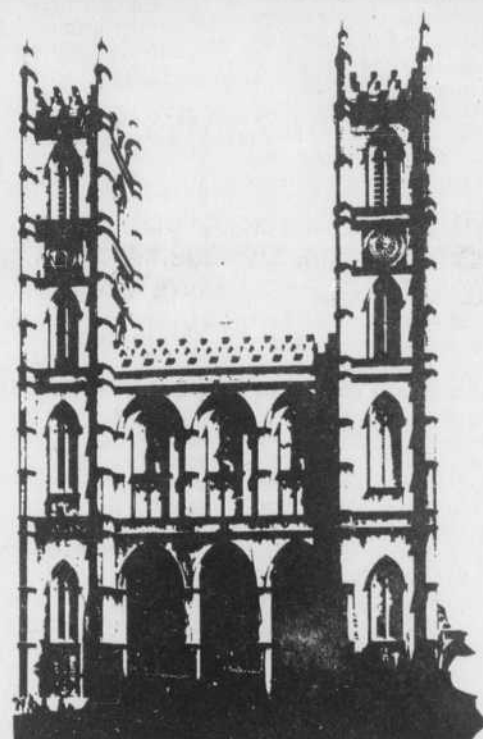
tion de Richard Strauss qui triomphe et donne au drame toute sa dimension, grâce aussi à l'interprétation saisissante du rôle titre par une chanteuse intelligente, qui comprend son rôle et son personnage comme peu savent le faire.

Cette représentation de "Salomé" est sans contredit l'un des moments à retenir de cette saison torontoise où l'opéra est vraiment devenu une activité régulière, à la portée de tous. En sera-t-il jamais ainsi, un jour, à Montréal?

MUSTANG

Dès le 10 octobre

Une nouvelle série de l'OSM



L'OSM À NOTRE-DAME

Une nouvelle série de concerts à l'église Notre-Dame. 3 chefs-d'œuvre du répertoire choral. Un lieu historique. Un cadre grandiose. 3 chefs de réputation internationale. 14 solistes de grande renommée. Le chœur de l'OSM et l'Orchestre symphonique de Montréal au grand complet.

L'OSM À NOTRE-DAME



Franz-Paul Decker



John van Kesteren



Siegmund Nimsgern

1 LE MESSIE

Handel
Au pupitre: Robert SHAW
2, 3 décembre 1975

L'OSM renoue avec la tradition et présente cette année à l'occasion de Noël le merveilleux oratorio de Handel dans le cadre majestueux de l'Eglise Notre-Dame. Solistes: Joan Patenaude, soprano montréalaise, Florence Kopleff, mezzo-soprano, Robert Tear, ténor, et Donald Bell, basse canadienne. Un événement inoubliable!

2 MISSA SOLEMNIS

Beethoven
Au pupitre: Franz-Paul DECKER
2, 3 mars 1976

L'œuvre magistrale du grand compositeur allemand, interprétée par le soprano canadien Louise Lebrun, ainsi que Joanna Simon, mezzo-soprano, John van Kesteren, ténor, et Victor Braun, baryton canadien, accompagnés par les chœurs de l'OSM. Une occasion unique d'entendre cette œuvre grandiose.

3 LA PASSION SELON SAINT-MATHIEU

Bach
Au pupitre: Rafael FRÜHBECK DE BURGOS
13, 14 avril 1976

Exécution intégrale de la Passion selon Saint-Mathieu avec le soprano canadien Anna Chornodolska, Louis Devos, Wolfgang Schoene, Siegmund Nimsgern, bien connu des Montréalais, Margarita Lilowa, Perry Price et les chœurs de l'OSM.

	Réguliers	En abonnement
3 CONCERTS		
NEF	\$24.00	\$20.00
1er JUBÉ	18.00	15.00
2e JUBÉ	12.00	10.00

Les sièges ne sont pas réservés. Premier arrivé, premier servi!

3 concerts pour \$10.00 (ou plus)

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Directeur artistique
FRÜHBECK DE BURGOS

Après le premier concert, il n'y aura ni remboursement, ni échange de billets. Les séries mardi/mercredi ne sont pas interchangeables. Tous les concerts commencent à l'heure précise indiquée sur les billets. Les programmes sont sujets à changement sans préavis.

COUPON D'ABONNEMENT "L'OSM À NOTRE-DAME"

Remplir et retourner avec votre paiement entier à:

Orchestre symphonique de Montréal
Place des Arts—Montréal H2X 1Y9—842-2112

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone: Rés. _____ Bureau _____

Nombre d'abonnements _____ à _____ Total _____

Nef ☐ 1er Jube ☐ 2e Jube ☐

Veuillez compléter ci-dessous si vous désirez utiliser votre carte:

CHARGEX ☐ AMERICAN EXPRESS ☐ MASTER CHARGE ☐

No de carte _____

Date d'expiration _____

Nom de la banque _____

Signature _____

théâtre

Rira bien qui rira... le premier

par Adrien Gruslin

Un univers de rien! Mots et gestes ne sont ni pesés, ni considérés. Cinq personnes, une femme et quatre hommes, énoncent les pires incongruités, se donnent des coups de pieds, s'injurient, se traitent de tous les noms, se battent comme des voyous. En un mot, on s'agit pour... être le Premier, le premier de tout et de rien.

De fait, "Le Premier" de l'américain Israel Horowitz, pièce à l'affiche du Quat'sous jusqu'au 11 octobre, appartient au théâtre de l'absurde. C'est amusant, d'une drôlerie à la Ionesco de "La Cantatrice chauve"; on y tourne en rond du début à la fin. Comédie du "non-sens", cette pièce apparaît aux uns comme bête et vide, aux autres comme pleine d'humour et d'ingéniosité. Mais, disons-le, elle amorce bien la 20ème saison au Quat'sous et l'adaptation québécoise de René Dionne est réussie.

Il ne se passe rien, les personnages n'ont pas d'existence véritable, ils disent tout mais n'informent sur rien. Ils accumulent renforcements et répétitions abusives. Il ne sera pas rare d'entendre la même phrase reprise trois - quatre ou cinq fois de suite par autant de voix différentes. Chacun convoite la première place - à défaut celle qui le précède. Pour ce, chacun parle, joue de ruse, frappe, tente de mourir pourvu que cela lui permette d'arriver en tête.

Tels les pantins de l'univers de Ionesco, ces cinq représentants de l'humanité souffrante témoignent de la vaine agitation humaine. "Belle soirée pour une queue" dira l'un des protagonistes quand tous se retrouvent alignés devant une petite ligne blanche insignifiante au symbolisme lourd. Les cinq images frappent par leur ridicule. Gros balourd, Fleming attend depuis la veille pour garder la première place. Le jeune Stephen semble du genre "parti" et se révèle passablement rusé. La femme, Moly, a mauvais genre tandis que son mari Arnall est bête et stupide. Le dernier, Dolan, demeure irréel. Ils revêtent des costumes qui permettent de les situer socialement de manière approximative. L'information qu'ils signalent ne suffit pas à leur accorder une existence propre. Je pense que les variantes n'ont d'autre but que de renforcer les similitudes.

Chaque personnage nous sert des chansons, possède son accompagnement musical. Le tout va de Mozart au tango en passant par le "Dies irae". Encore là, tout est pareil. Les arrangements de Ginette Bellavance ont l'allure de circonstance. On peut seulement reprocher une certaine complaisance dans la durée de ces passages.

La principale qualité de la mise en scène d'Olivier Reichenbach réside dans la direction des comédiens. Le fait est que le comédien Gilbert Chénier mourait à l'hôpital Reine-Elisabeth de Montréal des suites d'une cirrhose du foie, à l'âge de 39 ans.

Inconscient depuis jeudi, Gilbert Chénier est décédé sans avoir repris connaissance et il avait été hospitalisé au début de

la semaine à la suite de troubles digestifs. En apprenant le décès du comédien, la direction de Télé-Métropole a décidé immédiatement de retirer "Patofville" de l'horaire cette semaine; à la reprise, le rôle de Polpon n'existera plus.

Avec Jacques Desrosiers et Roger Giguère, Gilbert Chénier faisait les beaux jours de "Patofville" et on rappelle volontiers qu'ils formaient l'une des trios les plus unis du monde artistique québécois. Et de fait, leur rencontre date de neuf ans; à cette époque, Desrosiers aimait l'émission "Vaudeville"

(Giguère était bruiteur) à laquelle Chénier avait été invité.

A "Patofville", il était à la fois comédien et scripteur. Au canal 2, il faisait partie de la distribution de "Bédouille de Tarmacadam". Au canal 6, toujours pour les tout-petits, il était "Mon ami", celui qui souhaitait apprendre le français en comptines et en chansons aux anglophones.

Né à Ottawa le 12 mars 1936, Gilbert Chénier avait débuté à la scène à l'âge de 11 ans comme amateur. Quelques années plus tard, à la station CKTH de Hull, il commençait sa carrière professionnelle, carrière qui devait l'amener à se produire au cabaret comme à l'opéra.

Le comédien laisse dans le deuil son épouse et ses deux enfants, André et Dominique, respectivement âgés de 17 et 13 ans. Il est exposé depuis hier soir au salon Urgel Bourgeois, 3860 boulevard Décarie; le service funéraire sera célébré demain matin à 10h à l'église Notre-Dame-de-Grâce et, selon ses vœux, il sera inhumé dans sa ville natale, au cimetière Notre-Dame de Hull. C'est Yolande Guérard qui chantera le libéra.

Le célèbre baryton allemand Dietrich Fischer-Dieskau, qui a signé une quantité phénoménale de microsillons tant dans le domaine du lied que de l'opéra, battra le rappel des amateurs de beaux chants, le 3 novembre prochain à la salle Wilfrid-Pelletier; accompagné du pianiste Juerg Demus, un fidèle compagnon de route, Fischer-Dieskau interprétera un choix de lieder de "Des Knaben Wunderhorn", cycle important de

la semaine à la suite de troubles digestifs. En apprenant le décès du comédien, la direction de Télé-Métropole a décidé immédiatement de retirer "Patofville" de l'horaire cette semaine; à la reprise, le rôle de Polpon n'existera plus.

Avec Jacques Desrosiers et Roger Giguère, Gilbert Chénier faisait les beaux jours de "Patofville" et on rappelle volontiers qu'ils formaient l'une des trios les plus unis du monde artistique québécois. Et de fait, leur rencontre date de neuf ans; à cette époque, Desrosiers aimait l'émission "Vaudeville"

télévision

par Jean Basile

Une espèce de destin fait que Radio-Québec fait de bien mauvaises émissions avec des bonnes idées. Ainsi, "Divers pour l'automne" un magazine culturel hebdomadaire, aurait pu compenser le trou laissé vacant par Radio-Canada. Il n'en est rien. L'émission, malgré un matériel bien choisi et mis en onde rapidement, reste statique et, par bien des côtés, débile. La recherche est faite hâtivement; les textes de liaisons sont insipides et longs, comme celui sur Raoul Duguay.

Mais rien ne dépasse l'analyse que fit, le sourire au lèvres, France Dauphin du dernier livre d'Anne Hébert. On a cru rêver devant ce que nous sommes forcés de qualifier de pure imbecilité. Comment ose-t-on présenter sur un écran une femme aussi peu douée que cette jeune femme. Il y a là un mystère à éclaircir. D'ailleurs, son parti-

naire Claude Préfontaine ne vaut guère mieux. Tous deux semblent être de simples amateurs aboutis à la on ne sait comment, si on n'ose deviner pour-quoi.

Le pire de tout est que Radio-Québec, si jeune encore, semble déjà sclérosé dans un "ton" presque insupportable: le pontification dans le médiocre. C'est sans doute ce que l'on appelle "l'éducation populaire". Quel mépris!

En fin de compte, il se peut que Radio-Québec présente trop d'émissions avec trop peu de moyens. Il faudrait mieux faire moins tout en se souciant de la qualité.

DOSSIERS, au canal 2, vendredi à 21h. — Même si je ne trouve pas que Denise Bombardier est une animatrice de télévision idéale - elle a une sorte de

sécheresse qui n'attire pas la sympathie —, je continue de trouver cette série de dossiers, pour laquelle elle a fait la recherche, sur la santé mentale excellente. En effet, le but qu'elle s'était fixé semble maintenant atteint: on comprend mieux, sinon les raisons profondes de la folie, du moins le quotidien des malades mentaux: la soirée que l'on a passée avec une retardée mentale, Monique, était éclairante sur ce sujet.

Car enfin, comme il faut nous convaincre que nous aurons à vivre avec nos "vieux", il faut aussi comprendre que nous avons à vivre avec les déficients mentaux et que nous avons un rôle à jouer pour leur mieux être. Peut-être cette émission n'a-t-elle pas insisté assez sur ce réflexe que nous avons tous de cacher ce que nous ne voulons pas voir. Peut-être aussi n'a-t-elle pas encore ouvert suffisamment les voies nouvelles que nous devons trouver pour faire face à ce problème majeur maintenant, puisque nous avons, au Canada, 650,000 malades de cet ordre et que le nombre va en augmentant, cela viendra peut-être dans les prochaines émissions.

Avec les dossiers sur la mort que l'on nous avait présentés l'an dernier, celui-ci sera certainement l'un des plus justes et des plus utiles que nous aurons vus. En souhaitant qu'il serve à quelque chose et que l'on renonce, autant que faire se peut, à traiter ces êtres fragiles à coup de pilules, pour leur créer des environnements propices afin qu'ils puissent aussi "jouir de la vie" comme tous les autres humains.

En tous cas, cette émission me convainc que la télévision a

un rôle immense à jouer quand il s'agit de démystifier des choses aussi simples dans le fond, aussi réelles, que la mort et la folie.

MONTY PYTHON FLYING CIRCUS, au canal 6, samedi à 18h30. — Après "Laugh-in" qui fut, de toute l'histoire de la télévision, l'émission de variétés la plus marquante, la série anglaise de "Monty Python Flying Circus" fut de celles qui renouvelèrent un genre passablement immobile. Elle nous revient cette année avec, approximativement, les mêmes comédiens. Mais l'esprit est devenu un peu plus amer et l'humour un peu plus violent. Ce n'est plus "Pilote" mais "Hara-Kiri" et, pour cette première émission, on nous a abreuvé de sang, de cynisme et de détritisme... le tout sous l'égide du gros pied qui écrase tout.

Cela m'a un peu déçu. Il est juste d'ajouter que la satire touche souvent juste. Mais peut-être, après tout, nous faut-il ces moyens énormes pour nous rendre compte de notre insensibilité face au pourrissement général auquel nous assistons.

Personnellement, je n'en ai pas besoin de tant.

Note — Comment peut-on expliquer que lors de "Bon dimanche" hier au canal 10, on mentionna, avec quelques commentaires d'un goût douteux, la seule maladie de Gilbert Chénier, alors que celui-ci était décédé quand l'émission passait sur l'écran. Ne pouvait-on pas couper cette séquence enregistrée? Il y a là un manque de pudeur difficilement pardonnable.

Monsieur Polpon meurt avec Gilbert Chénier

Il incarnait Monsieur Polpon, grand chef de police et de pompiers de "Patofville"; la semaine dernière, les téléspectateurs de Radio-Canada le retrouvaient dans "La gammick", film de Jacques Godbout dans lequel il personnifie un caïd de la mafia montréalaise. Samedi

matin, le comédien Gilbert Chénier mourait à l'hôpital Reine-Elisabeth de Montréal des suites d'une cirrhose du foie, à l'âge de 39 ans.

Inconscient depuis jeudi, Gilbert Chénier est décédé sans avoir repris connaissance et il avait été hospitalisé au début de

la semaine à la suite de troubles digestifs. En apprenant le décès du comédien, la direction de Télé-Métropole a décidé immédiatement de retirer "Patofville" de l'horaire cette semaine; à la reprise, le rôle de Polpon n'existera plus.

Avec Jacques Desrosiers et

Roger Giguère, Gilbert Chénier faisait les beaux jours de "Patofville" et on rappelle volontiers qu'ils formaient l'une des trios les plus unis du monde artistique québécois. Et de fait, leur rencontre date de neuf ans; à cette époque, Desrosiers aimait l'émission "Vaudeville"

(Giguère était bruiteur) à laquelle Chénier avait été invité.

A "Patofville", il était à la fois comédien et scripteur. Au canal 2, il faisait partie de la distribution de "Bédouille de Tarmacadam". Au canal 6, toujours pour les tout-petits, il était "Mon ami", celui qui souhaitait apprendre le français en comptines et en chansons aux anglophones.

Né à Ottawa le 12 mars 1936, Gilbert Chénier avait débuté à la scène à l'âge de 11 ans comme amateur. Quelques années plus tard, à la station CKTH de Hull, il commençait sa carrière professionnelle, carrière qui devait l'amener à se produire au cabaret comme à l'opéra.

Le comédien laisse dans le deuil son épouse et ses deux enfants, André et Dominique, respectivement âgés de 17 et 13 ans. Il est exposé depuis hier soir au salon Urgel Bourgeois, 3860 boulevard Décarie; le service funéraire sera célébré demain matin à 10h à l'église Notre-Dame-de-Grâce et, selon ses vœux, il sera inhumé dans sa ville natale, au cimetière Notre-Dame de Hull. C'est Yolande Guérard qui chantera le libéra.

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.40 Ouverture et horaire
9.45 Les 100 tours de centour
9.45 En mouvement
10.00 Du soleil 5 cents
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Conseil-express
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Noël aux quatre vents
12.00 Cher oncle Bill
12.30 Les copulcheux
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinema
"Le solitaire passe à l'attaque" (espionnage - Fr. It. Esp. 1966)
4.00 Bobino
4.30 Pandoréche
5.00 Cosmos 1999
6.00 Ce soir
7.00 Quelle famille
7.30 Jo "Nataïon"
8.00 Y'a pas de problème
8.30 Avec le temps
9.00 Téléselection
"Banquet"
10.30 Téléjournal

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Tourlou
Dessin animé
19.15 Eland d'Athlètes
19.45 Auto-nomie
19.50 Mystères de l'homme
20.00 Ce coin de pays
20.30 Dans la tête des hommes
21.00 Histoire sur le vil
Hila guerre 1914-18

CBMT 3

9.30 Summer Schools
10.00 The Friendly giant
10.15 Mon Ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Ajou 353-5960 "La route de la violence" 6.20, 9.55
ATWATER 1: Niveau métro Alexis Nihon 925-4246 "Farewell My Lovely" 1.20, 3.20, 5.20, 7.15, 9.15
ATWATER 2: Niveau métro Alexis Nihon 921-3312 "Case of the smiling stiff" 1.30, 3.10, 4.40, 6.20, 7.50, 9.30
AVENTE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 "Man about the house" 1.15, 2.50, 4.25, 6.00, 7.40, 9.20
BEAVER: 5117 ave. Parc 277-0025 "Francine's sexual whiplash" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "French Love Secret" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "La tour infernale" 1.25, 4.50, 8.15
BJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Georgina la nonne perverse" 12.00, 3.20, 6.20, 9.50 et "Le ser à la barre" 1.35, 5.00, 8.25
CANADIAN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "Les vengeurs de l'ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1885 "Tien de gueule" 1.00, 5.15, 9.30 et "Le flambeur" 2.10, 7.30
CHEVALIER: 1590 St-Denis 485-3222 "Mahler" 1.30, 4.05, 6.35, 9.10
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "Le roi de cœur" 7.30, 9.30
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Behind the door" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7.00, 9.30
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Sal le Renet) "Le secret" 7.30, 9.30 (Salle MacLaren) "Chinatown" 7.15, 9.30
ELYSEE: 35 Milton 442-6053 (Salle Resnais) "Pas si méchant que ça..." 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "L'espionnage" 7.30, 9.30
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Le mûle du siècle" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725 7000 "Le démon aux trépassés" 6.00, 9.40 "Les vengeurs de l'ave Maria" 7.55
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "Smile" 12.45, 2.50, 5.50, 7.10, 9.15
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Le démon aux trépassés" 6.00, 9.40 "Django défie Sartana" 8.00
MECHER: 4260 Ste-Catherine 255-6224 "Flesh Gordon" 8.10

MONKLAND: 5564 Monkland 484-3579 "Freebie and the bean" 1.30, 3.35, 5.40, "Drowning pool" 3.40, 7.45
OUTREMENT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Chinatown" (v.f.) 7.00 "Toute une vie" 9.30
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
PIERROT: 1590 St-Denis 485-3222 "L'ironie du sort" 1.10, 2.55, 4.40, 6.25, 8.10, 9.50
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4596 "Blue water white death" 7.15, 9.15
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) 577, Dorchester 866-2644, "Mandingo" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) 577, Dorchester 866-2644, "Nashville" 1.00, 3.50, 6.40, 9.30
PLAZA: 6506 St-Hubert 274-6155 "Le démon aux trépassés" 2.10, 5.50, 9.30 "Les vengeurs de l'ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 277-0025 "Grace's place" 12.30, 3.10, 6.00, 9.50, "Pro Shop" 1.40, 4.30, 7.25, 10.15
RIVOLI E: 6008 St-Denis 277-4129 "Chasse à l'amour à travers 7 lits" 1.15, 4.00, 6.45, 9.35 et "Plaisir à trois" 2.45, 5.35, 7.20
RIVOLI H: 6006 St-Denis 277-4129 "L'apprentissage de Dudley Kravitz" 1.00, 3.35, 6.05, 8.35
ST-DENIS: 1594 St-Denis 489-4211 "La route de la violence" 12.15, 3.35, 6.40, 10.05 et "La loi du talion" 1.35, 5.00, 8.25
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Rollerball" 2.00, 4.20, 6.40, 9.00
SNOWDON: 5225 Décarie 462-1332 "The Exorcist" 1.00, 3.05, 5.10, 7.20, 9.45
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Mandingo" 12.30, 2.35, 4.50, 7.05, 9.25
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "The life and times of Xavier Hollander" 12.15, 1.50, 3.25, 5.00, 6.25, 8.15, 9.50
VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092 "Flesh Gordon" 8.00 "La pente douce" 6.30, 9.30
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Flesh Gordon" 8.10 "Le pétale de l'amour" 6.30, 9.25
WESTMONT SQUARE: 1 Westmont 921-2477 "It seemed like a good idea" 12.30, 2.10, 3.55, 5.40, 7.25, 9.15
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Return of the Pink Panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15

CFCF 12

3.30 Sign-off
6.00 University of the Air
6.30 Trouble With Tracy
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Karen's Yoga
9.30 The Community
10.00 The Art of Cooking
10.30 Edith Secret
11.00 Definition
11.30 The Joyce Davidson Show
12.00 Flinstones
12.30 Cinema
"It's your move" (drame - 1968)
2.30 What's the Good Word
3.00 Another World
4.00 Celebrity Dominos
4.30 Flintstones
5.00 It's Your Move
5.30 The Price Is Right
6.00 Pulse
7.00 That's My Mama
7.30 Headline Hunters
8.00 The Invisible Man
9.00 Petroselli
10.00 Grand Old Country
10.30 Pig and Whistle
10.50 The T.V. National News
11.30 Pulse
12.00 The 12 Midnight Movies
"Crosscurrent" (drame - 1971)
CENTAUR: 453 St-François 288-1229 "Salle 1: Boby Doll" et "27 voitures pleines de Talab" de Tennessee Williams - Semaine et dim 20h30 Sam: 18h et 21h - relâche: lundi
Salle "Le renouveau" de B. Brodeur du lundi au sam: 20h, dim: 9h, mat: mercredi: 13h et sam: 14h
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL: 2332 Édouard Montpetit, L'usage du cœur dans le domaine réel de M. Garmeau Jeudi - vendredi et dim: 20h30 Sam: 20h et 22h relâche: du lundi au mercredi
PATRIOT: Bernard Blane et Diane Juster - sem et dim 21h sam: 20h - 22h
LA FOURMIÈRE: (ile Ste-Hélène) "Docteur Miracle" de C. Riuet du mardi au samedi: 20h30 Relâche dimanche et lundi
SALLE WILFRID-PELLETIER: relâche
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1221 "Le temps d'une vie" de R. Lepage Tous les soirs à 20h30. Relâche: lundi
THEATRE L'ESCALE: (St. Marc-sur-le-Richelieu) "L'esse à l'ess" Julie de M. Deleu représentations: vendredi, samedi et dimanche jusqu'au 28 septembre
THEATRE MAISONNEUVE: Festival mondial de magie et de sorcellerie: 20h30
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 O. Ste-Catherine. 861-0563 "Mademoiselle Marguerite" de R. Athayde - semaine: 20h Sam: 21h dim: 19h30 relâche: lundi
THEATRE PORT ROYAL: relâche

Une nouvelle série de l'OSM

SOIRÉES À L'OPÉRA



Eve Queler



Colette Boky



Arthur Fiedler



Clarice Carson



Kiril Kondrashin

Pour ceux à qui l'opéra aurait beaucoup manqué, l'OSM présente une nouvelle série de quatre concerts où la musique vocale prendra la vedette.

Les meilleurs extraits des grands maîtres: Verdi, Puccini, Moussorgsky et autres. Quatre chefs et huit solistes de grande réputation. Choeur de quarante voix. Les quatre concerts sont donnés en la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

1 CARSON/BONHOMME

21, 22 octobre
Au pupitre: Eve Queler
Solistes: Clarice Carson, soprano
Jean Bonhomme, ténor

Au programme, des extraits de:
VERDI—"I VESPRI SICILIANI"
PUCCINI—MANON LESCAULT—
TOSCA—MADAMA BUTTERFLY
STRAUSS—FANTAISIE, extrait de
DIE FRAU OHNE SCHATTEN
GIORDANO—ANDREA CHÉNIER

3 CECCATO/CARMEN

9, 10 mars
Au pupitre: Aldo Ceccato
Solistes: Anna Chornodolska,
soprano
Beverly Wolff, mezzo-
soprano
Bernard Turgeon, baryton
Rolf Björling, ténor

Au programme, des airs, duos,
quatuors de "CARMEN" de Bizet

4 KONDRASHIN/BORIS GODOUNOV

27, 28 avril
Au pupitre: Kiril Kondrashin
Soliste: John Macurdy, basse
et chœur de 40 voix

Au programme, des extraits de:
RIMSKY-KORSAKOFF—
"OUVERTURE-PSKOVITIAMKA"
MOUSSORGSKY—
"BORIS GODOUNOV"
TCHAIKOVSKY—SYMPHONIE NO 5

Abonnez-vous aujourd'hui
et profitez d'un rabais de

20%

CHÉNIER
SYMPHONIQUE
DE MONTREAL

Directeur artistique
**FRUHECK
DE BURGOS**

RENSEIGNEMENTS: 844-2867

BON D'ABONNEMENT

Veuillez compléter ce formulaire et le poster avec le paiement complet à: ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL, Place des Arts, Montréal H2X 1Y9.

NOM: _____
ADRESSE: _____
TÉLÉPHONE: Rés. _____ Bureau: _____
MODE DE PAIEMENT: Chèque ☐ Mandat-poste ☐ Carte de crédit ☐

Si vous payez avec une carte de crédit, veuillez ajouter les renseignements suivants:
Carte CHARGE ☐ AMERICAN EXPRESS ☐ MASTER CHARGE ☐
No de votre carte: _____ Date d'expiration: _____
Nom de la banque: _____ Signature: _____

SOIRÉES À L'OPÉRA ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Parterre ☐ Corbeille ☐ Mezzanine ☐ Balcon ☐
Nombre d'abonnements: _____ à \$ _____ TOTAL: \$ _____

Après le premier concert, il y aura un remboursement, ni échange de billets. Les séries mardi/mercredi ne sont pas interchangeables. Tous les concerts commencent à l'heure précise indiquée sur les billets. Les programmes sont sujets à changement sans préavis.

SOIRÉES À L'OPÉRA

l'année de la femme

par Renée Rowan



Le travail de maison doit être considéré comme tout autre emploi et être reconnu comme tel, a affirmé ces jours derniers la directrice du Bureau de la main-d'œuvre féminine qui relève du ministère du Travail du Canada.

"L'attitude de la société face à la mère de famille qui reste à la maison pour élever ses enfants doit évoluer de telle sorte qu'on n'établisse plus de différence entre les femmes qui travaillent à l'extérieur et reçoivent un salaire et celles qui travaillent à la maison, mais ne sont pas rémunérées."

Prenant la parole au congrès de la Ligue des femmes catholiques qui avait lieu à Ottawa, Mlle Sylva Gelber a invité les femmes à écrire à leurs députés fédéraux réclamant que le Régime de rentes du Canada soit amendé de façon à y inclure les "ménages".

Mlle Gelber s'est dite convaincue que plusieurs femmes doivent travailler, même si elles ne le désirent pas, poussées à le faire à cause des obligations financières de la famille.

"Notre société de consommation avec tout ce qu'elle offre de luxes et de biens représente une telle tentation pour le couple qu'il est devenu pratiquement impossible, surtout en période d'inflation, de vivre avec un seul salaire."

La directrice du Bureau de la main-d'œuvre féminine a par ailleurs invité les femmes à modifier leur attitude au sein du couple et à se préparer, en devenant autonome, à faire face à une longue période de veuvage.

Comme les femmes ont tendance à marier des hommes qui ont 6 ou 7 ans de plus qu'elles et que, d'autre part, elles vivent en moyenne 6 ans de plus que les hommes, cela veut dire que les femmes, après la mort de leur mari, doivent être prêtes à vivre

seules pendant une période d'une douzaine d'années et souvent davantage. C'est pour plusieurs un drame parce qu'elles ne s'y sont pas préparées.

Dans plusieurs ménages, surtout chez les couples qui ont passé la quarantaine, il est tabou de parler de ce qui se passera après le décès de l'autre. Si le mari est souvent responsable de cette situation parce qu'il ne veut pas mettre sa femme au courant de ses affaires, la femme a aussi sa part de responsabilité en n'exigeant pas d'être mieux informée et préparée à cette éventualité.

L'absentéisme dans l'industrie — Il est parfois des chiffres que l'on aimerait pouvoir faire mentir, surtout en cette année de la femme.

Dans un article paru dans la dernière livraison de la revue "Le médecin du Québec", le Dr Gilles Mathieu, directeur médical régional à Bell Canada, note, en s'appuyant sur des statistiques qui remontent aussi loin en arrière que 1948, que les femmes dans l'industrie s'absentent en moyenne presque deux fois plus souvent que les hommes.

"Cette tendance, écrit-il, reste constante au cours des années. En 1948, alors que la compagnie n'exerçait aucun contrôle médical sur les absences, les hommes s'absentaient en moyenne 2% des jours ouvrables tandis que les femmes atteignaient un honnête 4%. C'est à ce moment que les absences furent contrôlées et approuvées par le service médical de l'entreprise, mesure qui réussit à en abaisser et le nombre et la fréquence."

Les coûts de ces absences sont énormes et toute l'entreprise, soit manufacturière, soit de service, doit ajouter ce coût à son produit fini. Les grosses entreprises généralement paient le plein salaire ou une partie du salaire à l'employé absent: dans bien des cas, cela varie avec l'ancienneté.

On estime généralement que l'employé absent occasionne une dépense d'environ 2½ fois son salaire: remplacement, temps supplémentaire, et le reste. On parle ici, bien sûr, d'absences se prolongeant au-delà d'une semaine. En 1974, Bell Canada (Région Est) a dû déboursier, pour 13,500 employés,

\$2,308,680.00.

Si on utilise toutefois le chiffre généralement admis de 2½ fois ce montant pour évaluer les coûts réels, on s'aperçoit qu'un niveau d'absence inférieur à 2% chez les hommes et à 3% chez les femmes (dernières statistiques), demeure quand même onéreux.

Etudiant les raisons de l'absentéisme chez les femmes, le Dr Mathieu écrit: "La femme au travail souvent éprouve des difficultés avec la garde des enfants; en plus de sa journée au bureau, elle doit faire face à des corvées domestiques le soir; d'où les états de fatigue et de surmenage. Un enfant malade, un problème à l'école, un déménagement entraîneront des absences surtout chez l'épouse (de préférence à l'époux) si elle travaille pour une grosse entreprise."

Ces conditions, bien sûr, soulignent une fois de plus le besoin de créer des garderies sur les lieux même du travail, ce qui serait sans doute un élément de solution.

Les statistiques montrent que les absences occasionnelles, (celles dues à des légères maladies) depuis 1957, ont été plus élevées que les absences malades. On voit également que le nombre de cas de maladies n'augmente pas (incidence), mais que la durée de la convalescence augmente (morbidité). La durée de 37 jours qu'elle était de 1967 à 1970, la convalescence moyenne est passée à 43 jours en 1973.

Cela voudrait-il dire que l'omnipraticien débordé cède devant les pressions du consommateur?

"La profession médicale a une certaine part de responsabilité devant cet état de fait, reconnaît le Dr Mathieu, puisque la plupart de ces absences seront endossées par un certificat médical, empêchant souvent toute mesure disciplinaire. Le médecin d'entreprise sera souvent appelé par la direction à se prononcer sur les épidémies de fin de semaine: il est généralement à court de mots devant les savants diagnostics de ses confrères-devenus-fonctionnaires aux prises avec des enfants de la civilisation du loisir à tout prix."

Je suis une femme — Le service "formation sur mesure",

éducation des adultes, du collège Bois-de-Boulogne, organise spécialement à l'intention des femmes une session intitulée "Je suis une femme".

Cette session de fin de semaine qui débutera le vendredi soir, 28 novembre, pour se terminer en fin d'après-midi le dimanche 30 novembre, a pour but de permettre à un petit groupe de femmes (nombre limité, 12) d'explorer comment elles se définissent et comment elles se sentent comme femme et d'aborder un certain nombre de problèmes offrant pour le groupe un intérêt particulier.

La session sera mi-structurée, explique la titulaire, Michèle Rinfret, psychologue social qui travaille actuellement comme pigiste dans le domaine de la croissance personnelle et des relations humaines. Cela veut dire qu'en plus des "exercices" proposés par l'animatrice, les participantes auront le loisir d'organiser d'autres activités, compte tenu de leurs intérêts et des questions soulevées.

La date limite pour l'inscription à cette session est le 14 novembre. Pour plus de renseignements: 332-3000, poste 209.

Un vaccin antigrossesse — Depuis 1972, aux Etats-Unis comme aux Indes, des savants cherchent un vaccin antigrossesse. L'Inde semble l'avoir découvert.

Quatre femmes indiennes ont déjà reçu ce vaccin: deux d'entre elles depuis presque un an et demi; la troisième depuis 15 mois, la quatrième depuis 11 mois, tandis qu'elle continuait à allaiter son enfant.

L'efficacité du vaccin est réelle et les réactions secondaires sont nulles. Il s'agit de quatre injections à deux semaines d'intervalle d'une substance prélevée dans l'urine de femmes enceintes. Cette substance produit des anticorps qui réagissent contre une hormone dégagée par l'ovule féminin après fécondation. Cette réaction empêche l'oeuf de se planter dans la paroi utérine et donc de se développer.

Il reste cependant à vérifier trois points importants: le rythme des injections, le temps d'immunisation du vaccin et son taux d'efficacité sur l'ensemble des femmes. A suivre.

Le Centre d'oecuménisme inaugure ses nouveaux locaux

par François Huot

A la suite de la fusion, le 31 mai dernier, du Centre d'oecuménisme de Montréal et de l'Office national d'oecuménisme en Centre d'oecuménisme, l'organisme unifié a procédé, samedi,

à l'ouverture de ses locaux, situés au Grand Séminaire de Montréal. Un professeur de théologie de Paris, le père jésuite Gustave Marthelet, a prononcé deux conférences et discuté avec des représentants de diverses confessions chrétiennes.

Rappelons que le Centre d'oecuménisme de Montréal, fondé en 1963 par le cardinal Legé, et l'Office national, créé par les évêques du Canada en 1966, se sont groupés afin de régionaliser les activités et réduire les dépenses de fonctionnement. Les directeurs du nouvel orga-

nisme sont les pères jésuites Irénée Beaudin et Stéphane Valiquette; ils sont assistés de l'abbé Anthony Mancini.

Les directeurs entendent poursuivre deux objectifs majeurs: familiariser les chrétiens avec l'esprit du mouvement oecuménique et intensifier le dialogue entre représentants des diverses Eglises, afin d'en arriver à donner un témoignage

plus percutant des valeurs évangéliques". Ce dialogue, notent-ils, s'étend aussi à tous les gens désireux de discuter, quel que soit leur statut culturel ou religieux.

Le Centre d'oecuménisme offre plusieurs services dont un service d'information, une bibliothèque ouverte au public, un personnel disponible pour

des consultations et sessions et un bulletin trimestriel publié en anglais et en français. Par le truchement de la Conférence catholique canadienne (CCC), le Centre s'efforcera de répondre aux diocèses canadiens faisant appel à ses expertises.

Au nombre de ses projets, le Centre d'oecuménisme veut promouvoir des sessions de formation oecuménique destinées aux laïcs, mettre sur pied un secteur spécial pour les jeunes qui comprennent mal les divisions entre chrétiens et les lenteurs de la réconciliation. D'autres projets suivront, ils seront déterminés en fonction de l'évolution de la société. C'est ainsi qu'on pense organiser, en 1975-1976, une consultation générale des Eglises au Québec.

Le personnel comprend deux

directeurs à temps complet, un directeur à temps partiel, deux secrétaires, une bibliothécaire-rechercheuse et une réceptionniste. Le financement du budget (\$52,000) provient de sources diverses: CCC, dons, subvention du diocèse de Montréal, rémunérations pour services. Pour assurer un financement à long terme, on travaille à un projet de fondation.

L'action du Centre se situe dans l'ensemble du mouvement oecuménique international. Depuis le Décret sur l'Oecuménisme, adopté par Vatican II le 21 novembre 1964, et la visite à Paul VI du primat de l'Eglise anglicane, le pasteur Ramsay, la "guerre froide" entre les différentes Eglises chrétiennes a cédé la place au dialogue. La rupture était consommée de-

puis le schisme du XIe siècle entre chrétiens d'Occident et d'Orient et la Réforme du XVIe siècle, qui devait mettre fin aux abus de l'Eglise d'Occident. Conséquence, la communauté chrétienne est divisée en catholiques romains, orthodoxes, anglicans et protestants (luthériens et réformés ou calvinistes).

Selon le père Irénée Beaudin, qui dès 1958 entreprenait de dialoguer avec des chrétiens d'autres confessions, en particulier des protestants de langue française, l'oecuménisme est "la prise de conscience du scandale des divisions entre chrétiens". L'oecuménisme est aussi "l'ensemble des efforts entre chrétiens pour développer une meilleure compréhension, une plus grande colla-

boration, afin de s'orienter vers l'Unité dans la Vérité, la Justice et la Charité".

Depuis 1966, des progrès ont été réalisés. Ainsi, à l'intérieur d'une commission internationale de dialogue entre anglicans et catholiques romains, des accords substantiels ont été obtenus sur l'Eucharistie et le ministère ordonné. On travaille actuellement sur le rôle du pape. Entre les orthodoxes et les catholiques romains, il n'y a pas de difficultés au plan doctrinal, à l'exception de la question de l'infailibilité du pape.

A Montréal, un groupe mixte de travail est à l'oeuvre depuis 1968. Des contacts sont faits, un tissu humain s'est créé; aussi l'unification des confessions chrétiennes n'est pas perçue comme utopique.

Carrières et Professions

RECHERCHISTE

La fonction:

Organisme patronal demande une recherchiste dynamique et responsable, capable d'assumer, avec un minimum de supervision, la responsabilité de différents dossiers de recherches socio-économiques, particulièrement dans le domaine des relations de travail.

Relevant directement du vice-président exécutif, elle se verra confier des responsabilités à la mesure de sa compétence.

La candidate:

- Solide formation académique ou expérience pertinente en relation avec la fonction;
- bilingue;
- environ 30 ans;
- salaire et conditions de travail à discuter.

Prière d'adresser curriculum vitae complet qui sera considéré de façon confidentielle:

Conseil du Patronat,
(dossier 75-R-01)
2075, rue Université, suite 606,
Montréal, Qué.

CENTRE BERTHELET INC.

Postes immédiatement disponibles

Les candidats doivent répondre aux exigences et pouvoir apporter la meilleure contribution possible à notre effort de réorganisation.

CHEF INFIRMIER(E)

Responsabilités:

Sous l'autorité du Directeur Général, supervise et dirige le service de santé.

En liaison avec les Professionnels de la Santé, assure les soins et traitements des Pensionnaires, les services prévus pour le personnel, administre les dossiers médicaux.

Contrôle la pharmacie et l'application des règles d'hygiène dans l'ensemble du Centre.

Exigences:

- Membre de l'O.I.I.P.Q.
- Expérience pertinente, notamment en gestion des services.

Salaire:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

SPÉCIALISTE — SPORTS INDIVIDUELS

Responsabilités:

Sous la juridiction du Responsable du Sport, en liaison avec les autres Spécialistes et les Éducateurs, conçoit, prépare et anime les programmes des sports individuels.

Exigences:

- Âge: 23 ans minimum.
- Diplôme universitaire (1er cycle, éducation physique).
- Spécialisé en gymnastique, ainsi qu'en athlétisme, ou sports de combat, ou badminton ou natation.
- Expérience pertinente serait souhaitable.

Salaire:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

SPÉCIALISTE — ACTIVITÉS AQUATIQUES (Natation)

Responsabilités:

Dans le cadre du Service des Sports, assiste le Responsable des Activités aquatiques dans l'élaboration, préparation, animation des programmes d'activités, spécialement en natation.

Exigence:

Préférence pour un diplômé en éducation physique.

Salaire:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les demandes, avec curriculum vitae, doivent parvenir avant le 30 septembre 1975 à:

Directeur du personnel,
Centre Berthelet Inc.,
8029, 83e avenue,
Rivière-des-Prairies, H1C 1S4

COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

OFFRE D'EMPLOI

"ENSEIGNANT"

MÉCANIQUE AUTO

(Polyvalente A.-Norbert Morin, Mont-Rolland)

Prière de communiquer avec:

Mlle Denise Dinelle,
Commission Scolaire des Laurentides,
Service du personnel,
13, St-Antoine, Ste-Agathe-des-Monts, Qué.
Tél.: (816) 326-0333

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HARRICANA

Offres d'emploi

Nous recherchons des professeurs en:

**Éducation physique
Initiation aux sciences
Anglais
Physique
Information scolaire**

Salaire selon la convention collective.

Nous sommes prêts à considérer toute candidature sérieuse.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. Denys Campeau,
Directeur du personnel,
C.S.R. Harricana,
800, 1ère rue est,
Amos, Qué.
Tél. 819-732-6561

Le Conseil des Loisirs de l'Est du Québec, organisme de soutien au développement du loisir et d'autodétermination du milieu, recherche un:

RESPONSABLE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE POUR LE TERRITOIRE DU GRAND-PORTAGE

Responsabilités:

- Sensibiliser les groupements et les conseils municipaux des bassins du territoire du Grand-Portage à leurs responsabilités dans le domaine du loisir.
- Promouvoir des modes de regroupement au niveau de ces bassins favorisant un développement intégral de loisir au plan intermunicipal.
- Agir comme intermédiaire possible entre le milieu municipal et intermunicipal et les différents organismes de services du territoire dans quelque secteur de loisir que ce soit.

Qualifications:

- Posséder un premier diplôme universitaire ou l'équivalent permettant de qualifier les connaissances en matière de loisir et d'animation sociale.
- Toute expérience pertinente sera considérée.
- Connaissance du cadre institutionnel régional.
- Habileté et facilité aux relations individuelles et publiques.

Lieu de travail:

Rimouski

Condition:

Convention de travail du Conseil des Loisirs de l'Est du Québec au 01-04-75.

Faire parvenir votre candidature en incluant votre curriculum vitae avant le 3 octobre 1975, à:

CONSEIL DES LOISIRS DE L'EST DU QUÉBEC
140 ouest, St-Germain, suite 105
Rimouski, G5L 4B5
Tél.: 723-5036



**COMMUNICATION-QUÉBEC,
région de l'Est
Entente Canada-Québec
ODEQ 25% - MEER 75%**

Le gouvernement est à blâmer pour la dénatalité (Fabien Roy)

S'adressant, en tant qu'ermite aux participants du cinquième congrès international de médecine naturelle, tenue en fin de semaine à l'hôtel Windsor, M. Fabien Roy, député de Baucé et whip du Ralliement créditiste à l'Assemblée nationale, a expliqué la baisse alarmante du taux de natalité au Québec par les politiques maladroites des gouvernements, notamment en matière de logement. "Dans des logements convenables, on accepterait d'avoir de plus grosses familles", a-t-il dit.

Expliquant que le taux de Québécois propriétaires était de 14 pour cent inférieur à la moyenne canadienne, M. Roy a affirmé

Choquette déplore les grèves "prématurées"

RIMOUSKI (PC) — Le ministre de l'Éducation, M. Jérôme Choquette, déplore les débrayages des enseignants pour faire changer leur charge de travail.

M. Choquette a assisté, vendredi soir, à Rimouski, à une table ronde sur les problèmes scolaires organisée par l'Association d'éducation du Québec, à l'occasion de la rentrée scolaire. Il s'agissait de la première réunion publique à laquelle il assistait en sa qualité de ministre de l'Éducation.

Ces débrayages sont prématurés, a-t-il dit, soulignant que le droit de grève n'était pas encore acquis aux enseignants qui n'en sont encore qu'au stade des négociations.

Ces gestes ne favorisent pas un climat sain pour les négociations et ne conduiront pas à des solutions positives.

Certains moyens de pression sont inacceptables, a-t-il dit, ajoutant: "Pourquoi perturber l'année scolaire au détriment des enfants?" Au cours d'une conférence de presse donnée par la suite, M. Choquette a déclaré qu'il ne se sentait pas compétent pour commenter le rapport Nadeau sur la réforme des cégeps. Il faudra l'analyser en profondeur avant de le commenter, a-t-il dit. Le ministre a

demandé un rapport sur les mémoires présentés au Conseil de l'éducation en vue de la préparation du rapport Nadeau. Il veut comparer les mémoires avec les conclusions tirées dans le rapport. "On constate des malaises dans le système d'éducation au Québec, mais le milieu semble avoir de la difficulté à énoncer les erreurs."

Admettant qu'il vient tout juste d'arriver au ministère de l'Éducation et qu'il ne veut pas poser au spécialiste, il a néanmoins déclaré qu'il avait l'impression que les programmes et la pédagogie n'avaient pas été suffisamment précisés et manquaient d'uniformité.

Le ministre devra donner des directives plus claires et plus définies au sujet des méthodes d'enseignement, a-t-il dit.

C'est son intention "extrêmement ferme et arrêtée" que le ministère de l'Éducation soit réceptif aux demandes, aux exigences et aux critiques, non pas simplement dans le but d'abonder dans leur sens, mais pour y répondre avec rapidité. "Le ministre de l'Éducation, qui doit assurer le leadership dans la province dans le domaine de l'éducation, sera très présent à vos attentes", a dit M. Choquette aux enseignants.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AV. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2132

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wassim Boulos, C.A.

H. Lionel Robin, C.A.
Jean, Jacques Durand, C.A.
Jacques R. Chénier, C.A.
Jacques Roy, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Béri, C.A.

4926 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1Y9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse 176 114
749-3871 - 435-4691

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGREES

MONTREAL

samson, belair & associates

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H6
861-5741

Mike Torrez inscrit son 20e gain pour les Orioles

Les Expos s'approchent des 500 victoires!

Lentement mais sûrement, les Expos se dirigent vers un plateau. Très peu d'amateurs le

CHICAGO (4)	MONTREAL (5)
Kessinger, 3b, 4 0 0 0	Blittner, cd, 2 0 0 0
Monday, cc, 4 0 0 0	Foli, ac, 4 0 0 0
P. Reuschel, 1, 0 0 0 0	Dwyer, cg, 4 1 2 1
Morales, cd, 4 0 0 0	Jorgensen, 1b, 4 0 0 0
Cardinal, cg, 4 1 1 0	Parrish, 3b, 4 0 2 1
Thornton, 1b, 5 1 2 0	Carlier, r, 4 1 1 0
Trillo, 2b, 4 2 4 2	White, cc, 4 2 3 1
Swisher, r, 3 0 1 0	Mackinn, 2b, 3 1 1 1
Hiser, rf, cc, 0 0 0 0	Blair, l, 1 0 0 0
Roselli, ac, 2 0 1 0	Scanlon, fu, 1 0 0 0
Summers, fu, 1 0 0 0	Murray, l, 1 0 0 0
Sperrling, 3b, 0 0 0 0	Lytle, fu, 1 0 1 1
Lacock, fu, 0 0 0 0	
Mitterwald, r, 0 0 0 1	
Stone, l, 3 0 0 0	
Madlock, fu, 1 0 1 0	
Dunn, 3b, 0 0 0 0	
Barris, fu, 1 0 0 0	
Totaux	35 4 15 4

Chicago 000 100 012-4
Montreal 110 000 201-5

22e-Trillo, Foli, OV—Montreal 1 LSB—Chicago 14, Montreal 6 28—Carlier, Mackinn, 3B—Kessinger 2 66—White 2, Trillo 7e, S—Trillo, Mackinn, 8S—Kessinger, Mitterwald.

mi c2 p m bb rb
Stone 7 8 4 3 2 4
P. Reuschel p, 1-3 1-3 2 1 1 0 0 0
Blair 5 7 1 1 3 3 0
Murray g, 14-8
Durée—2:28
A—20,790

savent, mais les lecteurs du DEVOIR ont droit à cette primeur: avec six autres victoires, les Montréalais atteindront le chiffre de 500 en sept ans d'existence.

Qu'ils aient subi durant ce temps 625 échecs est tout à fait secondaire. Il faudra attendre quelques années avant de parler d'un autre plateau: celui des 1,000 défaites.

On pourrait croire qu'à sept matches de la fin du calendrier 1975, les Expos n'ont plus aucune chance d'atteindre une certaine gloire locale avec leur 500e triomphe.

Que, non, car certaines considérations entrent ici en ligne de compte. En effet, à leurs sept dernières parties, les Montréalais affronteront les Cardinals de St-Louis quatre fois (à compter de ce soir) au parc Jarry, puis ils termineront la saison par trois matches contre les Cubs à Chicago.

Or, les gars de Gene Mauch n'ont-ils pas vaincu les Cards deux fois de suite la semaine dernière, à St-Louis même, des

Cards en pleine débâcle? Et ne viennent-ils pas de balayer une série de trois parties contre les Cubs, au parc Jarry, avec une victoire de 5-4 hier, à la suite de triomphes de 3-1 samedi et de 9-6 vendredi dernier?

Ce n'est qu'une simple suggestion, mais question de regarder des gradins de plus en plus déserts au parc Jarry cette semaine, Mauch pourrait inviter ceux qui ont pu assister à cinq victoires en lançant ce cri de ralliement: "En route vers les 500". A la condition que certains de ses joueurs ne se méprennent pas et ne se dirigent immédiatement vers Indianapolis!

Durant ce temps, les luttas aux championnats de quelques sections des deux lignes majeures, la Nationale et l'Américaine, se précisent de plus en plus.

Dans la section Est de la LN, les Phillies de Philadelphie, accusant un retard de six parties, ne possèdent plus qu'une chance mathématique de rejoindre les Pirates de Pittsburgh au

sommet. Tous deux ont gagné hier, les Pirates 5-3 contre St-Louis, les Phillies 4-2 face aux Mets à New York.

On sait que les Reds de Cincinnati ont depuis belle lurette mérité le titre dans la section Ouest.

C'est la section Est de la LA qui offre vraiment la seule lutte intéressante. Les Red Sox de Boston y sont toujours en première place, mais les Orioles de Baltimore, qui ne cessent de gagner depuis la pause du match d'Etoiles le 15 juillet, ont rétréci l'écart de peine et de misère à 3 1/2 parties.

Hier, les deux antagonistes ont gagné, les Sox l'emportant 6-5 à Detroit, et les Orioles, jouant à domicile, blanchissant les Brewers de Milwaukee 3-0.

Il s'agissait d'un 14e triomphe en 17 parties pour les Orioles et les Expos y auront contribué. En effet, leur ancien lanceur Mike Torrez, celui qu'ils ont littéralement donné au Baltimore l'hiver dernier en compagnie du voltigeur Ken Single-

ton (question d'éliminer quelques gros salaires, semble-t-il), a été la vedette des siens en limitant les Brewers à deux minces coups sûrs.

Torrez, qui n'avait jamais réussi l'exploit auparavant, remportait ainsi une 20e victoire, lui qui n'a subi que huit revers cette saison.

Et puisqu'il est de nouveau question des Expos, mentionnons qu'à l'occasion de leur 70e victoire de l'année hier, Jerry White, le nouveau venu qui semble enfin ce champ-centre de qualité recherchée depuis 1968, a déclenché la remontée de 9e manche qui a valu cette victoire de 5-4 hier après-midi.

Il a frappé un simple pour ensuite compter grâce à un coup sûr de Jim Lytle. Plus tôt dans le match, White, qui arrive avec autorité depuis son congé dans la métropole, avait réussi un circuit et un autre simple.

Côté défensif, c'est l'artilleur de relève Dave Murray qui a récolté la victoire, sa 14e à l'an-

née contre huit échecs. Il égalait ainsi les 14 gains de Mike Marshall en 1973, un sommet de l'équipe pour lanceurs de relève.

CHICAGO

CHICAGO	MONTREAL (3)
Kessinger, 3b, 4 0 0 0	Blittner, cd, 4 1 1 0
Monday, cc, 3 0 0 0	Foli, ac, 2 1 0 0
J. Morales, cd, 4 1 3 1	Dwyer, cg, 3 0 0 0
Cardinal, cg, 3 0 0 0	Bailey, fu, 1 0 0 0
Thornton, 1b, 3 0 0 0	Lytle, cg, 0 0 0 0
Trillo, 2b, 4 0 2 0	Jorgensen, 1b, 2 0 1 1
Mitterwald, r, 4 0 0 0	Parrish, 3b, 4 0 1 0
Roselli, ac, 3 0 0 0	Carlier, r, 3 0 1 0
P. Reuschel, 1, 2 0 0 0	White, cc, 3 0 0 0
Summers, fu, 1 0 0 0	Mackinn, 2b, 3 1 1 1
Dettore, 1, 0 0 0 0	Mackinn, 2b, 3 1 1 1
Knowles, 1, 0 0 0 0	Carriers, 1, 3 0 0 0
Totaux	31 1 5 1

CHICAGO 000 100 000-1
MONTREAL 000 110 01x-3

E—Kessinger, DJ—Chicago 1 LSB—Chicago 6, Montreal 5, CC—J. Morales 12, Mackinn 12e, S—Foli.

R. Reuschel P 10-7
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

mi c2 p m bb rb
Dettore 1/3
Knowles 2/3
Carriers 4-3
D-2:01
A-8:585

baseball

Ligue Nationale

Vendredi

Montréal 9, Chicago 6
Cincinnati 7, Atlanta 6
Philadelphie 4, New York 3
Pittsburgh 7, St-Louis 1
Houston 6, Los Angeles 5
San Francisco 3, San Diego 1

Samedi

Montréal 3, Chicago 1
St-Louis 8, Pittsburgh 7
New York 9, Philadelphie 7
San Francisco 4, San Diego 2
Cincinnati 9, Atlanta 2
Los Angeles 5, Houston 4

Hier

Montréal 5, Chicago 4
Pittsburgh 5, St-Louis 3
Philadelphie 4, New York 2
Cincinnati 3, Atlanta 0
Houston 4, Los Angeles 1
San Francisco 2, San Diego 1

Aujourd'hui

St-Louis, McGlothen (15-12) et Reed (12-12) à Montréal, Warthen (8-6) et Renko (6-12), 2, 18h05.

Philadelphie, Underwood (14-12) à Pittsburgh, Candelaria (8-5) ou Kison (11-11), 19h35. Cincinnati, Billingham (15-9) à Houston, Nieko (5-4), 20h35. Los Angeles, Messersmith (18-14) à San Diego McIntosh (8-14), 22h.

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	66	574	—	—
PHILADELPHIE	83	72	535	6
ST-LOUIS	79	76	510	10
NEW YORK	79	77	506	10 1/2
CHICAGO	73	84	465	17
MONTREAL	70	85	452	19

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	103	53	680	—
LOS ANGELES	86	70	551	17
SAN FRANCISCO	77	79	494	26
SAN DIEGO	68	87	439	34 1/2
ATLANTA	66	91	420	37 1/2
HOUSTON	62	93	400	40 1/2

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	92	63	594	—
BALTIMORE	88	66	571	3 1/2
NEW YORK	80	75	516	12
CLEVELAND	75	77	493	15 1/2
MILWAUKEE	64	92	410	28 1/2
DETROIT	57	98	368	35

La prochaine récession frappera davantage les Canadiens (Raynauld)

par Donat Valois

QUEBEC (PC) — Les Canadiens, y compris les Québécois, s'en sont bien tirés lors de la récession qui, au cours des dernières années, a frappé le monde entier.

Toutefois, cela ne signifie pas pour autant qu'ils soient à l'abri, au cours des prochaines années, des difficultés économiques qui guettent les pays industrialisés.

C'est en substance le message qu'a livré, samedi, M. André Raynauld, président du Conseil économique du Canada, aux membres de l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française, réunis en congrès annuel à Québec. "J'ai la conviction que l'économie mondiale est sur le point de connaître de profondes mutations qui seront très marquées au Canada et au Québec," a dit M. Raynauld, soutenant que dans les années 80, la croissance économique, tant au Canada qu'ailleurs parmi les pays développés, allait se ralentir et que son rythme serait inférieur à celui des années 60 et du début des années 70.

Ce ralentissement qui, selon lui, sera peut-être plus accentué au Canada, peut s'expliquer par deux considérations principales, une économique et l'autre démographique.

Nous constatons, a souligné M. Raynauld, que la croissance de la population se ralentit. Cela amènera alors une expansion moins rapide de la main-d'œuvre disponible, notamment au Québec où le taux de natalité est aujourd'hui le plus faible du pays.

Nous constatons aussi, a-t-il poursuivi, qu'il se produit un déplacement relatif de l'emploi, des industries manufacturières vers le secteur des services. "Or, estime le président du CEC, un tel déplacement ralentira la productivité, parce qu'il est tout simplement plus difficile d'atteindre de hauts niveaux de productivité dans le secteur des services que dans le secteur industriel."

Tout compte fait, M. Raynauld estime que la combinaison de ces deux tendances se traduira par une diminution du taux de croissance potentielle de l'économie canadienne qui, d'une moyenne annuelle de 5 à 5,5 pour cent qu'il était durant



André Raynauld

les années 60 et au début des années 70, passera à quatre pour cent au cours des années 80.

S'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter outre mesure, vu que la population augmentera moins rapidement et que l'amélioration des niveaux de vie individuels ne devrait pas trop en souffrir pour un temps, il reste que les changements de rythmes de l'expansion économique à long terme peuvent soulever des difficultés, notamment si les agents économiques tardent à y adapter leurs attitudes et leurs aspirations.

Il est fort possible, par exemple, a dit M. Raynauld, que les chefs d'entreprise canadiens ou étrangers veuillent alors maintenir les rythmes de progression du chiffre d'affaires auxquels ils sont habitués. De leur côté, il est possible que les consommateurs veuillent bénéficier des mêmes accroissements de biens et de services que par le passé et, les travailleurs, des mêmes suppléments de salaires. "Chose certaine, a soutenu M. Raynauld, la concurrence s'en trouvera exacerbée, tant sur les marchés intérieurs qu'étrangers et tant pour le partage des ressources que des marchés."

Une telle évolution intéresse tout particulièrement le Canada et affecte ses perspectives à long terme puisque les exportations ont été, la plupart du temps, l'un des facteurs les plus

dynamiques de sa croissance économique au cours des 15 dernières années. Donc, estime M. Raynauld, les Canadiens doivent s'attendre à l'avenir, et pour un grand nombre de produits canadiens, à un fléchissement de la demande extérieure.

Il est probable, selon lui, que l'offre de produits disponibles à l'exportation diminue. "C'est ce qui s'est déjà produit dans le cas du pétrole, où des mesures ont été prises, a-t-il rappelé, pour réduire les exportations et y mettre fin. Ce sera vraisemblablement le cas des céréales, à moins que des récoltes exceptionnelles viennent combler nos très faibles réserves actuelles."

Mais, pour M. Raynauld, le problème le plus sérieux est celui de l'évolution démographique au Québec. "La baisse du taux de natalité a des répercussions sensibles sur le rythme de la croissance économique et on peut, à juste titre, s'inquiéter des conséquences éventuelles d'une telle évolution pour le Québec."

Le conférencier a souligné, en outre, que les Québécois actifs devront porter des charges sociales de plus en plus lourdes étant donné que leur nombre diminuera progressivement.

Pourquoi pas un ministre de l'Âge d'or ?

En mettant fin au cinquième congrès annuel de la Fédération de l'Âge d'or du Québec (FADO), qui se tenait en fin de semaine au Sheraton Mont-Royal, l'assemblée plénière des délégués des 802 clubs affiliés, a recommandé l'ensemble des vœux et résolutions de quatre ateliers de travail à son nouveau conseil d'administration, présidé par M. Wheeler Dupont, qui les étudiera au cours des prochaines semaines.

L'atelier no 1, dont le thème était "l'âge d'or face à ses responsabilités", a notamment recommandé à l'exécutif de la FADOQ de demander au gouvernement la nomination d'un ministre

de la personne âgée, considérant qu'il y a là un besoin réel pour répondre à un groupe distinct.

Les 300 délégués, représentant les 90,000 membres de la FADOQ, souhaitent aussi que leur fédération fasse pression sur le gouvernement pour l'amener à retirer le bill 69 qui enlève aux personnes de plus de 65 ans le droit aux prestations de l'assurance-chômage.

L'atelier no 2, qui s'est penché sur le "bien-être de la personne âgée", a, pour sa part, demandé l'abrogation des dispositions de la loi du régime de rentes du Québec relativement au test des gains de travail d'un bénéficiaire d'une

rente du retraite.

Les participants de l'atelier no 4 "uniformité et solidarité" ont proposé d'augmenter la cotisation annuelle d'un dollar par membre et de remettre ces fonds supplémentaires aux conseils régionaux afin de les aider à subvenir à leurs besoins.

On connaît la situation difficile de ces conseils qui ne reçoivent rien des gouvernements alors que la Fédération reçoit 60,000 dollars. Pourtant, les conseils régionaux ont le rôle essentiel de l'expansion des clubs, de la formation de nouveaux programmes.

Qu'on éponge par une surtaxe les trop fortes hausses des salaires et des prix

OTTAWA (PC) — Le président du Conseil économique du Canada, M. André Raynauld, estime que le gouvernement Trudeau devrait accorder une attention toute particulière à l'idée d'imposer une surtaxe à toutes les augmentations de salaires et hausses de prix jugées exagérées. "J'ai suggéré de contrôler l'inflation en ayant recours à un système de taxe qui pénaliserait tout aussi bien les individus que les corporations qui obtiennent des augmentations de revenus exagérées", a déclaré M. Raynauld. Le président de la CEC était interviewé dans le cadre de l'émission

"Question Period", sur le réseau de télévision CTV. Cette émission passe sur les ondes du réseau privé le dimanche. "Je crois que ça vaudrait vraiment la peine d'étudier attentivement cette façon de procéder qui pourrait peut-être constituer une solution de rechange à un contrôle en bonne et due forme des prix et des salaires ou encore à un gel des prix et des salaires."

M. Raynauld a précisé que le CEC, qui a pour principale tâche de conseiller le gouvernement sur les questions économiques, a proposé, à titre expé-

mental, une surtaxe sur les augmentations de salaires des travailleurs et sur les hausses de profits des sociétés excédant 10 pour cent.

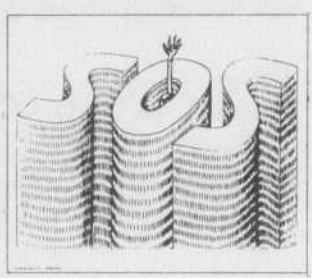
Cette même surtaxe s'appliquerait tout aussi bien aux loyers, qu'aux revenus provenant d'investissements et que sais-je encore. "Le principe de la surtaxe n'est pas de trouver de nouvelles sources de revenus pour le gouvernement, mais d'empêcher que les salaires et les profits augmentent de façon exagérée...", a expliqué M. Raynauld. S'ils croient qu'ils devront payer un prix trop élevé

pour obtenir ces augmentations, alors peut-être éviteront-ils de réclamer ces hausses exorbitantes."

Le président du Conseil économique a soutenu que l'ex-ministre des Finances, M. John Turner, a rejeté l'idée d'une surtaxe en la qualifiant de "monstre administratif".

Afin de pouvoir appliquer une surtaxe comme celle-là, le gouvernement devra au préalable déterminer quels sont les augmentations de prix et les hausses de salaires qui seraient jugées acceptables, a expliqué M. Raynauld.

En terminant, le président du Conseil économique a prédit que l'économie canadienne connaîtrait bientôt un regain de vie mais il a admis que "les signes d'une progression économique sont encore plutôt faibles".



les Obligations d'Epargne du Canada

bien sûr!

9.38%

rendement annuel moyen à l'échéance

Voici les nouvelles Obligations d'Epargne du Canada. Comme toujours, elles sont sûres, profitables et flexibles. C'est bien sûr, l'une des meilleures façons d'épargner.

Sûres et profitables

Garanties par toutes les richesses du pays, les nouvelles obligations sont datées du 1er novembre 1975 et viendront à échéance dans 9 ans.

L'intérêt est payable le 1er novembre de chaque année. Elles ont un rendement annuel moyen à l'échéance en 1984 de 9.38%. Chaque obligation de \$100 vous rapporte \$8.75 d'intérêt pour la première année et \$9.50 d'intérêt pour chacune des huit années suivantes.

Pour fins d'impôt, le revenu d'intérêt provenant d'Obligations d'Epargne du Canada est admissible pour l'exemption spéciale de \$1,000 sur les revenus d'intérêt.

Flexibles

Les nouvelles Obligations d'Epargne du Canada sont disponibles en coupures de \$50 à \$25,000, la nouvelle limite d'achat.

Elles peuvent être achetées au travail selon le Mode d'Epargne sur le Salaire et, à partir du 14 octobre, elles pourront également être achetées au comptant ou par versements mensuels selon le Mode Officiel d'Epargne Mensuelle à toute banque, caisse populaire, société de fiducie ou courtier en valeurs mobilières, agréé comme vendeur.

Les Obligations d'Epargne du Canada sont encaissables en tout temps à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt couru dans toute banque au Canada, sur production de pièces d'identité satisfaisantes.

Autres modalités

Les résidents canadiens, adultes ou mineurs, ainsi que leur succession peuvent acheter des Obligations d'Epargne du Canada. De plus, tel qu'indiqué dans la formule de souscription, les régimes enregistrés d'épargne-retraite, d'épargne-logement ou de pension ainsi que les régimes de participation différée aux bénéfices et de participation des employés aux bénéfices peuvent en acheter sous certaines conditions.

Jusqu'au 14 novembre 1975 inclusivement, le prix des obligations achetées au comptant sera leur valeur nominale sans l'intérêt couru. Par la suite, un intérêt au taux de 9.38% l'an sera ajouté du 1er novembre à la fin du mois de l'achat.

Le ministre des Finances peut, sans préavis, mettre fin à la vente de cette émission en tout temps après le 7 novembre 1975.

Les Finances

Chrétien acceptera si Trudeau insiste

TROIS-RIVIERES (P) — Interrogé samedi soir sur la loi 22, le député de Saint-Maurice aux Communes et président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, a rappelé que cette question de la langue d'enseignement ne relevait pas du fédéral.

M. Chrétien reconnaît toutefois qu'il existe un problème d'anglicisation dans la région de Montréal mais non dans le reste de la province. Il a notamment cité le cas des régions de la Mauricie, des Cantons de l'Est et de Québec où, dit-il, "les anglophones ont été assimilés par les francophones jusqu'à leur disparition quasi totale."

Le président du Conseil du Trésor a d'ailleurs soutenu que la survie du français au Canada est assurée par la concentration de francophones au Québec d'abord, mais aussi dans le Nord de l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Interrogé au sujet de la démission de son collègue John Turner, M. Chrétien a répondu que c'était une lourde perte mais que la politique est ainsi faite. "Il y a, dit-il, des départs et des arrivées et ce départ-ci permettra à de nouveaux talents de se faire valoir."

Pour ce qui est de se voir confier le portefeuille des Finances, le député de Saint-Maurice a dit n'y pas tenir particulièrement, mais qu'il acceptera le poste si M. Trudeau insiste.

M. Chrétien, un ancien du Séminaire de Trois-Rivières, participait, samedi soir, à la réunion annuelle des anciens de cette institution où il a d'ailleurs été proclamé "l'élève de l'année". Le ministre fédéral a reconnu à ses confrères que cet hommage lui fait d'autant plus plaisir qu'il était, du temps de ses études classiques, considéré comme un élève médiocre.

Pas de bouc émissaire

OTTAWA (PC) — Le ministre du Travail, M. John Munro, est d'avis qu'aucun groupe en particulier ne doit servir de bouc émissaire pour les difficultés économiques que traverse le pays.

Par contre, tous les groupes "doivent être disposés à faire des concessions", a dit le ministre qui s'adressait à une organisation patronale, la Canadian Co-operative Wage Study Group and Industrial Relations Group, dont la réunion avait lieu dans

la capitale. De l'avis du ministre du Travail, ce serait néfaste pour la productivité que de désigner un groupe en particulier comme bouc émissaire.

La prise de position de M. Munro diffère de celles de MM. Alastair Gillespie et John Turner qui ont tous deux émis l'opinion que les augmentations de salaires trop élevées nuisaient à la position concurrentielle du Canada sur le plan international.

Dief accueilli en héros

SASKATOON (PC) — L'ancien premier ministre conservateur John Diefenbaker a été accueilli en héros, samedi, à Saskatoon, alors que les célébrations de son 80e anniversaire de naissance se sont transportées d'Ottawa vers l'Ouest.

Quelque 500 personnes ont as-

sisté, samedi après-midi, à la cérémonie de la première pelletée de terre marquant les débuts des travaux de construction, sur le campus de l'Université de la Saskatchewan, du Centre John G. Diefenbaker, d'une valeur de \$2.2 millions, qui logera notamment les documents personnels de l'ancien premier ministre.

Solidarité au tiers monde
OXFAM